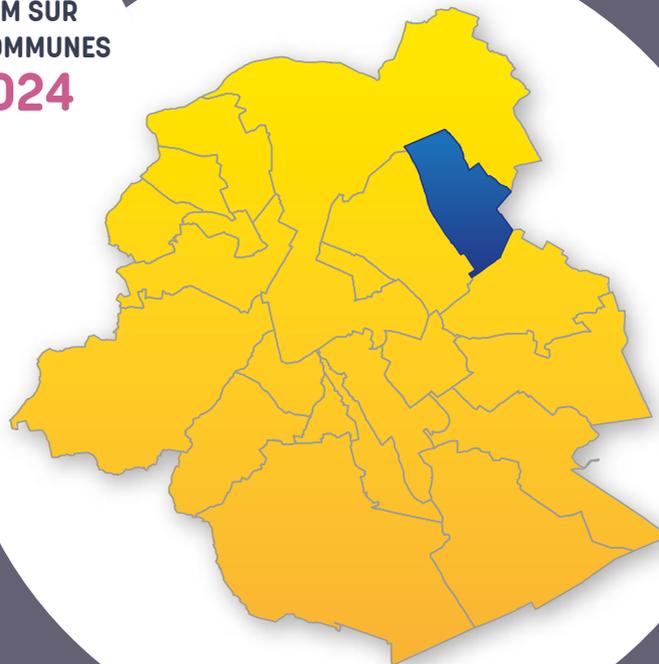


ZOOM SUR
LES COMMUNES
2024



zoom sur

EVERE

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale

Traduction

SA Production

Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

Dépôt légal

D/2023/9334/15

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
et Observatoire de la Santé et du Social
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les
communes : Evere, Région de Bruxelles-Capitale
et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het
Nederlands.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

ibsa@perspective.brussels

<https://ibsa.brussels/>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT marion.englert@vivalis.brussels

Jonathan UNGER jonathan.unger@vivalis.brussels

Sarah MISSINNE sarah.missinne@vivalis.brussels

Peter VERDUYCKT peter.verduyckt@vivalis.brussels

Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

observat@vivalis.brussels

<https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale>

Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)

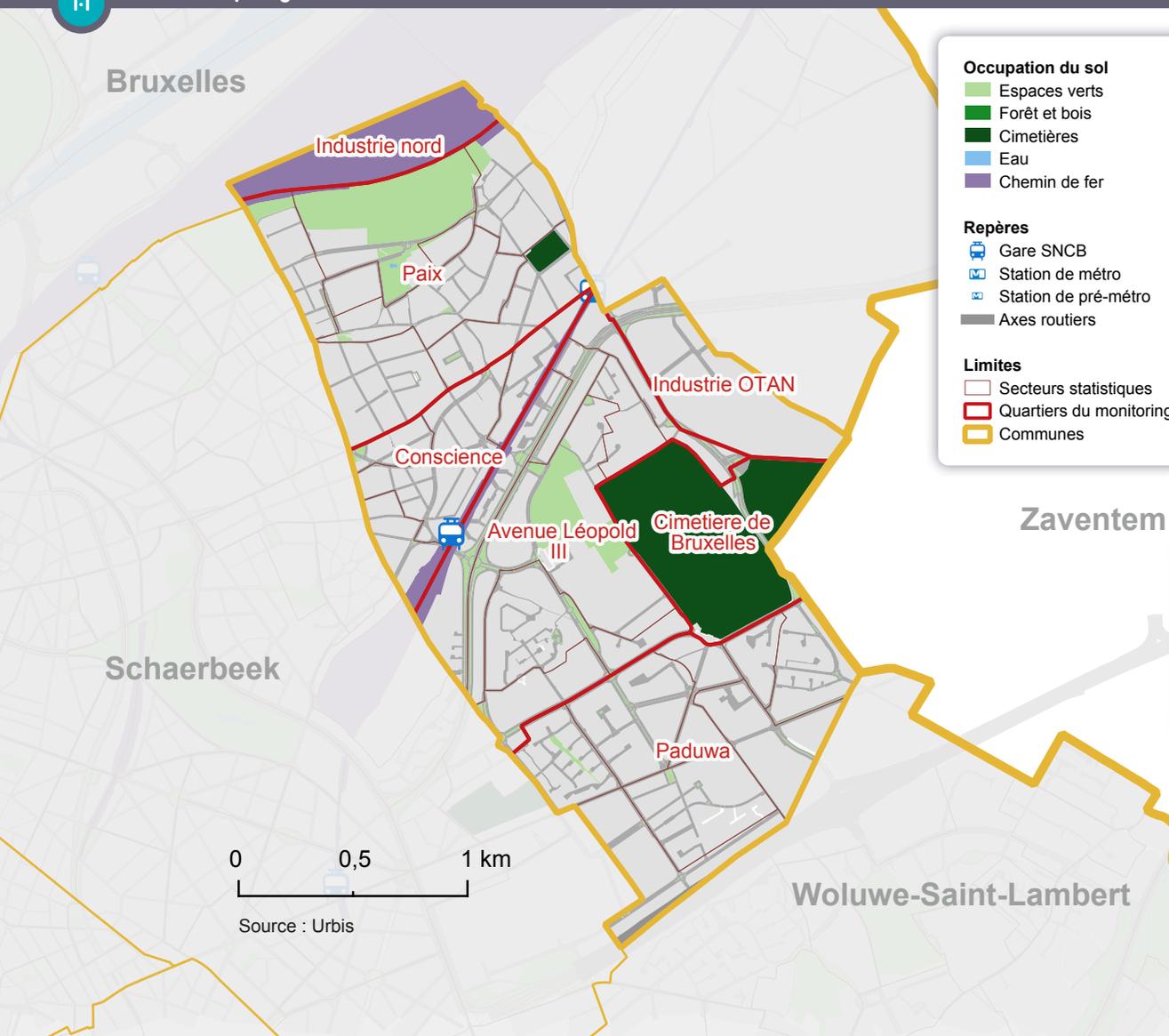


| | | | |
|--|-----------|---|-----------|
| 1. EVERE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS | 4 | 7. REVENUS | 31 |
| 1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal | 4 | 7.1. Revenus fiscaux | 31 |
| 1.2. Les habitants et leurs caractéristiques | 6 | 7.2. Personnes vivant avec une allocation | 35 |
| 1.3. Enjeux | 9 | 7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) | 36 |
| 2. POPULATION | 9 | 8. FINANCES COMMUNALES | 37 |
| 2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune | 9 | 8.1. Indicateurs clés pour les finances communales | 37 |
| 2.2. Évolution et mouvement de la population | 10 | 8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires | 37 |
| 2.3. Structure par âge et sexe | 12 | 8.3. Investissements | 38 |
| 2.4. Nationalités | 13 | 9. LOGEMENT | 39 |
| 2.5. Ménages | 15 | 9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel | 39 |
| 3. PETITE ENFANCE | 16 | 9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale | 40 |
| 3.1. Évolution et caractéristiques des naissances | 16 | 9.3. Prix de ventes immobilières | 42 |
| 3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans | 17 | 10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT | 43 |
| 3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité | 18 | 10.1. Mobilité | 43 |
| 4. ENSEIGNEMENT | 19 | 10.2. Environnement | 45 |
| 4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans | 19 | 11. SANTÉ | 49 |
| 4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement | 20 | 11.1. Espérance de vie et mortalité | 49 |
| 4.3. Retard scolaire | 21 | 11.2. État de santé général | 51 |
| 5. MARCHÉ DU TRAVAIL | 22 | 11.3. Prévention | 54 |
| 5.1. Position socio-économique de la population | 22 | 11.4. Focus sur les personnes âgées | 55 |
| 5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage | 23 | GLOSSAIRE | 56 |
| 5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés | 26 | ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS | 60 |
| 5.4. Caractéristiques des salariés everois | 27 | BIBLIOGRAPHIE | 61 |
| 6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE | 28 | | |
| 6.1. Situation générale | 28 | | |
| 6.2. Les spécificités économiques d'Evere | 28 | | |
| 6.3. Migrations d'entreprises | 30 | | |

1. EVERE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune d'Evere



1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

Evere (5,1 km², 3 % du territoire régional) est une commune de **deuxième couronne** située au nord-est de la Région bruxelloise. Elle est bordée au sud par Woluwe-Saint-Lambert (l'E40 formant la limite), à l'ouest par Schaerbeek, au nord par la Ville de Bruxelles (Haren) et à l'est par Zaventem (Région flamande). La commune est traversée par quelques axes importants comme la chaussée de Louvain, la chaussée de Haecht et le boulevard Léopold III qui mène à l'aéroport.

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser les découpages de la commune en **secteurs statistiques**² et **quartiers** du Monitoring des Quartiers. Evere compte sept quartiers, dont quatre quartiers résidentiels (Paix, Conscience, Boulevard Léopold III et Paduwa), le Cimetière de la Ville de Bruxelles (qui se trouve sur le territoire d'Evere) et deux zones industrielles à cheval sur le territoire d'Evere et la Ville de Bruxelles : Industrie OTAN qui accueille des entreprises et des bureaux, et Industrie Nord³ (site ferroviaire en grande partie).

La densité de population à Evere est de 8 509 habitants/km². Evere est une commune principalement résidentielle mais la densité de population varie de façon importante selon les quartiers, notamment du fait de la présence de plusieurs zones destinées à des fonctions économiques et administratives. La

¹ Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).

² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

³ Seule une petite partie du quartier Industrie Nord se situe sur le territoire d'Evere.

proximité de l'aéroport et de l'OTAN et l'accessibilité offerte par les autoroutes entretiennent l'intérêt des entreprises pour les terrains industriels et les bureaux sur le territoire d'Evere.

En termes d'**espace vert**, le Moeraske, situé au nord d'Evere le long du chemin de fer, est un espace semi-naturel qui constitue un élément important du **maillage vert et bleu** de la Région bruxelloise, et cela non pas en raison de sa taille mais du fait de l'importante biodiversité qu'il abrite. À l'exception du Moeraske et des parcs qui l'entourent (parc Saint-Vincent et parc Bon Pasteur), il n'y a pas vraiment de vaste parc public à Evere. Le tissu urbain est néanmoins aéré de manière générale, parsemé notamment de plusieurs terrains de sport et abritant le grand Cimetière de la Ville de Bruxelles et le Cimetière d'Evere.

En matière de **mobilité**, le bas d'Evere (quartier Paix) est relié au centre-ville par le tram 55. L'inauguration en 2011 de la ligne de tram 62, qui relie la place Meiser (Schaerbeek) à l'Otan (Haren), a amélioré l'accessibilité de cette partie centrale de la commune, tout comme l'augmentation des trains s'arrêtant aux gares d'Evere et de Bordet. Le sud de la commune reste peu desservi en termes de transport public (uniquement des bus). Par ailleurs, Evere est l'une des communes bruxelloises à souffrir le plus des nuisances sonores induites par les vols (de nuit) de l'aéroport de Zaventem, situé à proximité.

Caractéristiques du bâti en général

Evere, en tant que commune de **deuxième couronne**, a connu une urbanisation relativement récente (plus de 60 % des logements ont été construits après 1960). La commune a un parc de logements assez varié et compte, en proportion, beaucoup d'appartements. Il en va de même concernant l'offre de logements sociaux. Sous l'effet de l'augmentation de la population de la Région et grâce à la disponibilité en terrains, Evere a maintenu une production importante de logements marquée ces 20 dernières années, entraînant une augmentation de plus de 10 000 habitants entre 2002 et 2022 (+36 %). Ce développement s'est concentré principalement dans le haut de la commune avec, notamment, l'urbanisation du Tuinbouw (terrain vague entre la rue de Genève et les grands immeubles de l'avenue des anciens combattants) et des avenues situées entre le cimetière de Bruxelles et la place J. de Paduwa.

Sur le **plan paysager et urbanistique**, la commune d'Evere peut être divisée en deux entités : le Bas Evere au nord et le Haut Evere au sud. La ligne orientée nord-est sud-ouest du chemin de fer en direction du site Josaphat et le boulevard Léopold III forment une rupture dans le tissu urbain.

Bas-Evere : les quartiers du nord

Le Bas-Evere se compose des **quartiers** Paix et Conscience et jouxte le site ferroviaire de la gare de Schaerbeek Formation (quartier Industrie Nord), ainsi que la zone naturelle du Moeraske, qui forment un tampon de verdure entre le chemin de fer et les quartiers résidentiels. Cette partie plus ancienne de la commune s'est urbanisée à la fin du 19^e siècle autour de l'église

Saint-Vincent et demeure à ce jour le noyau commercial central. Jusqu'à la moitié du 20^e siècle, seule la partie nord du Bas-Evere était bâtie (au nord de la chaussée de Haecht), l'essentiel de la commune étant resté à caractère rural jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Durant la période de l'après-guerre, l'urbanisation s'est accélérée, donnant naissance à un parc immobilier varié érigé dans un style typique de cette époque : maisons de rangée (bel-étage) parsemées de petits immeubles de rapport (par exemple dans le quartier de la maison communale), maisons jumelées et grands immeubles à appartements.

Haut Evere : quartiers du centre et du sud

Le Haut-Evere se compose des **quartiers** Avenue Léopold III, Paduwa, Industrie Otan et Cimetière de Bruxelles. Il se caractérise, tout comme les quartiers du nord, par un parc immobilier hétérogène combinant notamment différents types d'immeubles d'appartements (parfois sous la forme de grands complexes modernistes), des maisons bel-étage et des maisons de rangée de petite taille.

Cette partie de la commune s'est formée début 20^e autour de l'église Saint-Joseph (Place J. de Paduwa), sur la chaussée de Louvain et le long de l'avenue qui menait au nouveau cimetière de Bruxelles. Elle reste cependant très peu urbanisée jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'installation de l'OTAN⁴ et autres pôles d'empois (notamment aux abords de l'autoroute de Liège) a entraîné une urbanisation rapide du Haut-Evere, surtout dans les années 1960, avec notamment toute une série de grandes barres d'immeubles, inspirées du modèle Le Corbusier. Longtemps, cette partie de la commune est demeurée beaucoup moins densément peuplée que la partie nord, se composant principalement de terrains industriels et de grands complexes commerciaux aux abords de Bordet et du Cimetière de la Ville de Bruxelles, et d'infrastructures sportives. Depuis le début des années 2000, l'importante production de nouvelles constructions dans les espaces encore disponibles a contribué à l'augmentation de la densité de population dans cette partie de la commune.

Les quartiers de logements sociaux

Evere compte 12 logements sociaux pour 100 ménages, ce qui la place en seconde position dans le classement des communes bruxelloises en termes de part de logements sociaux. Les immeubles d'appartements forment l'essentiel des logements sociaux de la commune, bien qu'on y retrouve aussi des maisons dans un style inspiré de la cité-jardin (notamment dans la cité leder zijn huis, entre la chaussée de Louvain et le cimetière de Bruxelles).

⁴ Installé initialement à la place de l'ancien aérodrome militaire. En 2018, le siège de l'OTAN a déménagé dans un nouveau bâtiment de l'autre côté du boulevard Léopold III, situé sur la commune de la ville de Bruxelles.

1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

La **population** d'Evere n'a cessé d'augmenter depuis le début du 20^e siècle, sauf au cours de la décennie 1980. Entre 2012 et 2022, la commune est même la commune bruxelloise ayant connu la plus forte croissance démographique, qui est largement supérieure à la croissance régionale. Cette croissance plus importante s'observe également ces dernières années, et même en 2020, année marquée par la crise du Covid-19. Au 1^{er} janvier 2022, la commune compte officiellement 43 608 habitants, soit 18 % d'habitants en plus qu'au 1^{er} janvier 2012. La commune est aujourd'hui plus densément peuplée que la Région dans son ensemble, mais certains espaces sont encore peu peuplés et les Everois habitent moins fréquemment dans des secteurs très densément peuplés (plus de 20 000 hab./km²) que l'ensemble des Bruxellois.

La dynamique démographique de la commune est assez spécifique. En comparaison avec la Région, et en prenant en compte la taille de la population, la commune présente un nombre de naissances «moyen», un nombre de décès élevé (et donc un **solde naturel** peu élevé) et un **solde migratoire international** un peu inférieur à celui de la Région. Mais surtout, Evere présente un **solde migratoire interne** qui a été positif presque chaque année au cours de la dernière décennie. Comme en Région bruxelloise, le solde migratoire international est le principal moteur de la croissance démographique everoise ces dernières années. Mais le solde migratoire interne a également contribué pour plusieurs années à cette augmentation, alors qu'il est négatif à l'échelle régionale depuis très longtemps.

La **structure par âge** de la population se caractérise à la fois par une surreprésentation des enfants et des adolescents d'une part, et des personnes âgées d'autre part. L'augmentation de la population a globalement concerné l'ensemble des classes d'âge. Ainsi, au cours de la dernière décennie, la commune a connu une augmentation du nombre d'enfants de moins de trois ans (situation exceptionnelle au sein de la Région), de même qu'une augmentation importante des enfants de 3 à 11 ans. Il en résulte une certaine baisse de l'âge moyen au cours des dix dernières années, ce qui n'est pas le cas au niveau régional. En revanche, le **coefficient de séniorité** des habitants de plus de 65 ans est élevé, ce qui contribue à expliquer d'autres aspects de la situation démographique de la commune (nombre de décès élevé, âge moyen qui reste supérieur à celui de la Région, etc.)

Du point de vue de la composition des **ménages**, la commune connaît une surreprésentation des couples avec enfants et une sous-représentation des isolés.

La **population étrangère** est moins importante dans la commune qu'au sein de la Région. Toutefois, la croissance de la population étrangère dans la commune est importante. La commune accueille de nombreux ressortissants asiatiques, dont de nombreux Indiens. Ces ressortissants indiens constituent le principal groupe de nationalité étrangère dans

la commune, et le quart des ressortissants indiens vivant à Bruxelles résident à Evere. Le deuxième groupe le plus important est constitué des ressortissants roumains, dont le nombre a fortement augmenté au cours des dix dernières années, à Evere comme dans l'ensemble de la Région.

Profil socioéconomique

La commune d'Evere est caractérisée globalement par une population de classe moyenne. Le **revenu médian**, calculé sur base des **statistiques fiscales** au niveau de l'ensemble de la population communale, est légèrement supérieur au revenu médian régional. La distribution de la population par classe de **revenu équivalent après impôt** est un peu plus concentrée autour des classes de 15 000 à 30 000 euros qu'au niveau régional. Il existe néanmoins des inégalités sociales – aussi importantes qu'en moyenne pour les 19 communes bruxelloises – qui s'inscrivent dans l'espace à l'échelle de la commune. Les revenus sont ainsi deux fois plus bas dans les **secteurs statistiques** composés de logements sociaux que dans les secteurs les plus aisés de la commune. Les niveaux de revenus des secteurs everois les plus aisés restent toutefois bien en-deçà des secteurs les plus aisés de la Région.

Les jeunes adultes (18-24 ans) de la commune sont dans une situation encore plus défavorable que leurs homologues de l'ensemble de la Région : ils sont plus fréquemment **bénéficiaires d'un RIS** (19 %), d'une allocation de chômage (3 %), de **l'intervention majorée** pour l'assurance soins de santé (36 %). Les personnes dans les autres catégories d'âge (plus âgées), sont, à cet égard, dans une situation qui n'est pas sensiblement différente de la situation des habitants de la Région.

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) des Everois est faible : la commune est la quatrième avec le taux d'activité le plus faible de la Région. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (16 %) est similaire à celui de la Région, mais la différence selon le sexe (en défaveur des femmes) est plus importante dans la commune.

Le **tissu d'entreprises** à Evere est relativement peu développé : rapporté à la population, les nombres de sièges sociaux et d'établissements sont faibles dans la commune. Néanmoins, **l'indicateur de la dynamique entrepreneuriale** est plus élevé à Evere que pour la Région, et la commune est la seconde commune bruxelloise avec le **solde migratoire des entreprises** le plus élevé de la Région. En effet, Evere est une commune plutôt attractive vis-à-vis des autres communes bruxelloises (solde migratoire intrarégional des entreprises positif), même si son solde migratoire par rapport aux autres régions est négatif.

Une **naissance** sur six survient dans un ménage composé d'une femme seule, et la même proportion dans un ménage sans revenu du travail. Malgré une croissance du nombre d'enfants de moins de trois ans et des fluctuations du nombre de places d'accueil au cours des dix dernières années, le **taux de couverture** de l'accueil a augmenté. Il y a aujourd'hui près d'une place pour deux enfants dans la commune. En ne considérant que les places accessibles,

c'est-à-dire non réservées à certaines catégories d'enfants et à tarif selon le revenu des parents, le taux de couverture baisse à 27 places pour 100 enfants, soit une valeur très légèrement supérieure à celle de la Région.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, les élèves du secondaire qui résident à Evere se répartissent entre les filières d'une manière assez similaire à celle de l'ensemble des élèves bruxellois. La filière générale accueille 32 % des élèves, tandis que les filières techniques et professionnelles accueillent respectivement 19 % et 12 % des élèves.

Le **retard scolaire** (d'au moins deux ans) concerne 19 % des élèves du secondaire résidant à Evere, soit près d'un élève sur cinq. Les garçons à Evere ont tendance à être un peu moins en retard que l'ensemble des élèves bruxellois, et ce dans toutes les filières sauf dans le général où le retard est similaire. Les filles everoises inscrites dans le professionnel sont plus en retard scolaire que l'ensemble des Bruxelloises de cette filière.

Le **bâti résidentiel** est récent : 60 % des bâtiments résidentiels ont été construits après 1945. 10 % des bâtiments résidentiels ont été construits au cours des trente dernières années. Les loyers sont proches des loyers moyens bruxellois, mais le **prix de vente de l'immobilier** est moins élevé à Evere qu'au sein de la Région. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des maisons et des appartements corrigé de l'inflation a augmenté de façon importante à Evere, quoique moins qu'en général dans la Région.

Le nombre de **logements sociaux** (2 216) rapporté au nombre de ménages est plus élevé à Evere (12 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7 pour 100 ménages). Les logements sociaux sont relativement concentrés dans certains **secteurs statistiques**, dont plusieurs sont constitués exclusivement de logements sociaux. La commune dispose également d'un nombre relativement élevé de logements mis en location par des AIS.

En ce qui concerne les **finances communales**, de 2015 à 2020, le budget ordinaire de la commune d'Evere a été déficitaire pendant plusieurs années. Dans les comptes 2015-2020, les recettes et dépenses ordinaires par habitant, ainsi que les dépenses d'investissement par habitant, ont été en moyenne plus faibles à Evere durant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises. Comparé à la moyenne des situations communales, le poids des additionnels sur le précompte immobilier dans les recettes communales est plus important, ce qui s'explique par la présence importante de bureaux dans la commune. Le rendement des additionnels à l'impôt sur les personnes physiques est quant à lui relativement faible à Evere, et résulte d'un taux relativement bas (avec un revenu médian des habitants à peine supérieur à la médiane régionale).

La part de ménages **motorisés** est légèrement supérieure à la situation régionale : 54 % des ménages disposent d'au moins une voiture (contre 48 % pour la Région). Les taux de motorisation les plus élevés s'observent dans les **secteurs statistiques** les plus aisés de la commune, mais le lien n'est pas systématique. Par ailleurs, 8 % des ménages de la commune

disposent d'une voiture de société (une proportion égale à celle de la Région). L'offre de voitures partagées **Cambio**, rapportée à la population, est nettement moins élevée que pour la région dans son ensemble.

À Evere, 18 % l'ensemble du territoire est constitué d'**espaces verts** et récréatifs accessibles au public, à l'image de la Région dans son ensemble.

Santé des habitants

L'**espérance de vie à la naissance** est plus faible à Evere qu'en Région bruxelloise sur la période 2017-2019. Si l'espérance de vie a augmenté entre 1999 et 2019 à Evere et dans la Région, cette évolution a été moins linéaire à Evere. C'est particulièrement le cas de l'espérance de vie des femmes, qui a baissé dans la commune entre la période 2008-2010 et la période 2011-2013.

À Evere, le taux de mortalité prématurée est plus élevé qu'en Région bruxelloise, ce qui explique en partie l'**espérance de vie** plus faible dans la commune.

Certaines maladies chroniques, dont la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), sont plus fréquentes proportionnellement à Evere qu'au sein de la Région. Ceci s'explique essentiellement par la structure par âge de la population, avec une proportion de personnes (très) âgées importante.

Les variations spatiales de la prévalence (non **standardisée**) du diabète illustrent le lien entre situation socio-économique et démographique et état de santé. Les **quartiers** avec une proportion relativement élevée de personnes âgées ou avec une proportion élevée de logements sociaux sont des quartiers où la prévalence du diabète est plus élevée.

Les centres de soins résidentiels ont une offre importante à Evere (17 lits pour 100 habitants de plus de 65 ans, contre 9 pour 100 à l'échelle de la Région). En 2018, Evere était la commune avec la plus grande part de la population de 65 ans et plus résidant en maison de repos. Dans la commune, la part des résidents de maison de repos qui bénéficient de l'**intervention majorée (BIM)** est égale à leur part dans l'ensemble de la population de plus de 65 ans. Les résidents ne sont donc pas plus précarisés que l'ensemble de leur groupe d'âge (alors qu'à l'échelle régionale, les BIM sont surreprésentés dans les maisons de repos).

1.3. ENJEUX

Augmentation importante de la population, avec de plus en plus d'enfants et de diversité culturelle

Evere se singularise par une population en augmentation importante au cours de la dernière décennie et par une augmentation notable du nombre d'enfants.

L'augmentation de la population des dernières décennies s'est accompagnée d'une diversification des origines de la population. Entre 2002 et 2022, la part de la population de nationalité étrangère est passée de 15 % à 30 % et la part de la population de nationalité étrangère à la naissance est passée de 30 % à 55 %.

Le développement de services à destination des plus jeunes (accueil de la petite enfance, offre scolaire et parascolaire) mais aussi des plus âgés (maisons de repos et de soins) doit accompagner cette augmentation de la population, d'autant si elle persiste dans les années à venir. Le développement de ces services doit aussi prendre en compte la dimension multiculturelle de la population pour *permettre un accès effectif aux services et aux droits*.

Une population de classe moyenne, mais aussi de nombreux habitants précarisés et une tendance à l'augmentation de la précarité

Certains indicateurs socio-économiques globaux placent Evere dans la moyenne bruxelloise qui, rappelons-le, est défavorable par rapport aux deux autres régions.

Une partie relativement importante de la population peut être considérée comme précarisée : en 2021, 5 873 Everois de 18 à 64 ans bénéficiaient du RIS, d'une allocation de chômage, d'une indemnité d'invalidité ou d'une allocation aux personnes handicapées. Un Everois sur cinq était donc dans l'une de ces situations. Le groupe des jeunes adultes (18-24 ans) semble, au regard de la situation régionale, encore plus précarisé : plus d'un jeune adulte sur cinq perçoit un RIS ou une allocation de chômage, et 36 % d'entre eux sont bénéficiaires de l'intervention majorée pour les soins de santé. Enfin, un adolescent sur cinq est en retard scolaire d'au moins deux ans.

Au regard de certains indicateurs, la précarité semble augmenter dans la commune. En particulier, le nombre et la part de personnes percevant un revenu d'intégration sociale y a crû de façon importante au cours des dix dernières années.

La prise en compte des problématiques que peuvent rencontrer ces Everois précarisés constitue un enjeu pour la commune.

La présence de nombreux logements sociaux, concentrés dans certains espaces.

Par ailleurs, la part de logements sociaux et d'AIS est importante dans la commune. Il le sera davantage dans le futur puisque le chantier du projet Renoir (100 logements sociaux) a été entamé début 2023 et que la commune figure parmi les communes bruxelloises avec le plus haut taux d'accroissement potentiel du parc de logements publics à finalité sociale (Perspective.brussels 2022).

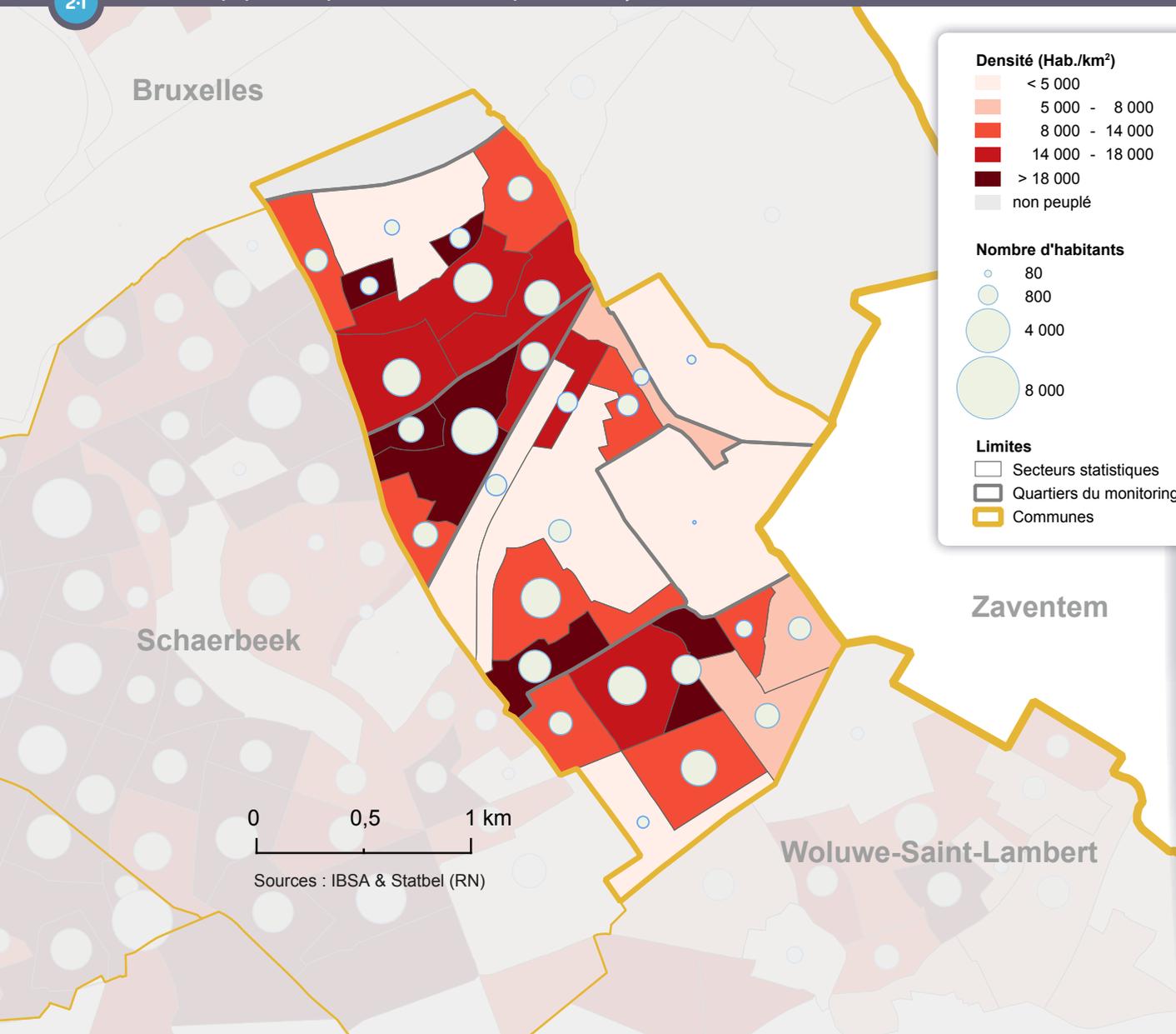
Les logements sociaux de grande taille (4 chambres et plus) sont surreprésentés dans la commune, et tous les logements sociaux ne disposent pas d'une salle de bain et du chauffage central. Certains secteurs ne sont composés que de logements sociaux et accueillent donc des ménages qui peuvent cumuler des difficultés sociales de différentes natures.

La présence de ces logements sociaux implique donc une attention pour les questions d'entretien et de développement de la qualité du bâti, mais également pour la prise en compte des questions de vivre-ensemble et d'accompagnement social des locataires.

2. POPULATION

2-1

Densité de population par secteur statistique, Evere, 1^{er} janvier 2021

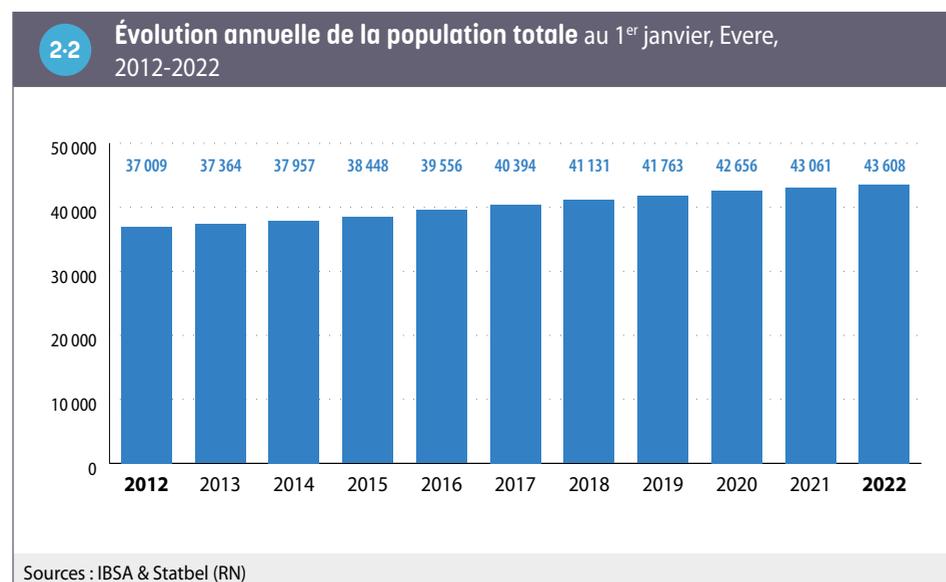


2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, Evere compte officiellement 43 608 habitants, soit 4 % de la population de la Région bruxelloise. La densité de population est de 8 509 habitants au km², ce qui en fait une commune plus densément peuplée que la région bruxelloise (7 528 habitants au km²) ²⁻¹. Dans certains **secteurs statistiques**, la fonction résidentielle ne domine pas et la densité est alors faible, voire nulle. C'est le cas des secteurs qui accueillent essentiellement des zones de bureaux (par exemple Zone industrielle, dans l'est de la commune, qui accueille des bureaux et l'actuel quartier général de la Défense nationale), des infrastructures sportives, récréatives, commerciales ou éducatives (comme le secteur Anciens Combattants, ou Quartier Grosjean) ou qui sont occupés par des espaces publics (Cimetière de Bruxelles par exemple). D'autres secteurs sont plus densément peuplés (Conscience, dans le centre de la commune), voire très densément peuplés. Néanmoins, seule 10 % de la population communale vit dans un **secteur statistique** avec une densité supérieure à 20 000 habitants par km², ce qui est le cas de 29 % de l'ensemble des habitants de la Région.

2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre le 1^{er} janvier 2012 et 2022, la population d'Evere a augmenté de 18 %, soit un rythme plus de deux fois supérieur à celui de la population de la Région bruxelloise dans son ensemble (+7 %) ²⁻². Evere est la commune bruxelloise qui a connu l'augmentation de la population la plus importante sur ces dix dernières années. La population everoise a augmenté chaque année au cours de cette période (avec des taux de croissance annuels variables), même au cours de l'année 2020, marquée par la crise du Covid-19. Cette année-là, la population a diminué dans 11 des 19 communes de la Région, mais pas à Evere.



Au cours de l'année 2021, la population d'Evere a continué à augmenter, plus rapidement que la moyenne (+1,3 % contre +0,2 % pour la Région). Evere est la commune qui a connu la plus forte augmentation de population cette année-là également.

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs ²⁻³ :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

| 2-3 Mouvement de la population en 2021 | Evere | | Région bruxelloise | |
|--|--------|--------|--------------------|---------|
| | Nombre | | Nombre | |
| Mouvement naturel | | | | |
| Naissances | 577 | 13,3 % | 15 690 | 12,8 % |
| Décès | 450 | 10,4 % | 8 849 | 7,2 % |
| Solde naturel | 127 | 2,9 % | 6 841 | 5,6 % |
| Mouvement migratoire interne | | | | |
| Entrées | 3 300 | 76,2 % | 89 758 | 73,5 % |
| Sorties | 3 318 | 76,6 % | 110 809 | 90,7 % |
| Solde migratoire interne | -18 | -0,4 % | -21 051 | -17,2 % |
| Mouvement migratoire international | | | | |
| Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre) | 1 266 | 29,2 % | 48 414 | 39,6 % |
| dont Non-UE | 687 | 15,9 % | 16 406 | 13,4 % |
| Emigrations (y compris radiations et sorties du registre) | 755 | 17,4 % | 31 449 | 25,8 % |
| dont Non-UE | 277 | 6,4 % | 7 079 | 5,8 % |
| Solde migratoire international | 511 | 11,8 % | 16 965 | 13,9 % |
| dont Non-UE | 410 | 9,5 % | 9 327 | 7,6 % |
| Croissance totale (y compris l'ajustement statistique) | | | | |
| Croissance annuelle de la population | 547 | 1,3% | 2 667 | 0,2 % |
| Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 1 ^{er} janvier 2022) | | 1,7% | | 0,7 % |
| Sources : IBSA & Statbel (RN) | | | | |
| Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1 ^{er} mars de l'année suivante). | | | | |

En 2021, le **solde naturel** est positif à Evere, le nombre de naissances (577) étant supérieur au nombre de décès (450). En proportion de la population (pour 1 000 habitants), ce solde (3 %) est inférieur à celui de la Région (6 %) et place Evere parmi les communes bruxelloises avec le solde le plus faible⁵. Cela s'explique par un nombre de décès (rapporté à la population) plus élevé dans la commune, en lien avec une population plus âgée qu'à l'échelle régionale. Le nombre de naissances (toujours rapporté à la population) est en revanche plus élevé que pour la Région.

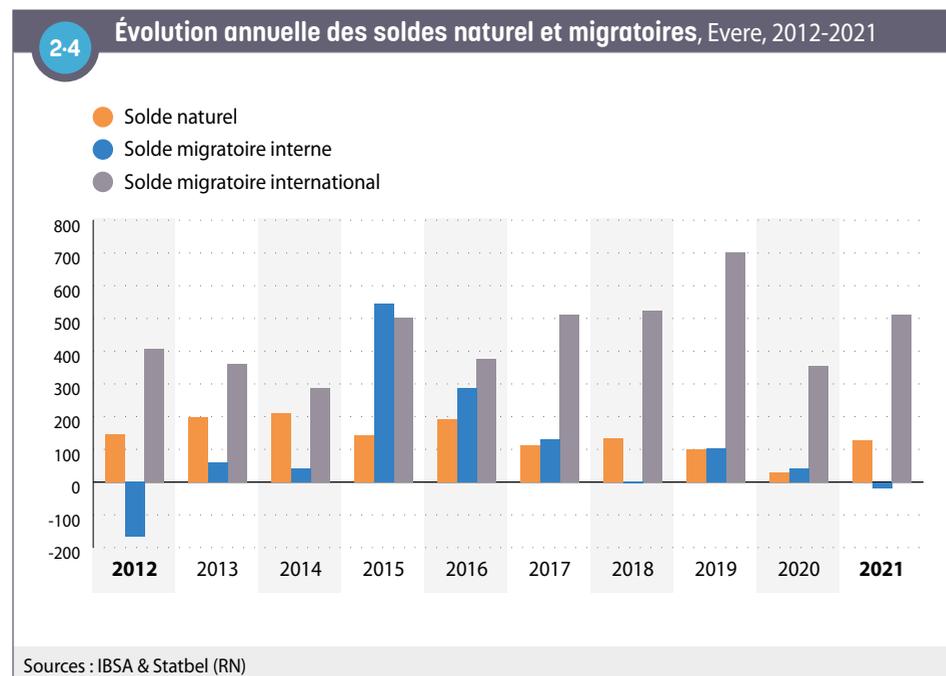
Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Evere (1 266) dépasse le nombre de personnes qui l'ont quitté pour s'installer à l'étranger (755)⁶. Ce solde est toutefois proportionnellement inférieur à Evere (12 %) en comparaison avec la Région bruxelloise dans son ensemble (14 %).

⁵ Derrière Watermael-Boitsfort, Woluwe Saint-Pierre et Uccle.

⁶ Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

En 2021, à l'exception d'Uccle, l'ensemble des communes bruxelloises présentent un **solde migratoire interne** négatif. Ceci signifie que le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer dans la commune est inférieur au nombre de personnes qui l'ont quitté pour s'installer ailleurs en Belgique. Ce solde est toutefois quasiment nul à Evere : en 2021, 3 300 personnes sont venues à Evere depuis une autre commune belge alors que seules 3 318 personnes ont quitté la commune pour s'installer dans une autre commune belge **2.3**. Parmi les 3 300 personnes venues s'installer à Evere depuis une commune belge, 79 % viennent d'une commune bruxelloise. Evere est la troisième commune bruxelloise avec le solde migratoire interne le moins négatif cette année-là, derrière Uccle (qui a un solde positif) et Watermael-Boitsfort.

S'il est faiblement négatif pour l'année 2021, le solde migratoire interne a été positif (avec des variations dans le temps) la majeure partie de la période 2012-2021 **2.4**. C'est là une caractéristique peu fréquente au sein des autres communes de la Région. Pour Evere, ce solde fut particulièrement élevé en 2015 et en 2016. Sur la période 2012-2021, le solde naturel a connu des variations, mais il a été positif chaque année. Il a été plus faible depuis 2017 qu'auparavant. Le solde migratoire international a également été positif et important tout au long de la période, avec un maximum atteint en 2019. En 2020, les mouvements migratoires ont été impactés par la crise du Covid, à Evere comme dans l'ensemble des communes bruxelloises.



La dynamique démographique de la commune est donc assez singulière dans le paysage bruxellois. Tout d'abord, en comparaison avec la situation régionale, et en prenant en compte la taille de la population, la commune présente un nombre de naissances «moyen» et un nombre de décès élevé.

Ceci est lié au fait qu'Evere est une commune avec une population relativement âgée (voir infra), mais qui connaît simultanément un renouvellement de sa population par l'installation de jeunes familles. D'autre part le solde migratoire interne est positif ou nettement moins négatif qu'au niveau de la Région et donc, ne contrebalance pas le solde migratoire international positif comme à l'échelle régionale.

Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent, mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). Concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** complètent utilement les données de population officielle. Elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement. En revanche, elles n'incluent pas les naissances ayant eu lieu à l'étranger⁷. En 2019, 17 naissances ne sont pas enregistrées dans le Registre de population officielle à Evere. Il s'agit d'une différence relative de 3 % par rapport au nombre de naissances enregistrées au Registre, équivalente à celle de la Région dans son ensemble. Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 267 personnes ont reçu une **aide médicale urgente** (AMU) du CPAS (SPP IS). En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion est inférieure à Evere (0,6 %) en comparaison avec la Région (1,2 %). Selon une estimation du KCE (2015)⁸, la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %. Ainsi, au vu de ces indications, la présence de personnes sans-papiers (en proportion de la population totale) dans la commune serait inférieure à la situation régionale.

⁷ La différence entre le nombre de naissances constatées sur base des **bulletins de naissance** et celles reprises au Registre national peut correspondre à plusieurs situations. Si la mère n'est pas inscrite au Registre national (par exemple si elle ne dispose pas de titre de séjour), la naissance sera comptabilisée dans les Bulletins de naissance, mais pas au Registre national. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique, mais que la naissance a lieu à l'étranger, elle ne donnera pas lieu à un enregistrement dans les Bulletins de naissance, mais sera inscrite au Registre national.

⁸ Roberfroid D. *et al*, 2015.

2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

Au 1^{er} janvier 2022, la proportion de personnes d'âge actif (18-64 ans) à Evere (61 %) est un peu inférieure à celle de la Région (64 %), à l'inverse de la proportion de personnes âgées (15 % à Evere et 13 % dans la Région) et de la proportion d'enfants et d'adolescents de moins de 18 ans (24 % à Evere contre 22 % dans la Région) ²⁻⁵. L'âge moyen est un peu supérieur à celui de la Région (38,5 ans à Evere contre 37,8 ans dans la Région), mais il a diminué en dix ans (contrairement à l'âge moyen dans la Région) ²⁻⁶.

À Evere, les personnes de plus de 65 ans sont en moyenne plus âgées que dans la Région. En effet, le coefficient de séniorité y est relativement élevé : 33 % des plus de 65 ans ont en réalité plus de 80 ans (contre 29 % pour la Région). Evere est la deuxième commune avec le coefficient de séniorité le plus élevé, derrière Woluwe-Saint-Pierre. Le coefficient de séniorité (80+/65+) est resté élevé à Evere au cours des dernières années, ce alors qu'il a diminué à l'échelle de la Région. Enfin, le rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) a augmenté, bien qu'il reste inférieur à celui de la Région. La commune compte donc relativement plus de femmes que d'hommes en comparaison avec la Région ²⁻⁶.

| 2-5 | Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022 | | | | | | | |
|----------------|---|------------|---------------|------------|------------------------------|------------|------------------|------------|
| | Evere | | | | Région de Bruxelles-Capitale | | | |
| | 01/01/2012 | | 01/01/2022 | | 01/01/2012 | | 01/01/2022 | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| 0 - 17 ans | 8 623 | 23,3 | 10 329 | 23,7 | 255 118 | 22,4 | 273 645 | 22,4 |
| 18 - 64 ans | 22 356 | 60,4 | 26 669 | 61,2 | 730 020 | 64,1 | 788 876 | 64,5 |
| 65 ans et plus | 6 030 | 16,3 | 6 610 | 15,2 | 153 716 | 13,5 | 160 116 | 13,1 |
| Total | 37 009 | 100 | 43 608 | 100 | 1 138 854 | 100 | 1 222 637 | 100 |

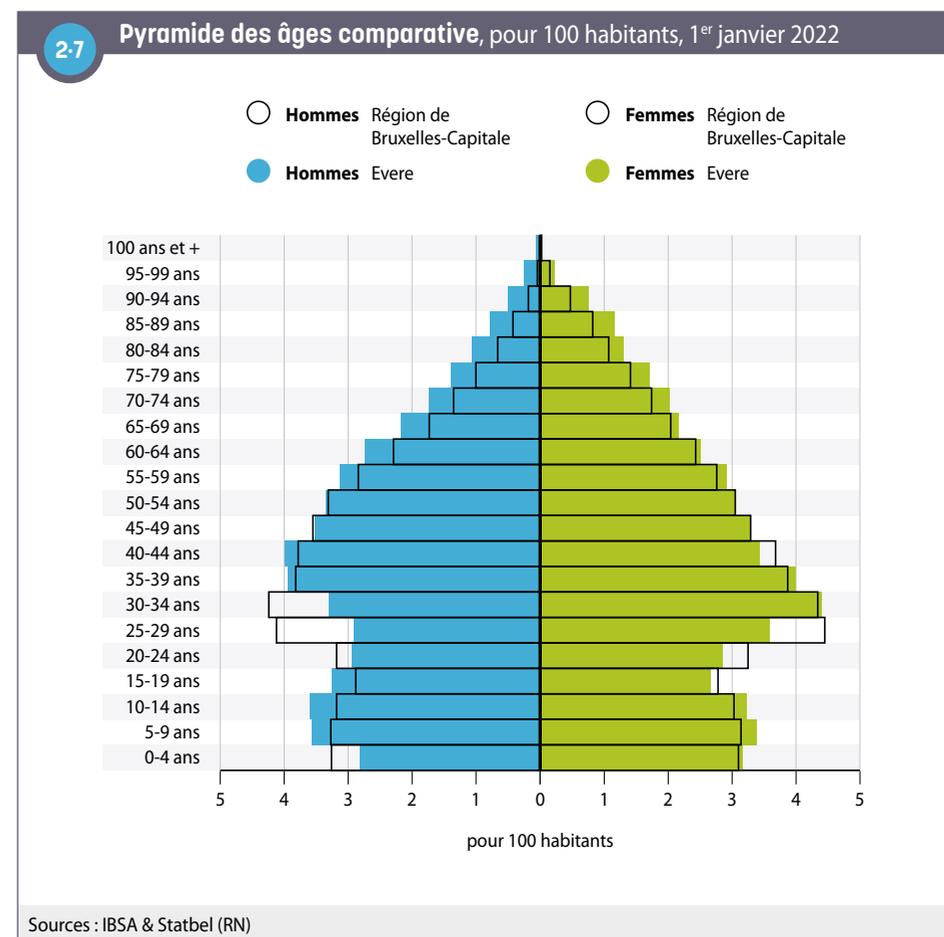
Sources : IBSA & Statbel (RN)

| 2-6 | Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022 | | | |
|--|---|------------|------------------------------|------------|
| | Evere | | Région de Bruxelles-Capitale | |
| | 01/01/2012 | 01/01/2022 | 01/01/2012 | 01/01/2022 |
| Âge moyen total (années) | 39,0 | 38,5 | 37,5 | 37,8 |
| Âge moyen hommes (années) | 36,9 | 36,6 | 36,1 | 36,7 |
| Âge moyen femmes (années) | 40,9 | 40,3 | 38,9 | 38,8 |
| Coefficient de séniorité [80+/65+] (%) | 33,6 | 33,4 | 33,1 | 29,2 |
| Rapport de masculinité (%) | 88,6 | 92,9 | 94,3 | 96,5 |

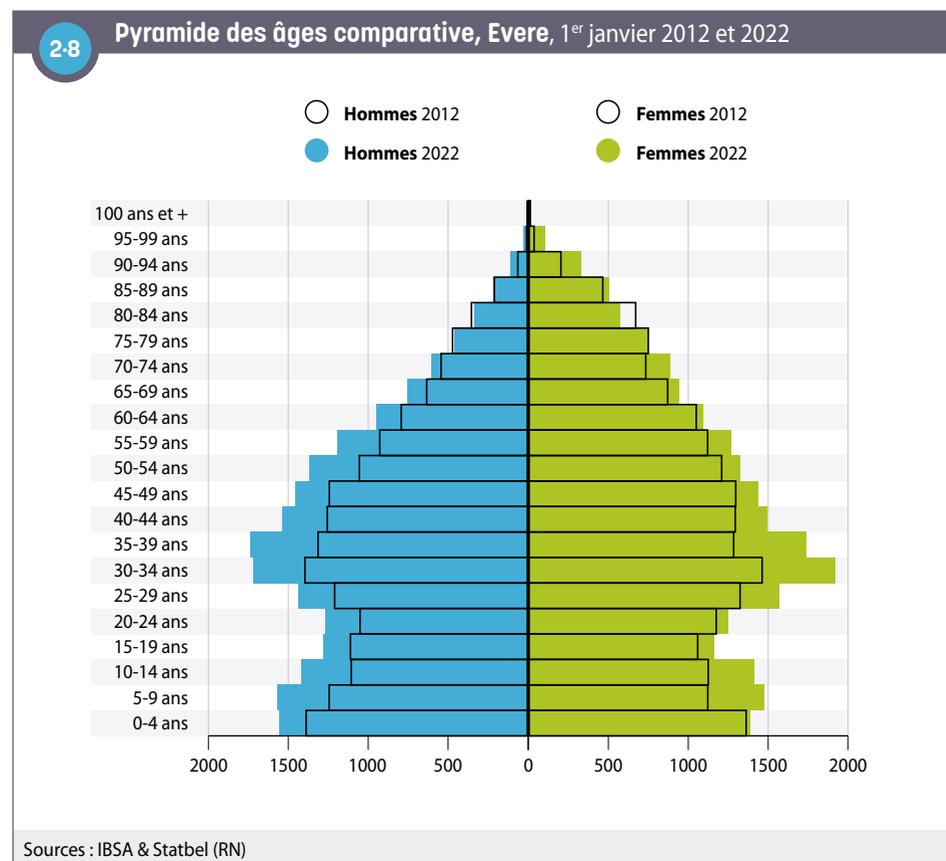
Sources : IBSA & Statbel (RN)

La première pyramide des âges comparative ²⁻⁷ indique notamment que, par rapport à la structure d'âge régionale, la commune présente tant une surreprésentation des plus de 65 ans, surtout chez les femmes, que des moins de 15 ans. Chez les hommes, les groupes d'âge entre 15 et 64 ans sont plutôt sous-représentés à Evere. Ceci est moins vrai chez les femmes. Les jeunes adultes (20-29 ans) sont sous-représentés dans la commune, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Le nombre de naissances rapporté à la population, aussi élevé à Evere qu'au sein de la Région ²⁻³ s'explique par une pyramide des âges certes un peu moins favorable à la natalité, mais qui se conjugue à un **indicateur conjoncturel de fécondité** un peu plus élevé (1,7 à Evere contre 1,6 dans la Région).



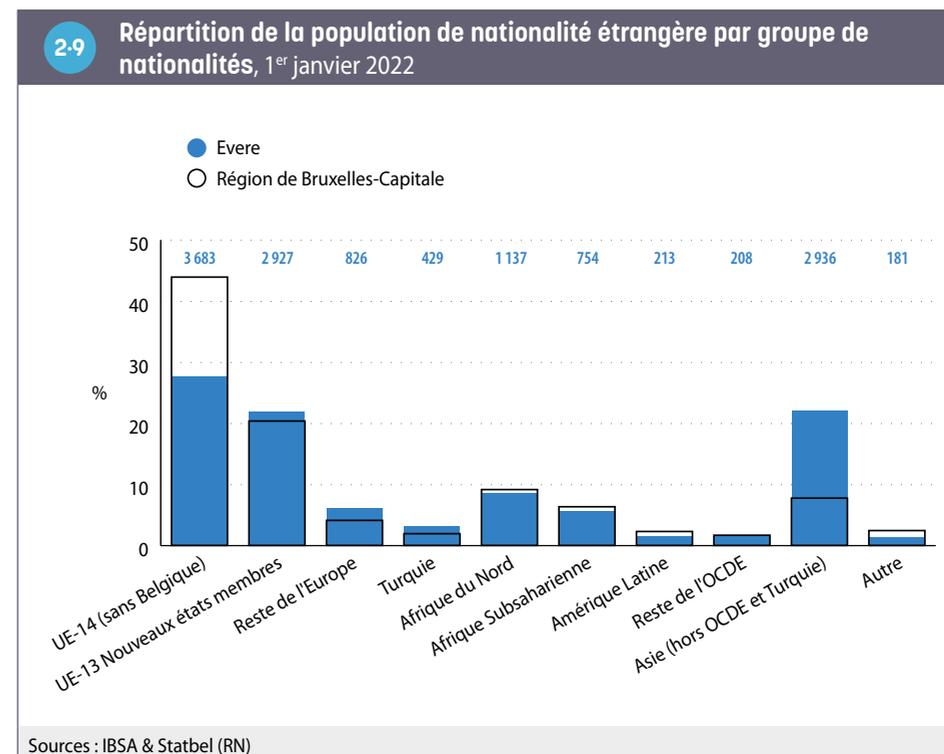
L'évolution de l'allure de la deuxième pyramide des âges entre 2012 et 2022 **2-8** indique que la croissance démographique de la commune concerne la quasi-totalité des classes d'âge. Les évolutions les plus importantes concernent les moins de 60 ans, particulièrement les 30-39 ans, ainsi que les enfants de 5 à 14 ans (les familles avec enfants).



2.4. NATIONALITÉS

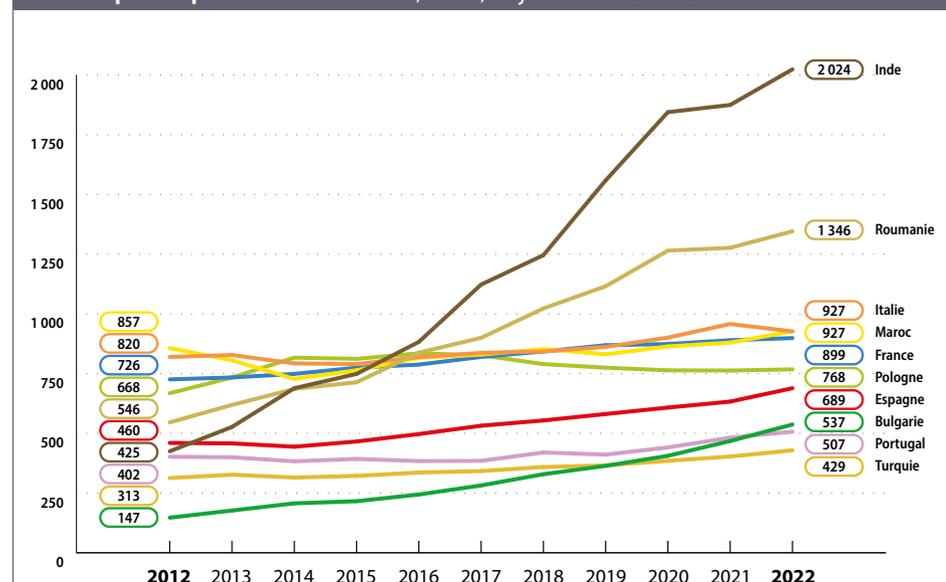
Au 1^{er} janvier 2022, 13 294 personnes, soit 30 % de la population d'Evere, n'ont pas la nationalité belge. Cette proportion, bien qu'en croissance importante dans la commune, est inférieure à celle de la Région (36 %). L'augmentation de la population non-belge dans la commune entre 2012 et 2022 (+4 939 personnes) correspond à 75 % de l'augmentation démographique totale (+6 599).

Parmi les personnes de nationalité étrangère de la commune, on retrouve, entre autres, 28 % de ressortissants de l'UE-14 (hors Belgique), 22 % d'Asie (hors OCDE et Turquie) et 22 % des nouveaux États membres (UE-13). Les ressortissants d'Asie sont nettement plus représentés au sein de la population étrangère à Evere qu'au sein de la population étrangère régionale. À l'inverse, les personnes ayant une nationalité d'un pays de l'UE-14 (sans la Belgique) sont sous-représentées parmi les non-belges de la commune **2-9**.



Les Indiens constituent la principale communauté étrangère à Evere. Ils constituent 15 % de la population étrangère de la commune, et 5 % de sa population totale. Leur nombre (multiplié par près de 5) a augmenté fortement au cours des 10 dernières années et la commune accueille 28 % de l'ensemble des ressortissants indiens de la Région. Les Roumains constituent le deuxième groupe le plus important au sein de la population étrangère de la commune, et il s'agit d'une communauté dont le nombre a également augmenté fortement (x 2,5 entre 2012 et 2022), à l'image des Bulgares (x 3,7). Soulignons que les nombre de personnes de chacune des nationalités les plus représentées en 2022 ont augmenté par rapport à 2012 (2-10). S'ils ne font pas partie des 10 nationalités les plus représentées, le nombre de Syriens a également augmenté de façon importante entre 2012 et 2022 : leur nombre a été multiplié par 8,3 dans la commune (de 51 à 425, non illustré).

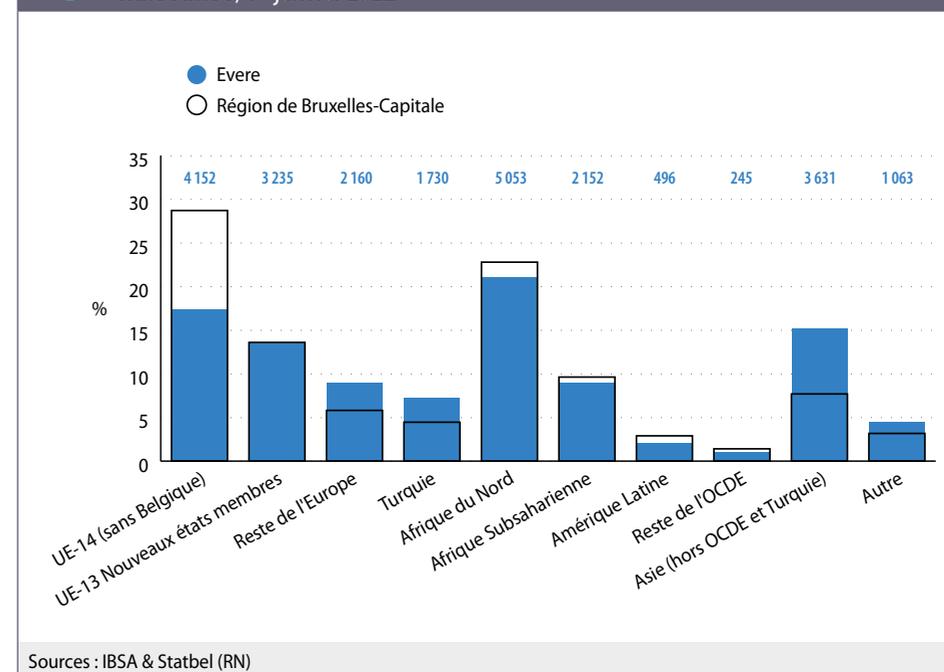
2-10 Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2022, Evere, 1^{er} janvier 2012-2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

L'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 30 % des habitants d'Evere sont de nationalité étrangère actuellement, 55 % avaient une nationalité étrangère à la naissance. Une partie de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Par exemple, il y a plus de 4 fois plus d'habitants d'Evere nés avec une nationalité d'Afrique du Nord ou de Turquie qu'il n'y a de personnes avec la nationalité correspondante. Les personnes avec une origine asiatique, turque ou d'un pays européen non membre de l'UE sont surreprésentées à Evere en comparaison avec la situation bruxelloise (2-11).

2-11 Répartition de la population née non belge par groupe de nationalités à la naissance, 1^{er} janvier 2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

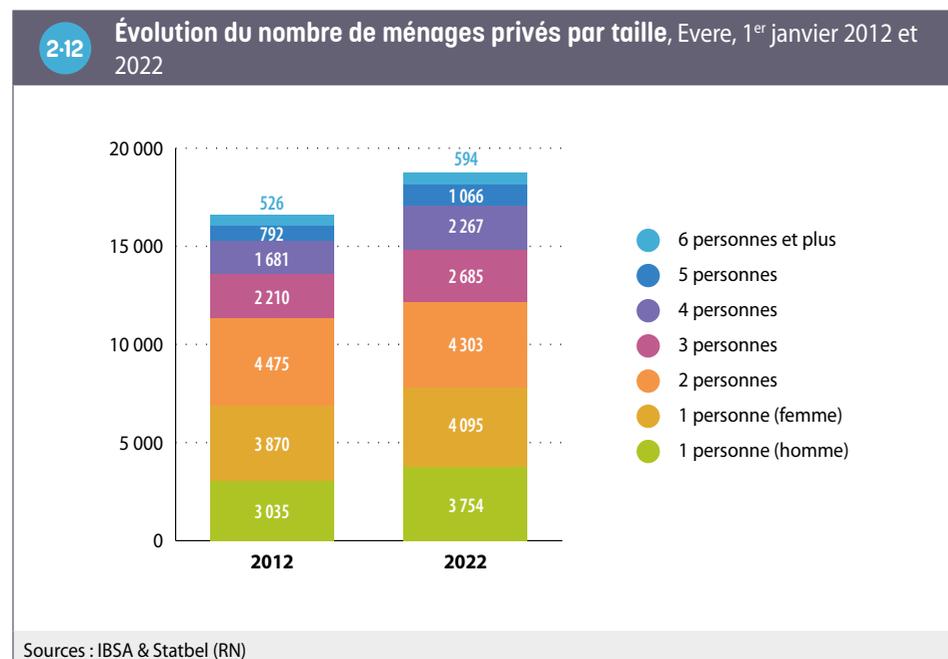
2.5. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2022, Evere compte 18 764 ménages privés, soit 2 175 ménages de plus qu'en 2012.

En 2022, 42 % des ménages sont composés d'une seule personne (dont 52 % de femmes et 48 % d'hommes), 23 % de deux personnes, 14 % de trois personnes et 21 % de minimum quatre personnes. Entre 2012 et 2022, le nombre de ménages d'isolés a augmenté (+24 % pour les hommes isolés et +6 % pour les femmes isolées), tandis que les ménages constitués de 2 personnes ont diminué. Les ménages de 3 personnes et de 4 ou 5 personnes ont augmenté de façon importante (respectivement +21, +35 et +35 %) ²⁻¹².

La taille moyenne des ménages privés est plus importante à Evere (2,28) qu'en Région bruxelloise (2,15). La taille des ménages everois a augmenté entre 2005 et 2016, mais s'est stabilisée depuis.

En comparaison avec la Région, les personnes isolées sont sous-représentées à Evere (42 % des ménages, contre 47 % à l'échelle régionale). La commune se distingue de la situation régionale par une part plus importante de couples avec enfants : ceux-ci représentent 28 % des ménages (contre 23 % à l'échelle régionale). Les familles monoparentales sont également légèrement surreprésentées dans la commune ²⁻¹³.



2-13 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2022

| | Evere | | Région de Bruxelles-Capitale | |
|-------------------------|---------------|------------|------------------------------|------------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Personne isolée | 7 800 | 41,6 | 263 886 | 46,8 |
| Couples sans enfant | 2 889 | 15,4 | 81 344 | 14,4 |
| Couples avec enfant(s) | 5 205 | 27,7 | 131 805 | 23,4 |
| Familles monoparentales | 2 383 | 12,7 | 65 482 | 11,6 |
| Autres | 487 | 2,6 | 21 365 | 3,8 |
| Total | 18 764 | 100 | 563 882 | 100 |

Sources : IBSA & Statbel (RN)

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

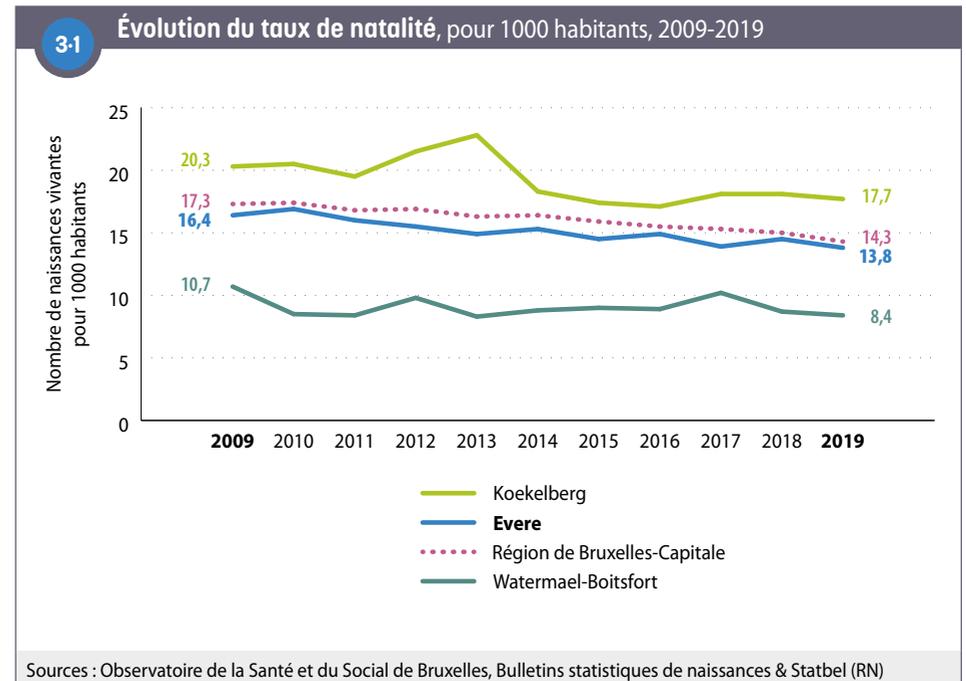
En 2019, sur la base ici des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population, mais pas celles qui ont eu lieu à l'étranger), 583 enfants sont nés dans un ménage everois. Le [taux de natalité](#) s'établit cette année-là à 13,8 ‰, une valeur légèrement inférieure à celle de la Région. C'est à Koekelberg que ce taux est le plus élevé, et à Watermael-Boitsfort qu'il est le plus faible au sein de la Région bruxelloise ³⁻¹.

Le nombre de naissances dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

À Evere, la part des femmes en âge de procréer dans la population est un peu moins élevée que pour la Région. En 2019, le [taux de natalité](#) légèrement inférieure au taux régional s'explique par la structure d'âge, dont les effets sur la natalité sont en partie compensés par un [indicateur conjoncturel de fécondité](#) un peu plus élevé que dans la Région dans son ensemble (1,7 à Evere contre 1,6 dans la Région).

À l'instar de la situation régionale, le [taux de natalité](#) est en baisse à Evere : il était de 16,4 ‰ en 2009



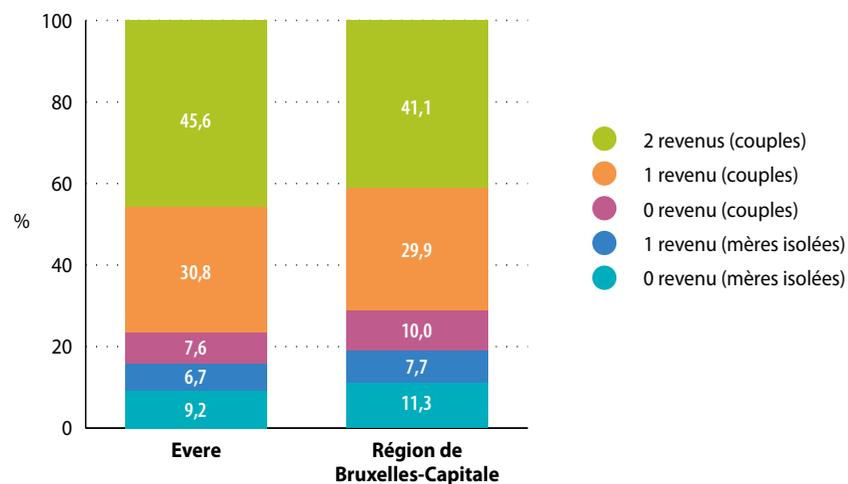
À Evere, près d'une naissance sur six (16 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule (une proportion un peu inférieure à celle de la Région, qui est de 19 %). Pour 9 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

Plus globalement, 17 % des naissances dans la commune surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, une part importante, bien qu'inférieure à celle de la Région bruxelloise (21 %).

3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2021, Evere compte 1 766 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4 % de la population totale, une proportion identique à celle de la Région. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a augmenté de 5 % au cours des dix dernières années **3-3**. Evere est la seule commune où le nombre d'enfants de moins de trois ans a augmenté entre 2011 et 2021. Pour la Région dans son ensemble, le nombre d'enfants de cet âge a reculé de 10 % sur cette période. Plus en détail, le nombre d'enfants de moins de 3 ans à Evere a globalement augmenté jusqu'en 2017, et a très légèrement diminué depuis.

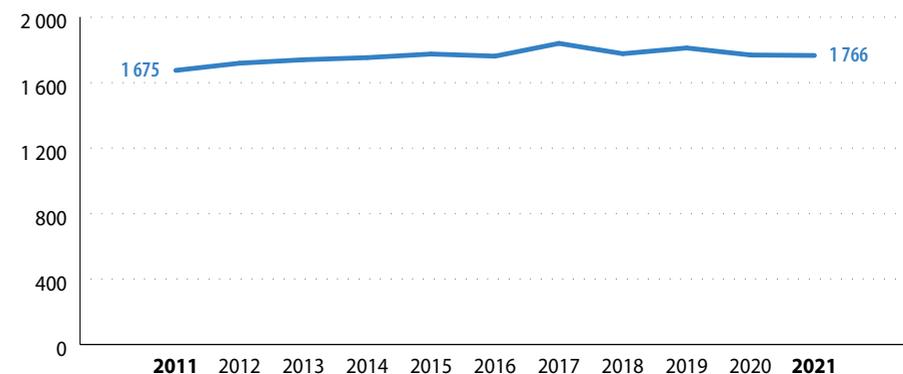
3-2 Répartition des naissances selon le nombre de revenus du travail dans le ménage et la situation familiale, 2015-2019



Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de naissances

Par ailleurs, 44 % des accouchements d'Everoises sur la période 2015-2019 sont le fait d'une mère de nationalité étrangère, une proportion inférieure à celle observée à l'échelle de la Région (53 %). La nationalité marocaine est la première nationalité étrangère des femmes de la commune qui ont accouché en 2019 (8 % de l'ensemble des naissances), suivie par la nationalité indienne (6 %), roumaine (4 %) et française (3 %).

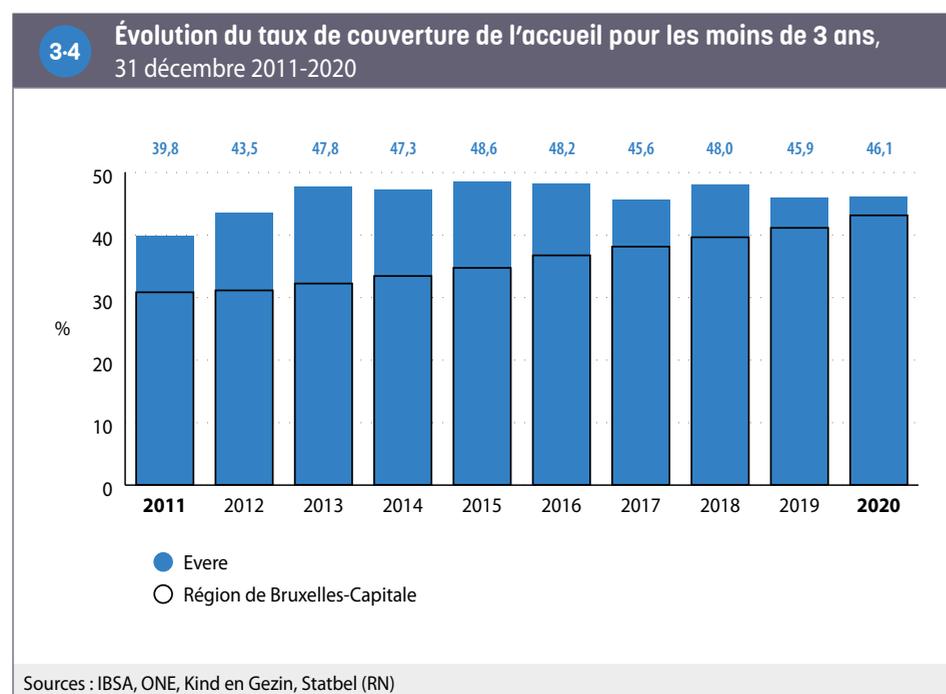
3-3 Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans, Evere, 1^{er} janvier 2011-2021



Sources : IBSA & Statbel (RN)

3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Au 31 décembre 2020, le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est de 46 % à Evere, soit près d'une place pour deux enfants de cet âge. Ce taux est proche du taux régional (43 %). Il a augmenté entre 2011 et 2015 pour diminuer légèrement ensuite **3-4**. Les variations du taux de couverture sont, à Evere, le résultat d'une variation du nombre d'enfants de moins de trois ans et d'évolutions annuelles du nombre de places. Le nombre de places a par exemple diminué de 8 % depuis 2016.



Les milieux d'accueil d'Evere comptent 815 places au 31 décembre 2020 **3-5**. Il s'agit quasi exclusivement de places dans des milieux d'accueil collectif. Les milieux d'accueil de type familial (gardiennes) sont en effet relativement peu développés à Evere, comme dans le reste de la Région.

Certaines de ces places sont réservées (ou accordées en priorité) à certaines catégories d'enfants, par exemple aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise) ou encore aux résidents de la commune. Ce type de places réservées est assez peu présent à Evere. En excluant ces places réservées à certaines catégories d'enfants, le **taux de couverture** (2020) passe de 46 % à 43 % dans la commune.

En outre, si l'on ne retient que les places *totalelement accessibles*, car non réservées et également proposées à un tarif fonction des revenus des parents, le **taux de couverture** chute à 27 % à Evere (soit près d'une place pour quatre enfants de moins de 3 ans), un pourcentage similaire à celui de la Région bruxelloise (26 %). Ainsi, à Evere, 58 % de l'ensemble des places sont non réservées et proposées à un tarif qui est fonction des revenus des parents. Cette proportion est proche de celle de la Région (60 %).

3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

| | Evere | | Région de Bruxelles-Capitale | |
|---|-------|------|------------------------------|--------|
| | 2015 | 2020 | 2015 | 2020 |
| Nombre total de places en milieu d'accueil | 856 | 815 | 18 576 | 20 643 |
| dont | | | | |
| Nombre de places en milieu d'accueil collectif | 826 | 796 | 17 992 | 20 111 |
| Nombre de places en milieu d'accueil familial | 30 | 19 | 584 | 532 |
| dont | | | | |
| Nombre de places réservées ou avec priorité | 102 | 48 | 2 691 | 2 754 |
| Nombre de places accessibles à tous | 754 | 767 | 15 885 | 17 889 |
| Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans | 48,6 | 46,1 | 34,7 | 43,1 |
| Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans | 42,8 | 43,4 | 29,7 | 37,4 |
| Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans | 23,0 | 26,9 | 20,1 | 25,9 |
| Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%) | 47,4 | 58,3 | 58,1 | 60,1 |

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

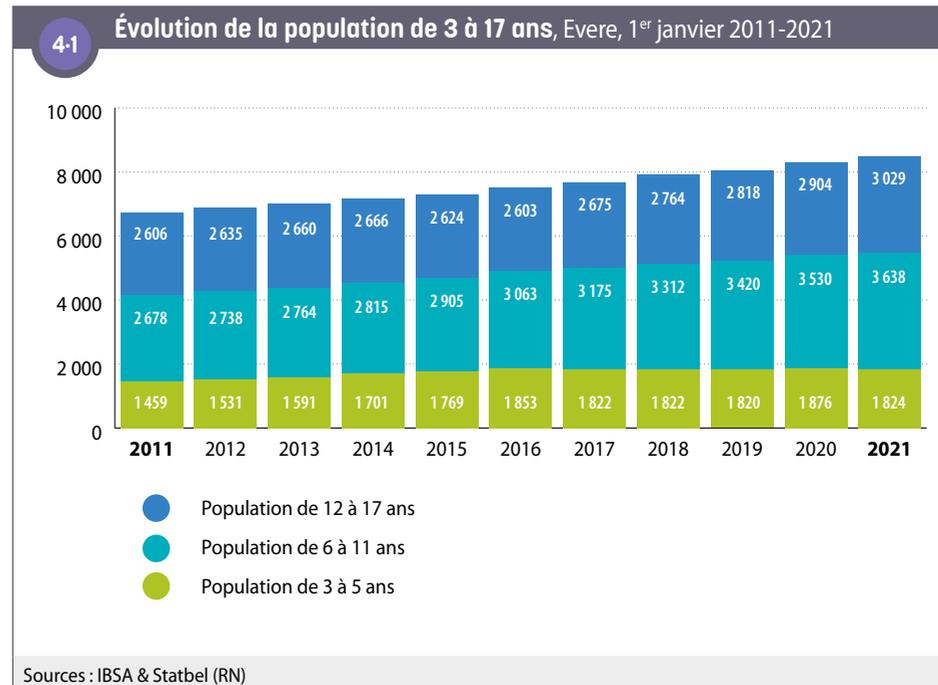
4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Les enfants de 3 à 17 ans peuvent être séparés en trois groupes d'âges concernés par l'enseignement maternel (3 à 5 ans), primaire (6 à 11 ans) et secondaire (12 à 17 ans). Sur l'ensemble de la période 2011-2021, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans ont augmenté de respectivement 25 %, 36 % et 16 % ⁴⁻¹. Evere est la commune bruxelloise où le nombre d'enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 11 ans ont augmenté le plus. L'évolution du nombre d'enfants de 3 à 5 ans est celle qui se distingue le plus de l'évolution à l'échelle de la Région, où la croissance a été de +3 % sur la période.

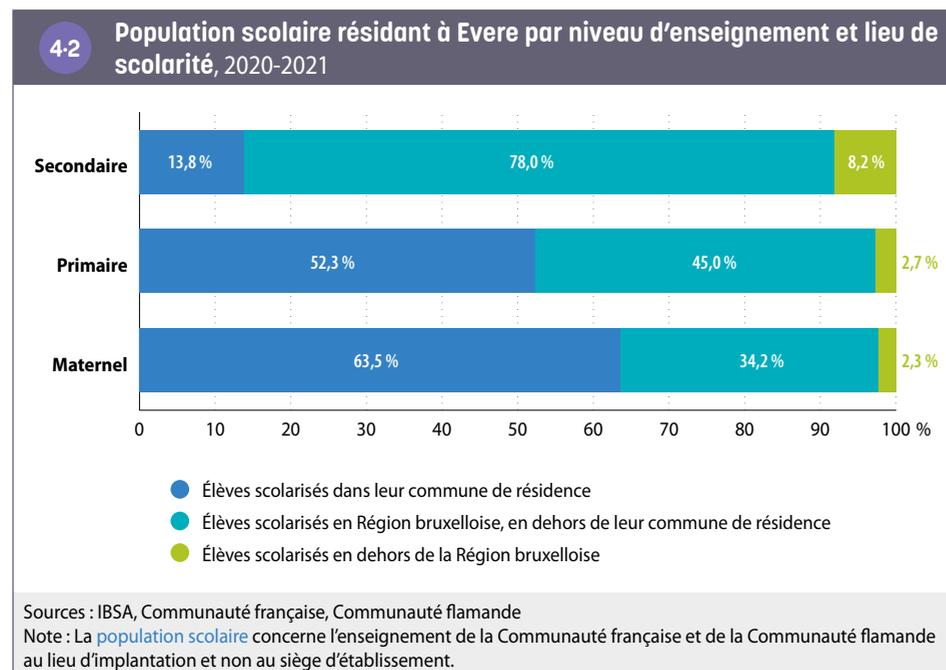
En pourcent de la population de la commune, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 4 %, 8 % et 7 % de la population totale en 2021.

Notons que les chiffres de la figure ⁴⁻¹ sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire, car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 2 007, 3 535 et 3 379 enfants résidant à Evere sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁹. Parmi les élèves inscrits en maternel, 63 % fréquentent une école implantée à Evere, contre 52 % parmi les élèves inscrits en primaire et 14 % en secondaire **4-2**.



Si une part des élèves résidant dans la commune suivent donc leur scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 30 % des élèves scolarisés en maternelle dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 36 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 68 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

Les élèves du secondaire qui résident à Evere se répartissent entre les filières d'une manière assez similaire à celle de l'ensemble des élèves bruxellois. La filière générale accueille 32 % des élèves (33 % pour la Région), tandis que les filières techniques et professionnelles accueillent respectivement 19 % et 12 % des élèves (contre 16 % et 11 % pour la Région). Les parts d'élèves dans l'enseignement spécialisé (4 % des élèves de primaire et 3 % dans le secondaire) sont également proches de celles de la Région **4-3**.

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021

| | Evere | | Région de Bruxelles-Capitale |
|--|--------|------------------|------------------------------|
| | Nombre | % dans le niveau | % dans le niveau |
| Enseignement maternel | | | |
| Maternel ordinaire | 1 994 | 99,4 | 99,2 |
| Maternel spécialisé | 13 | 0,6 | 0,8 |
| Maternel total | 2 007 | 100 | 100 |
| Enseignement primaire | | | |
| Primaire ordinaire | 3 401 | 96,2 | 95,6 |
| Primaire spécialisé | 134 | 3,8 | 4,4 |
| Primaire total | 3 535 | 100 | 100 |
| Enseignement secondaire | | | |
| Secondaire 1 ^{er} degré | 1 065 | 31,5 | 32,1 |
| Secondaire 2 ^e et 3 ^e degré (et 4 ^e degré pour la Communauté française) | | | |
| <i>Général</i> | 1 088 | 32,2 | 33,5 |
| <i>Technique</i> | 632 | 18,7 | 16,4 |
| <i>Artistique</i> | 14 | 0,4 | 0,5 |
| <i>Professionnel</i> | 414 | 12,3 | 11,3 |
| <i>Alternance</i> | 58 | 1,7 | 1,6 |
| Secondaire spécialisé | 88 | 2,6 | 3,5 |
| Secondaire DASPA et OKAN | 20 | 0,6 | 1,1 |
| Secondaire total | 3 379 | 100 | 100 |

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

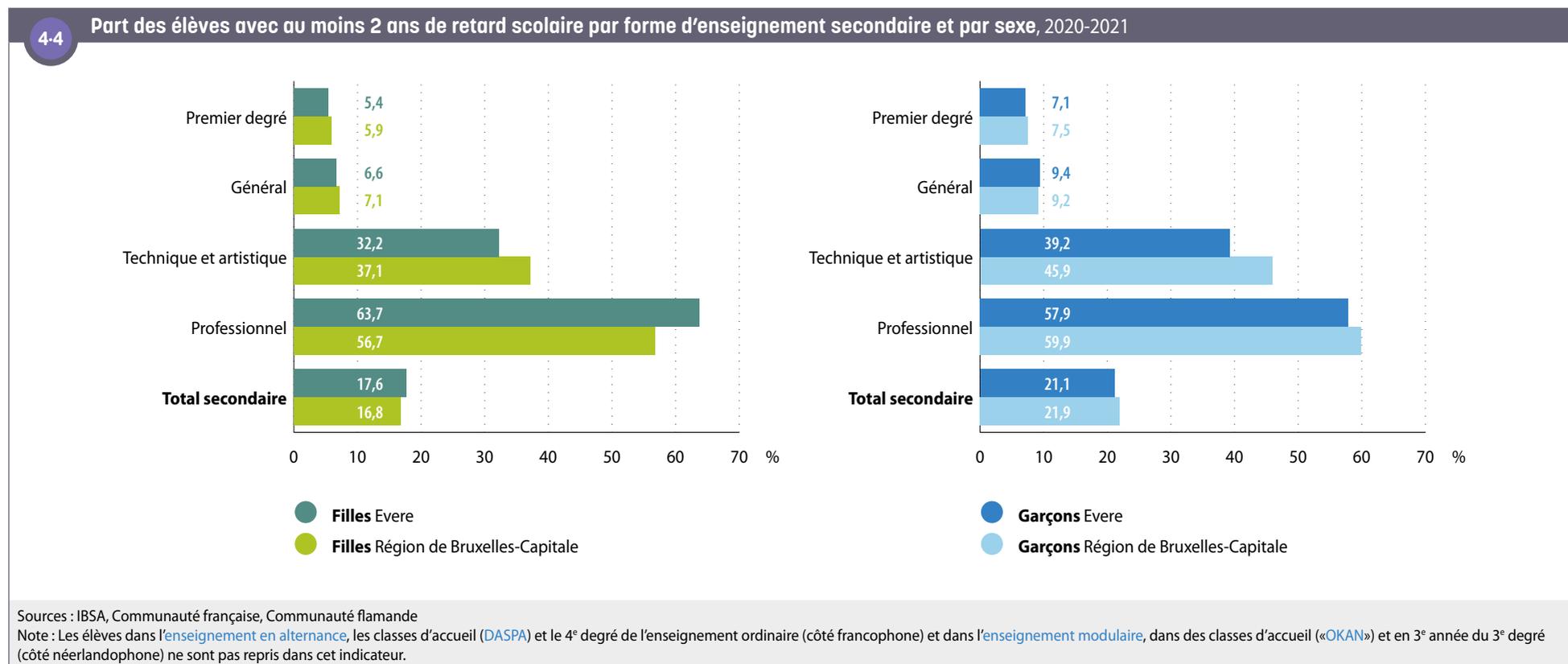
⁹ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

Le retard scolaire (d'au moins deux ans) concerne 19% des élèves du secondaire résidant à Evere, soit près d'un élève sur cinq¹⁰. Cette proportion est similaire à celle de la Région.

La proportion d'élèves en retard scolaire (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière, et ce tant à Evere qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. À Evere, mis à part dans la filière professionnelle, les garçons sont plus en retard que les filles. À l'échelle de la Région, ce constat est vrai pour toutes les filières, y compris pour la filière professionnelle.

Si l'on établit une distinction par sexe, par filière et par degré, on constate que les garçons à Evere ont tendance à être un peu moins en retard que l'ensemble des élèves bruxellois, et ce dans toutes les filières sauf dans le général où le retard est similaire. Chez les filles, on constate que les Everoises inscrites dans le professionnel sont plus en retard scolaire que les Bruxelloises de cette filière ^{4.4}.



¹⁰ Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à Evere, quel que soit leur lieu de scolarisation.

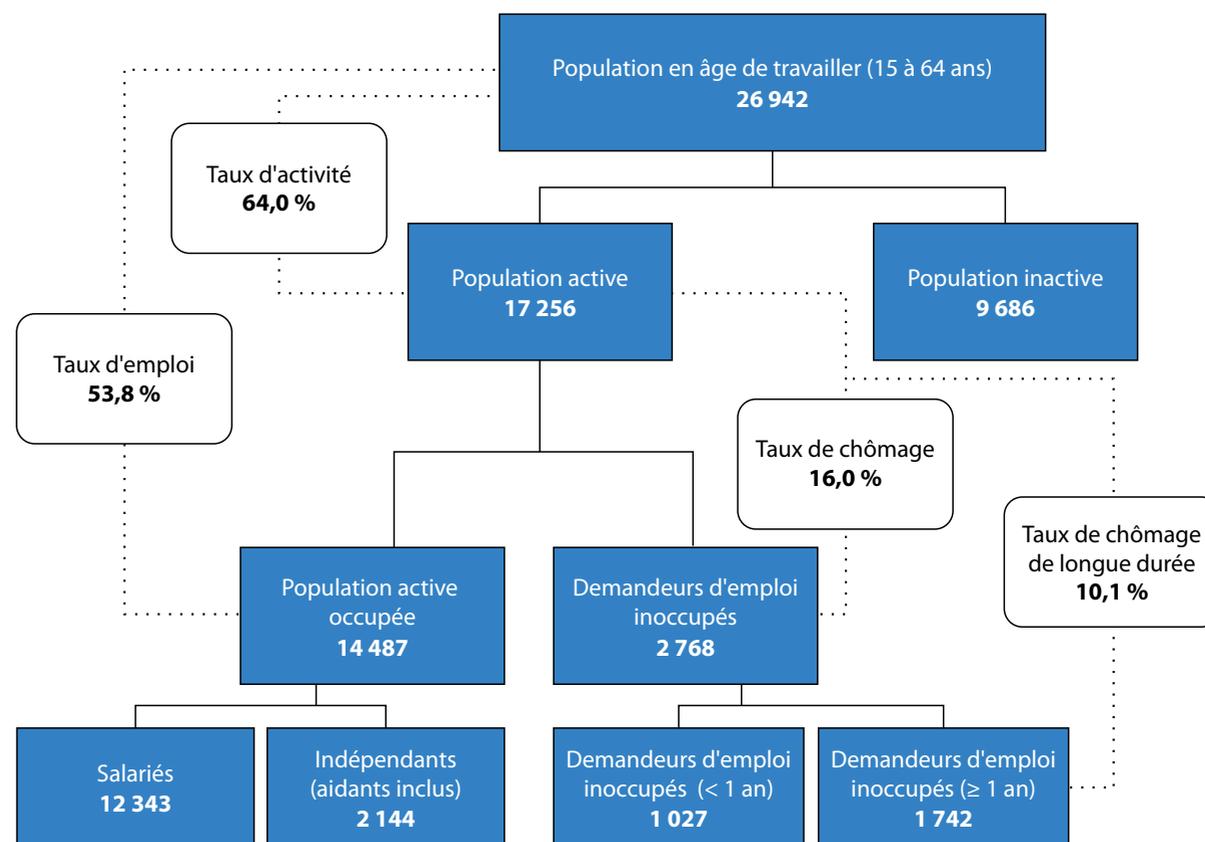
5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Evere, moyenne annuelle 2019

5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 17 256 habitants d'Evere, soit près des deux tiers des 26 942 personnes en âge de travailler (15-64 ans), sont actives sur le marché du travail. Parmi elles, 84 % sont en emploi et 16 % sont inscrites auprès d'Actiris comme «demandeur/se d'emploi inoccupé(e)» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, six sur dix le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹.

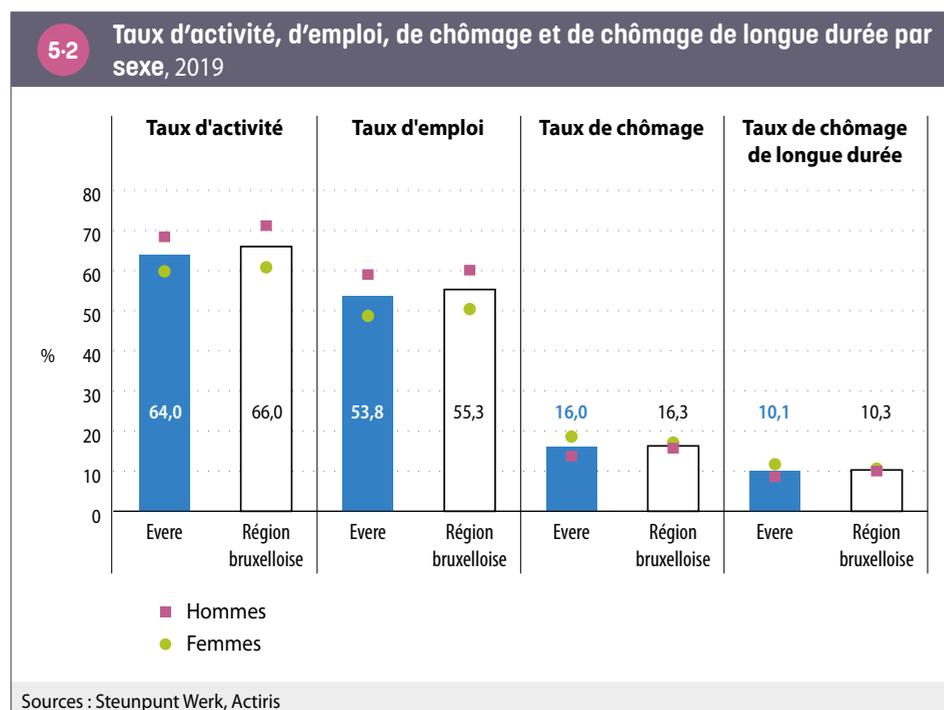


Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1^{er} janvier 2019 et celle au 1^{er} janvier 2020.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Le **taux d'activité** (15-64 ans) est plus faible à Evere qu'au sein de la Région. Evere est la quatrième commune avec le plus faible taux d'activité, derrière Molenbeek, Saint-Josse et la Ville de Bruxelles. Cette situation s'explique surtout par le taux d'activité des hommes à Evere, qui est le plus faible de la Région. Le taux d'activité des femmes est également inférieur à celui des femmes de la Région **5-2**.



Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée¹¹) à Evere est similaire à celui de la Région dans son ensemble. L'écart selon le sexe est nettement plus important à Evere que pour la Région : le taux de chômage des femmes de la commune est plus élevé que celui de l'ensemble des Bruxelloises, mais il en va à l'inverse pour les hommes de la commune.

Enfin, le **taux d'emploi** est légèrement plus faible à Evere qu'à l'échelle de la Région. Comme à l'échelle de la Région, la différence entre les sexes est importante : 49 % des femmes (15-64 ans) d'Evere ont un emploi, et c'est le cas de 59 % des hommes de la commune.

La situation des **jeunes** de 15-24 ans qui résident à Evere sur le marché du travail est relativement similaire à celle de l'ensemble des Bruxellois de cet âge. Un quart d'entre eux sont sur le marché du travail (qu'ils soient à l'emploi ou au chômage). Pour ces jeunes qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de 15-24 ans), l'accès à l'emploi est difficile : leur **taux de chômage** dépasse 25 %, soit un taux important, similaire à celui de la Région (24 %).

Le **taux d'emploi** des Everois de 25 à 49 ans est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des Bruxellois du même âge. Ceci résulte d'un taux d'inactivité plus élevé, mais aussi d'un taux de chômage légèrement plus faible que la valeur régionale.

À l'image de ce qui s'observe pour l'ensemble de la Région, les Everois âgés de 50 à 64 ans ont un **taux d'activité** et un **taux d'emploi** nettement plus faible que les 25-49 ans, et un taux de chômage plus élevé. Le **taux de chômage** des Everois de 50 à 64 ans est similaire à celui des Bruxellois du même âge **5-3**.

5-3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

| | Taux d'activité (%) | | Taux d'emploi (%) | | Taux de chômage (%) | |
|--------------|---------------------|------------------------------|-------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|
| | Evere | Région de Bruxelles-Capitale | Evere | Région de Bruxelles-Capitale | Evere | Région de Bruxelles-Capitale |
| 15 - 24 ans | 25,8 | 25,1 | 19,3 | 19,2 | 25,2 | 23,6 |
| 25 - 49 ans | 74,5 | 77,0 | 63,7 | 65,3 | 14,6 | 15,1 |
| 50 - 64 ans | 67,1 | 69,2 | 55,5 | 57,0 | 17,3 | 17,6 |
| Total | 64,0 | 66,0 | 53,8 | 55,3 | 16,0 | 16,3 |

Source : Steunpunt Werk

11 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

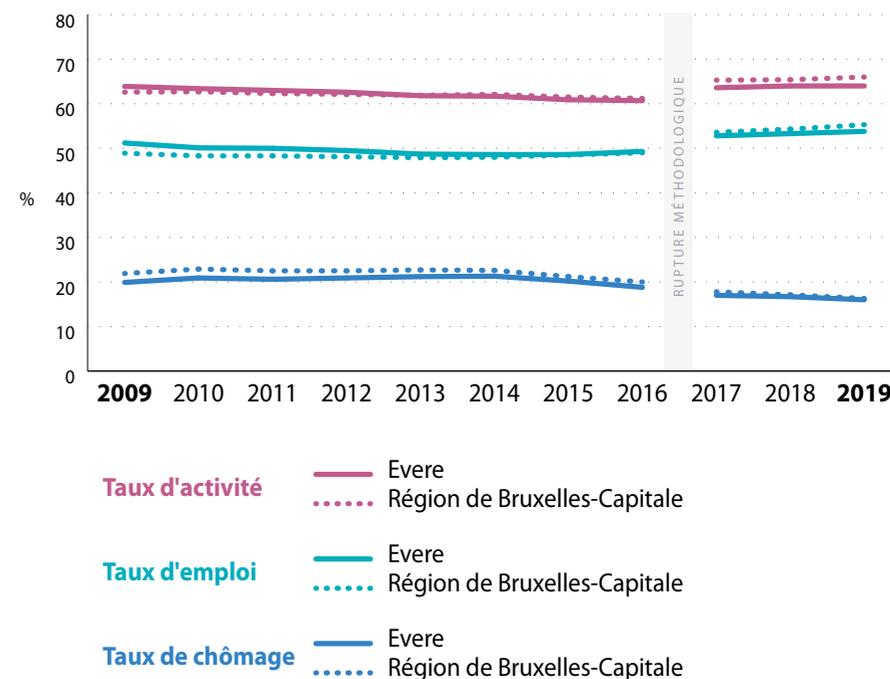
Concernant l'évolution du **taux d'activité** et du **taux d'emploi**, la rupture de série est à souligner sur la figure 5-4 : à partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le taux d'emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé. On remarque qu'à Evere, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un impact visible. En effet, 1 140 résidents de la commune travaillent dans des institutions européennes et internationales en 2021¹², soit 7 % des actifs (8 % des actifs occupés).

Outre cette rupture de série, les **taux d'emploi** et d'activité ont plutôt stagné dans la commune entre 2009 et 2016 d'une part et entre 2017 et 2019 d'autre part.

Hormis l'effet de la rupture de série sur le **taux de chômage** (cf. supra), celui-ci a légèrement baissé à partir de 2014 à Evere comme en Région bruxelloise. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région. Mais cette baisse s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales). Cela explique en partie une baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, les allocations d'insertion sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation).

5-4

Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019

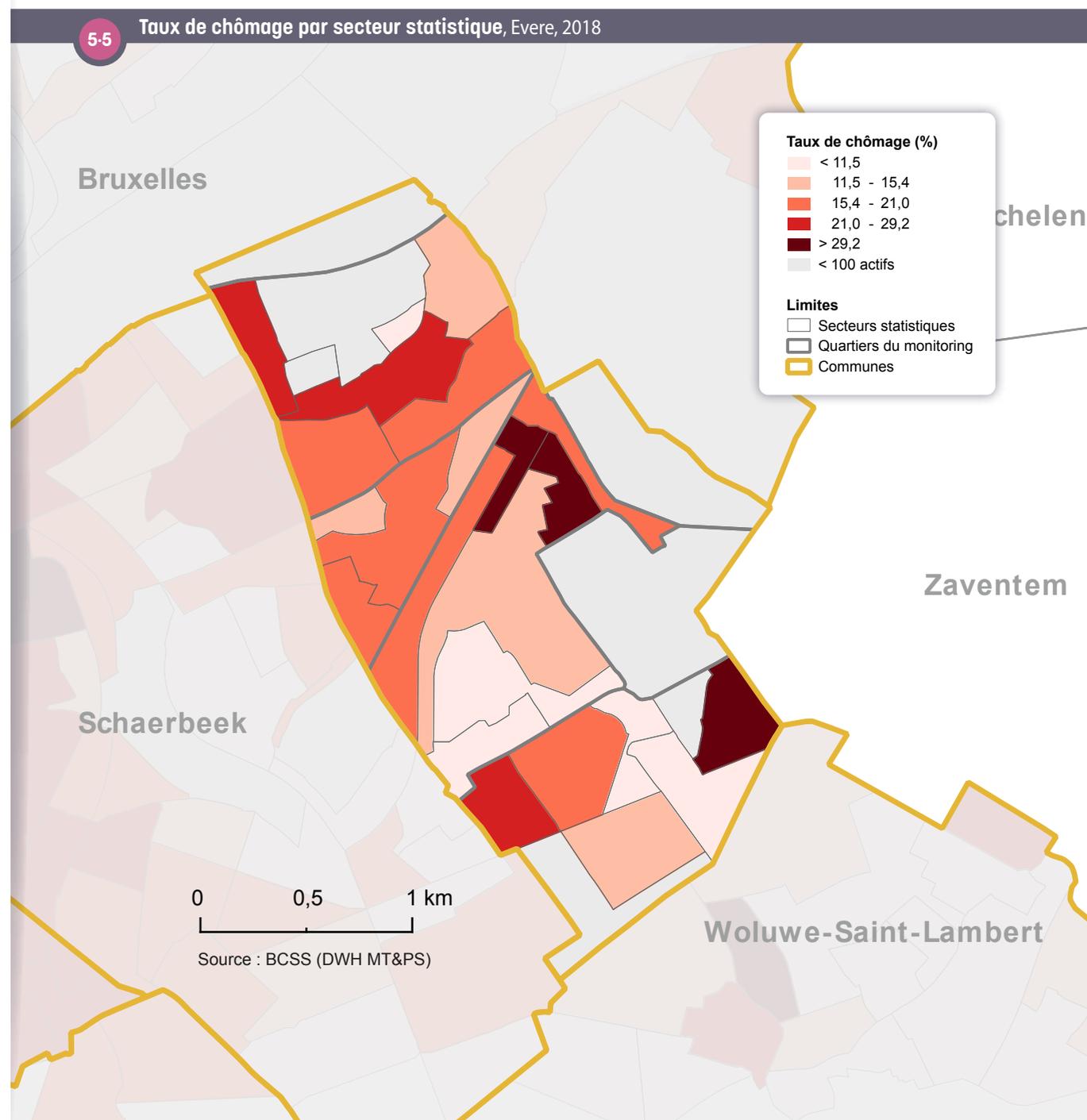


Source : Steunpunt Werk

Note : Depuis 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le **taux d'emploi** et le **taux d'activité** sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé.

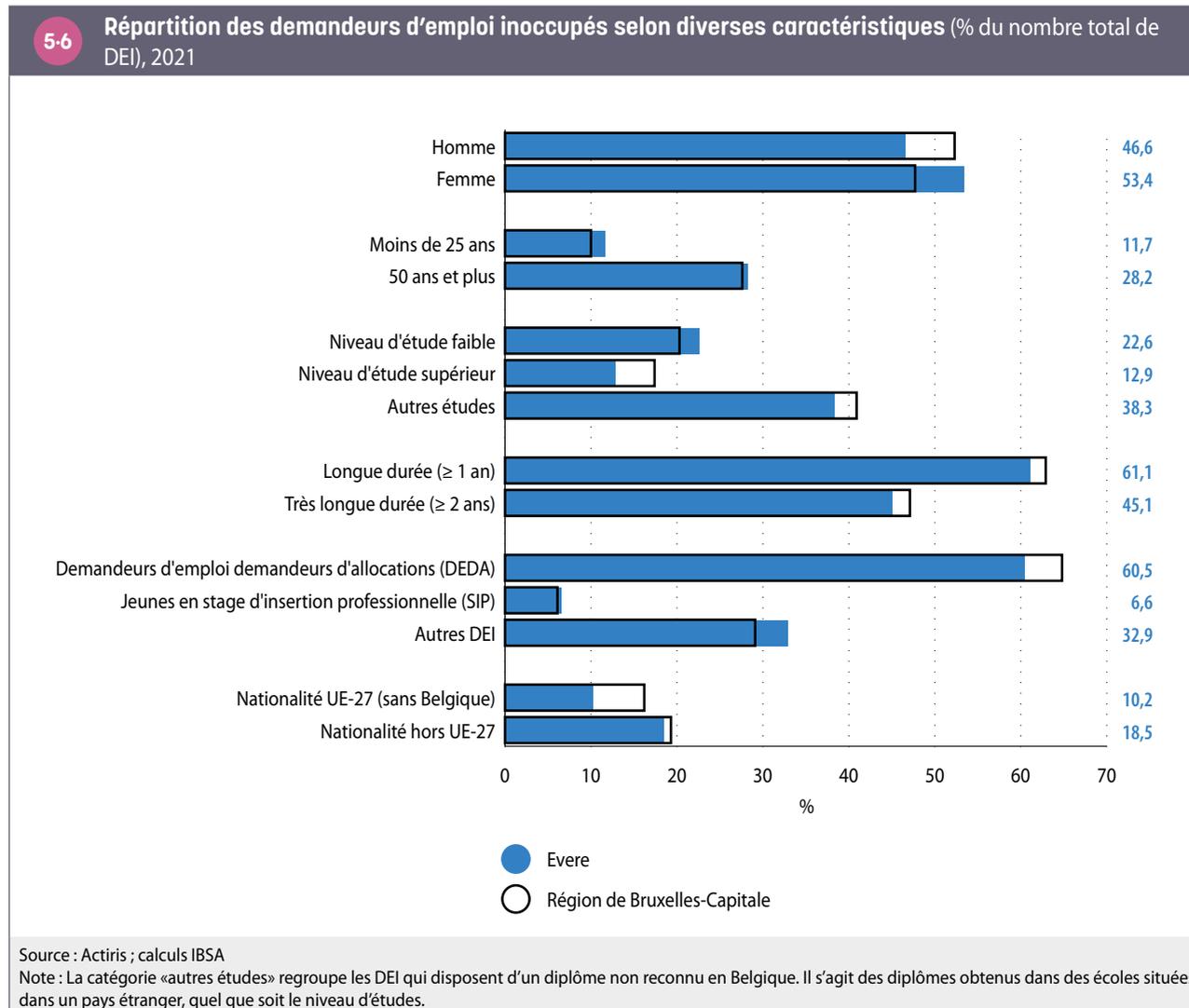
12 Source : IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

Les **taux de chômage** varient fortement sur le territoire communal **5-5**. Ainsi, certains **secteurs** présentent des valeurs dix fois supérieures à d'autres. Le taux de chômage des secteurs Blocs Saint-Vincent et Communautés ne dépassent pas les 4 %, alors qu'ils sont supérieurs à 40 % dans des secteurs comme Germinal I ou Germinal II, des secteurs constitués exclusivement de logements sociaux. Certains secteurs n'accueillant pas de logements sociaux présentent aussi des taux de chômage élevés, comme les secteurs Carli ou Vieil Evere.



5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** – inscrits chez Actiris – diffère à Evere et au niveau de la Région **5-6**. Une des différences se situe en termes de nationalité : proportionnellement, on recense à Evere plus de DEI avec la nationalité belge et moins de DEI avec une nationalité de l'UE-27 (sans la Belgique). La proportion de DEI avec un niveau d'étude faible est plus importante à Evere, à l'inverse tant de ceux dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique («Autres études») que de diplômés de l'enseignement supérieur¹³. Par ailleurs, le chômage est moins fréquemment de longue durée à Evere qu'au sein de la Région. Enfin, la part des «autres DEI» est plus importante qu'au niveau régional (à l'inverse des demandeurs d'emploi avec une allocation de chômage). Cela pourrait s'expliquer en partie par une proportion légèrement plus élevée d'usagers du CPAS inscrits chez Actiris à Evere qu'en au sein de la Région.



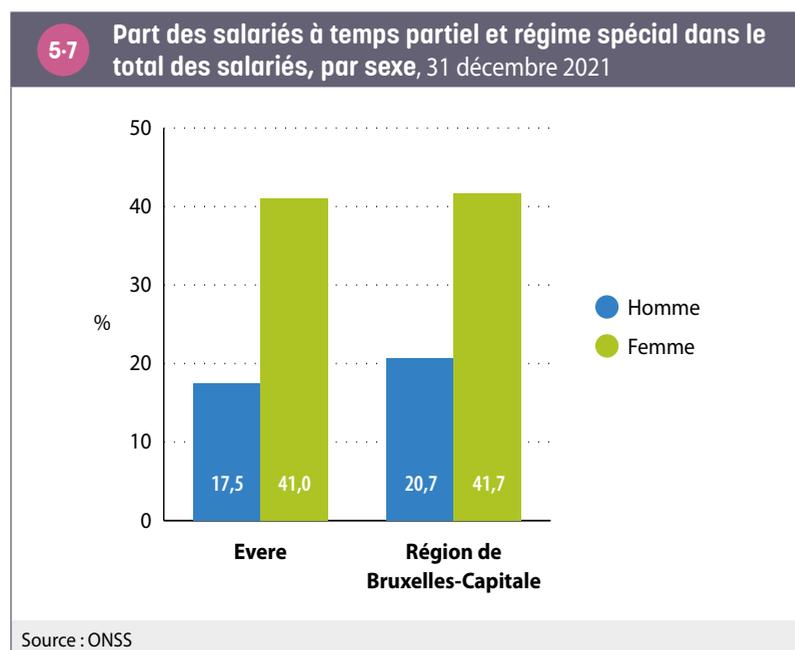
13 Ces éléments sont très probablement le reflet des caractéristiques de la population, davantage que le reflet de difficultés locales spécifiques

5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS EVEROIS

En 2019, 12 343 résidents everois sont salariés. Parmi eux, 12 % travaillent dans leur commune de résidence et 88 %, en dehors de celle-ci¹⁴. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Evere, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Evere.

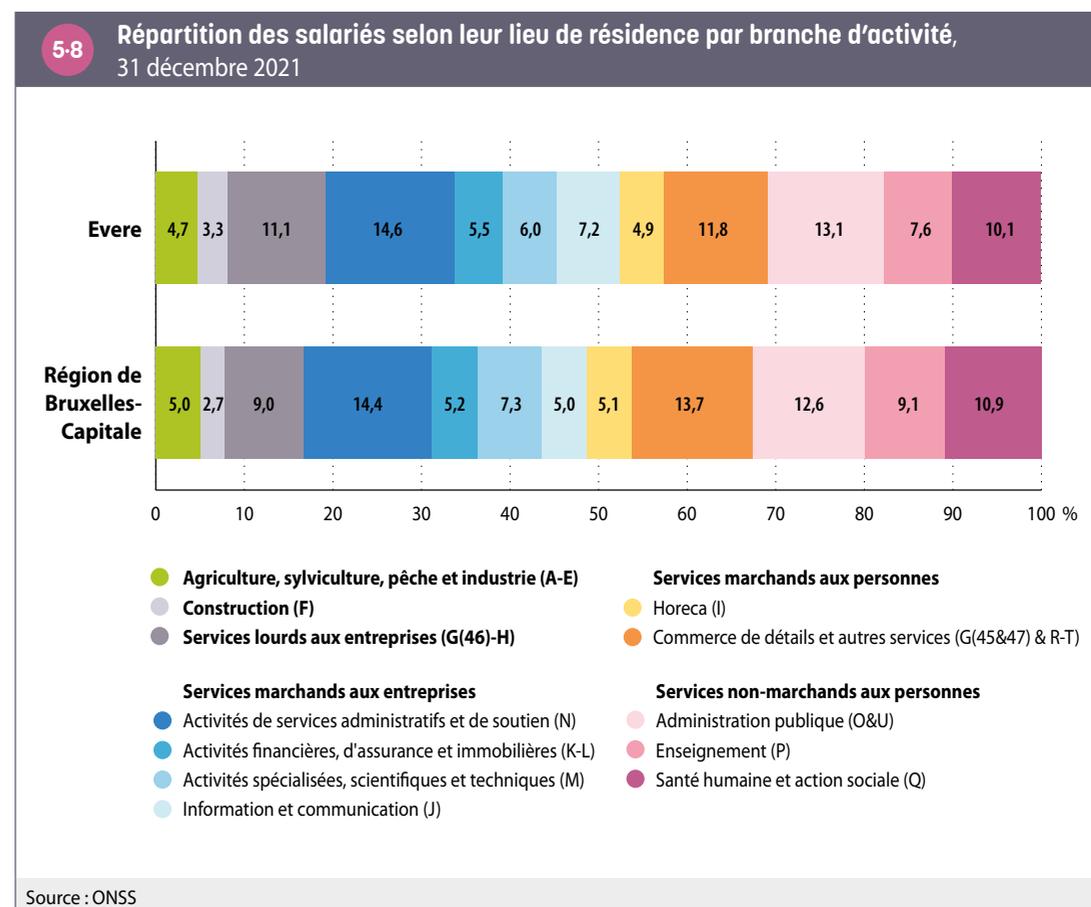
Salariés à temps partiel

De manière générale, à Evere comme à l'échelle régionale, le travail à temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. À Evere, 41 % des femmes salariées et 17,5 % des hommes salariés sont à temps partiel, contre respectivement 42 % et 21 % en Région bruxelloise ^{5.7}.



Les branches d'activités des salariés everois

En comparaison avec la répartition régionale, les salariés d'Evere sont proportionnellement un peu plus représentés dans les secteurs des **services lourds aux entreprises** et de l'information et de la communication. Ce constat est à mettre en lien avec la présence, sur le territoire de la commune, d'une communauté indienne en croissance, dont une partie importante est constituée de travailleurs hautement qualifiés actifs en particulier dans le secteur de l'IT (IBSA, 2017). Les salariés d'Evere sont par contre sous-représentés dans les secteurs du **commerce de détail** et de l'enseignement ^{5.8}. Les travailleurs internationaux - employés dans des institutions européennes et internationales - relativement présents dans la commune, ne sont pas inclus dans cette figure.



6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Evere, 2019



2 696

sièges sociaux
assujettis à la TVA



835

unités locales
d'établissement



21 403

salariés



2 251

indépendants



1 204

emplois dans les institutions
internationales

6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire d'Evere, en 2019, on dénombre 2 696 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 835 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)¹⁵. Ces établissements accueillent 21 403 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Par ailleurs, 2 251 indépendants exercent leur activité à Evere¹⁶ 6-1. Enfin, 1 204 emplois sont liés aux institutions européennes et internationales sur le territoire d'Evere.

15 Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

16 Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES D'EVERE

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Evere ont les caractéristiques suivantes 6-2 :

- Les indépendants sont, en proportion de l'ensemble des travailleurs, moins nombreux que pour la Région. Evere est d'ailleurs la troisième commune où ils sont le moins présents, toujours au regard du nombre de travailleurs occupés dans la commune, quel que soit le lieu de résidence.
- les fonctionnaires sont, en proportion de l'emploi salarié, plus nombreux que dans l'ensemble de la Région bruxelloise (sans compter les personnes qui travaillent dans les institutions internationales et européennes qui ne sont pas dans ces statistiques), à l'inverse des employés. Evere est une des communes avec la plus grande part de fonctionnaires dans l'emploi salarié local (cf. infra).
- les femmes sont minoritaires dans l'emploi salarié, alors que c'est l'inverse à l'échelle de la Région.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

| | Evere | Région de Bruxelles-Capitale |
|--|--------|---------------------------------|
| Part des indépendants parmi les travailleurs | 9,5 % | 13,2 % |
| Répartition de l'emploi salarié selon le statut | | |
| Part des ouvriers | 24,0 % | 20,1 % |
| Part des employés | 49,8 % | 61,9 % |
| Part des fonctionnaires | 26,2 % | 17,9 % |
| Répartition homme-femme parmi les salariés | | |
| Part des femmes | 40,1 % | 51,2 % |
| Part des hommes | 59,9 % | 48,8 % |
| Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS. | | |

Evere accueille un nombre de sièges sociaux (rapporté à la population) plus faible que la Région. La commune fait partie des trois communes bruxelloises qui accueillent le moins de sièges sociaux d'entreprises. Par ailleurs, le nombre d'établissements par habitant est également faible, largement inférieur à la valeur régionale.

En comparaison avec la situation régionale, le tissu d'entreprises est davantage constitué d'établissements de taille moyenne ou importante (entre 10 et 199 salariés), à l'inverse surtout des entreprises de plus petite taille 6.3 :

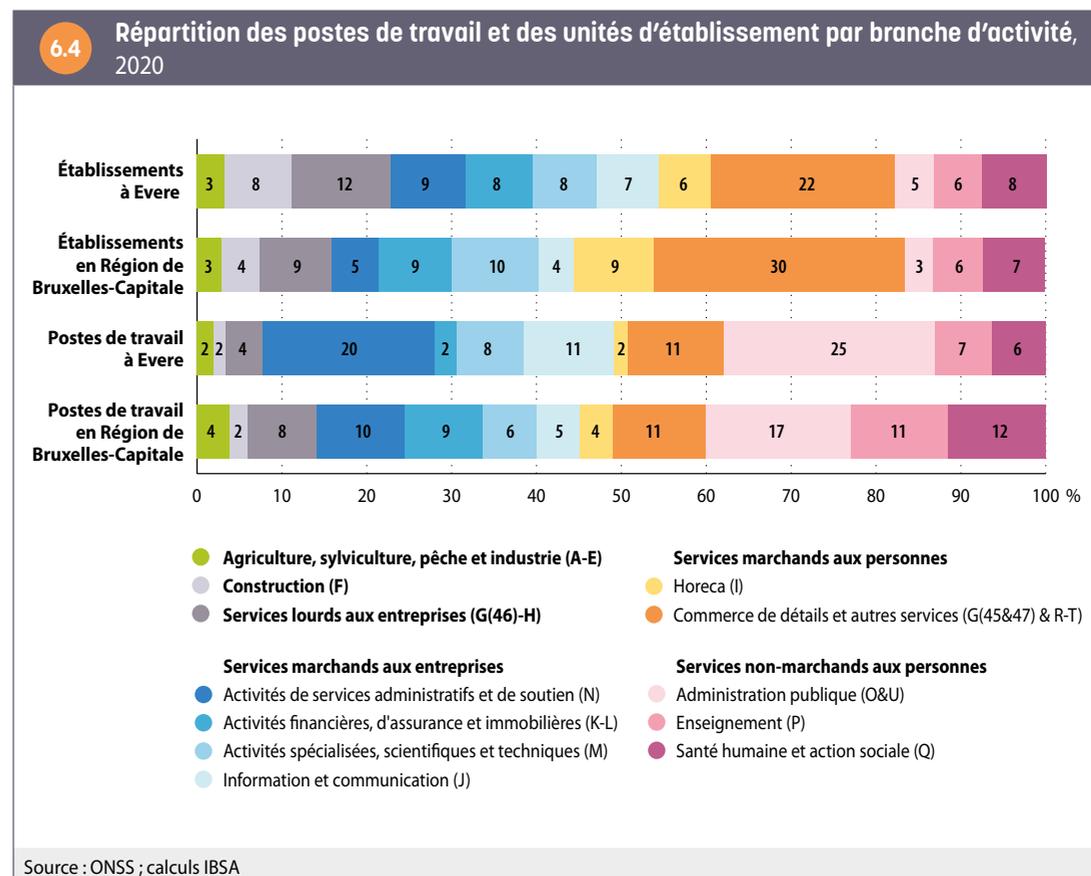
| 6.3 | Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020 | |
|---|---|------------------------------|
| | Evere | Région de Bruxelles-Capitale |
| Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants | 66,6 | 92,9 |
| Nombre d'établissements pour 1 000 habitants | 20,1 | 30,9 |
| Indicateur de la dynamique entrepreneuriale | 3,1 % | 2,9 % |
| Part des établissements de 1 à 4 salariés | 59,5 % | 64,8 % |
| Part des établissements de 5 à 9 salariés | 13,5 % | 14,6 % |
| Part des établissements de 10 à 49 salariés | 18,9 % | 15,6 % |
| Part des établissements de 50 à 199 salariés | 6,3 % | 3,7 % |
| Part des établissements de plus de 200 salariés | 1,8 % | 1,3 % |

Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

La commune présente certaines spécialisations sectorielles, qui sont plus importantes en termes de postes de travail que d'établissements 6.4 :

- Plusieurs secteurs d'activité sont surreprésentés dans la commune :
 - Le principal secteur en termes de nombre de postes de travail est le secteur de l'administration publique. C'est aussi un secteur qui est très fortement surreprésenté : il correspond à 25 % des postes de travail à Evere, contre 17 % au niveau régional. À Evere, il s'agit de postes de travail liés aux domaines des Affaires étrangères, de la Défense ou de la Justice. 42 % des postes de travail bruxellois de ce secteur se situent à Evere. Ils sont liés à la présence, sur l'ancien site de l'OTAN, du quartier général de la Défense nationale.
 - Le deuxième secteur le plus important, toujours en termes de postes de travail, est le secteur des activités de services administratifs et de soutien, qui, à Evere, est constitué à 88 % de postes de travail liés au nettoyage. C'est également un secteur qui est surreprésenté à Evere.

- Le secteur de l'information et de la communication est également un secteur surreprésenté à Evere, et c'est par ailleurs le quatrième secteur le plus important dans la commune. Plusieurs entreprises actives dans le secteur des médias disposent de sièges installés sur la commune.
- D'autres secteurs sont par contre sous-représentés dans la commune, comme par exemple le secteur de l'enseignement et de la santé humaine et de l'action sociale, sous-représentés en nombre de postes. Le secteur du commerce de détail est sous-représenté en termes de nombre d'établissements, mais pas de postes de travail. Les établissements de commerce de détail dans la commune sont donc de tailles supérieures à la situation bruxelloise, avec la présence de plusieurs supermarchés et hypermarchés.



6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

Entre 2009 et 2020, le **solde migratoire d'entreprises** d'Evere est légèrement positif (+4 pour mille entreprises), le nombre de départs d'entreprises privées (belges et employant minimum un salarié) étant inférieur au nombre d'arrivées de ce type d'entreprises dans la commune¹⁷. En effet, 338 entreprises se sont installées à Evere alors que 314 ont quitté la commune sur la période 2009-2020. Evere est la deuxième commune bruxelloise avec le solde migratoire d'entreprises le plus élevé de la Région.

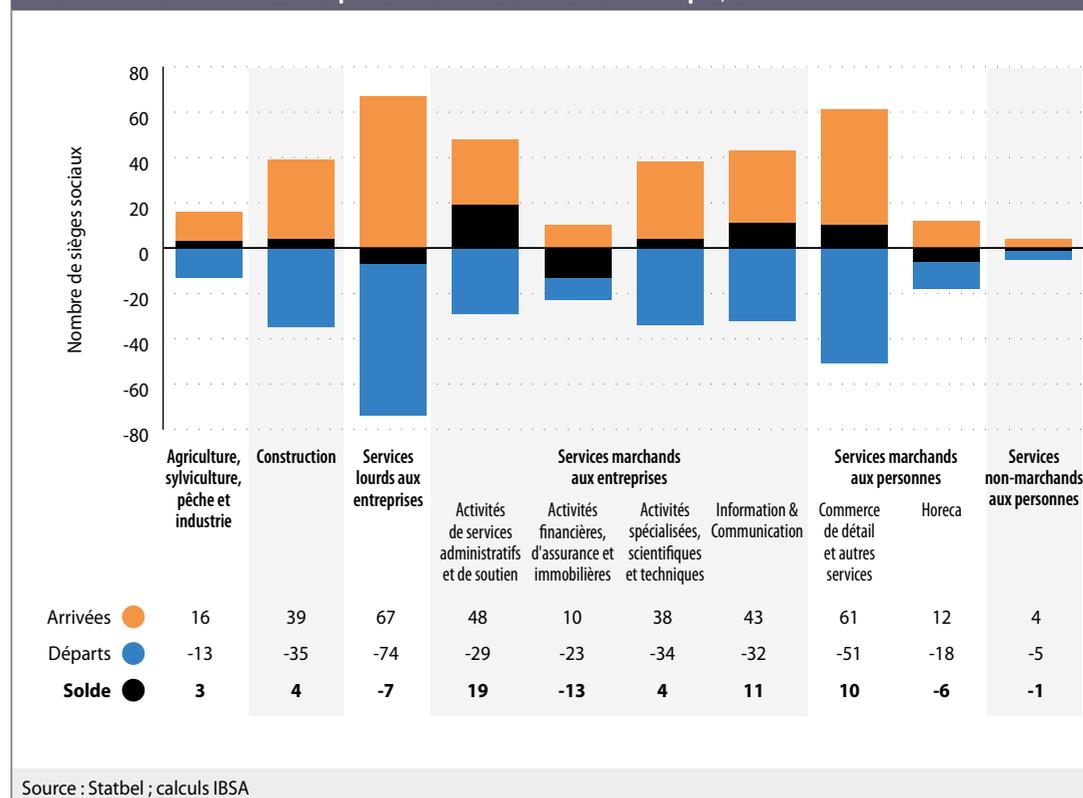
Les soldes migratoires d'entreprises positifs d'Evere les plus importants s'observent dans les secteurs des activités de **services administratifs et de soutien**, de l'information et de la communication et dans le **commerce de détail** et autres services. La présence de plusieurs parcs d'activités économiques sur le territoire communal explique cette attractivité vis-à-vis de ce type d'entreprises. Le solde est par contre négatif dans, entre autres, le secteur des activités financières, d'assurance et immobilières **6-5**.

Si on distingue les migrations des entreprises d'Evere en fonction de la région d'origine ou de destination (toujours pour la période 2009-2020), la commune connaît à la fois :

- un solde migratoire négatif vis-à-vis des migrations en provenance ou à destination de la Flandre ou de la Wallonie (-28 entreprises, soit -5 pour 1000 entreprises). Ce solde est négatif, à des degrés divers, pour l'ensemble des communes bruxelloises.
- un solde migratoire positif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (+52 entreprises, soit +8 pour 1000 entreprises).

Ainsi, au sein de la Région bruxelloise, Evere apparaît comme une commune plutôt attractive, ce qui compense le solde négatif vis-à-vis de la Flandre et de la Wallonie.

6-5 Nombre de migrations d'entreprises privées belges employant minimum 1 salarié entre 2009 et 2020 par secteur d'activité économique, Evere

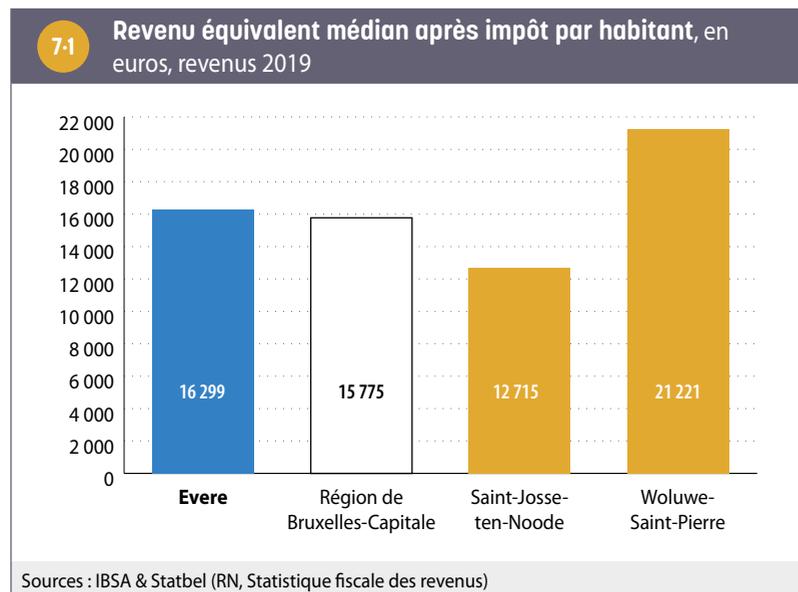


¹⁷ L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

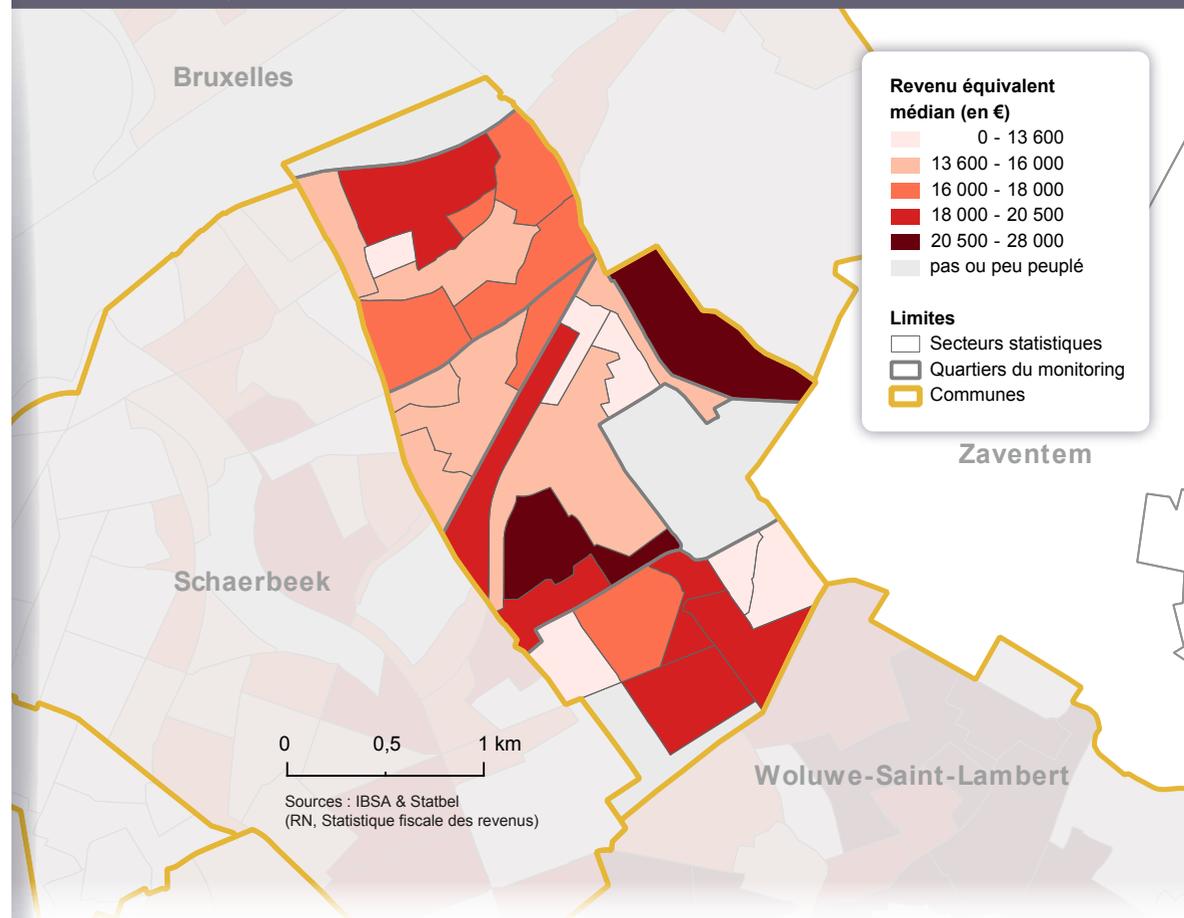
À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le **revenu équivalent médian par habitant après impôt**¹⁸ s'élève à 16 299 euros à Evere pour l'année 2019, soit 3 % au-dessus de la médiane bruxelloise¹⁹. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé **7-1**.



18 Dans ce chapitre, les termes «revenu médian» ou «revenu équivalent médian» sont utilisés aléatoirement pour désigner «revenu équivalent médian par habitant après impôt».

19 Vu que 8 % des actifs occupés d'Evere travaillent dans une institution internationale et que leurs revenus, en général élevés, ne peuvent être pris en compte, il est probable que l'écart avec la médiane régionale soit en réalité plus important.

7-2 Revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Evere, en euros, revenus 2019



Les **revenus équivalents médians après impôt** varient de façon importante sur le territoire everois. Ainsi, le revenu médian du secteur statistique Germinal II, secteur avec le revenu médian le plus faible de la commune, est deux fois plus faible que celui du secteur Dupont, où il est le plus élevé de la commune. Les secteurs avec les revenus médians les plus bas sont les secteurs qui accueillent de façon importante ou exclusive des logements sociaux **7-2**. Les secteurs avec des revenus médians élevés se situent à plusieurs endroits de la commune, de sorte qu'aucune structure socio-spatiale n'y est clairement identifiable.

La carte 7.3 présente l'évolution des revenus en termes réels²⁰ par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du **revenu équivalent médian** est observée en **première couronne** urbaine, en particulier le long du canal au niveau du **croissant pauvre** (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne** est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus médians est observée dans de nombreux **secteurs statistiques** de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux²¹.

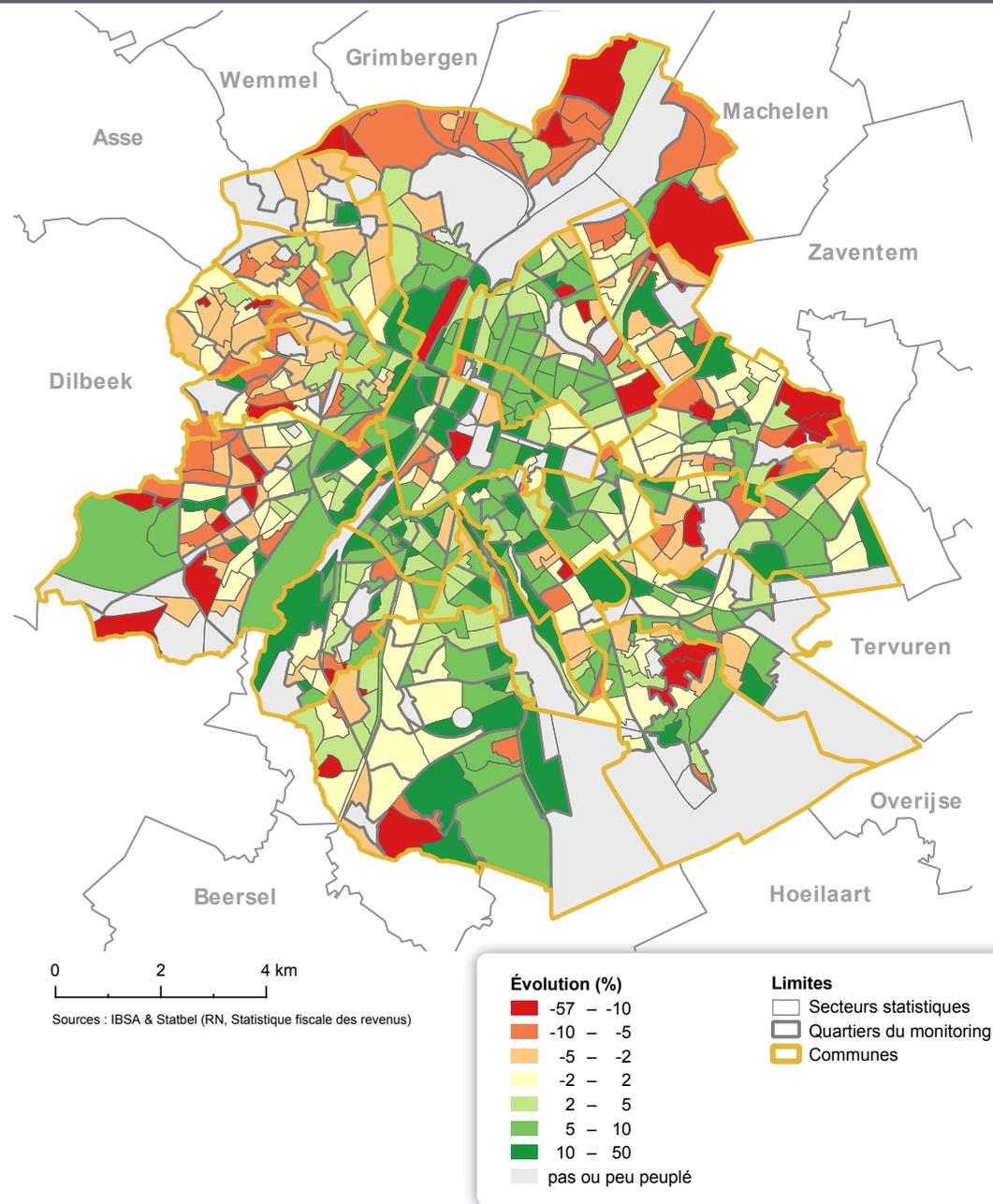
À Evere, la situation est contrastée. Dans plus de la moitié des **secteurs statistiques**, le revenu médian a diminué, parfois de plus de 11 %. Dans les autres secteurs, il a au contraire augmenté, parfois de façon très importante, jusqu'à plus de 25 %. Les augmentations de plus de 20 % du revenu médian à Evere concernent des secteurs dont la population a également fortement évolué, signe de l'arrivée d'une nouvelle population. C'est le cas des secteurs Communauté et Ancien Combattants. Dans le secteur Communauté, 82 % des habitants de 2019 n'étaient pas habitants de ce secteur en 2014.

À Evere, l'évolution des revenus médians n'est pas liée au niveau du revenu médian de 2009. Les secteurs ayant vu leurs revenus augmenter sont aussi bien des secteurs qui avaient, en 2009, des revenus médians faibles que des secteurs qui avaient des revenus médians élevés.

Les évolutions de revenus au sein d'un **secteur statistique** / **quartier** peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7.3

Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



20 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

21 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

Le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le [coefficient de Gini](#), est un peu moins élevé à Evre qu'en moyenne dans les 19 communes [7-4](#).

| 7-4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019 | | |
|--|------|-------------------------|
| | Evre | Moyenne des 19 communes |
| Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne | 0,37 | 0,41 |
| Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne | 0,30 | 0,33 |

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

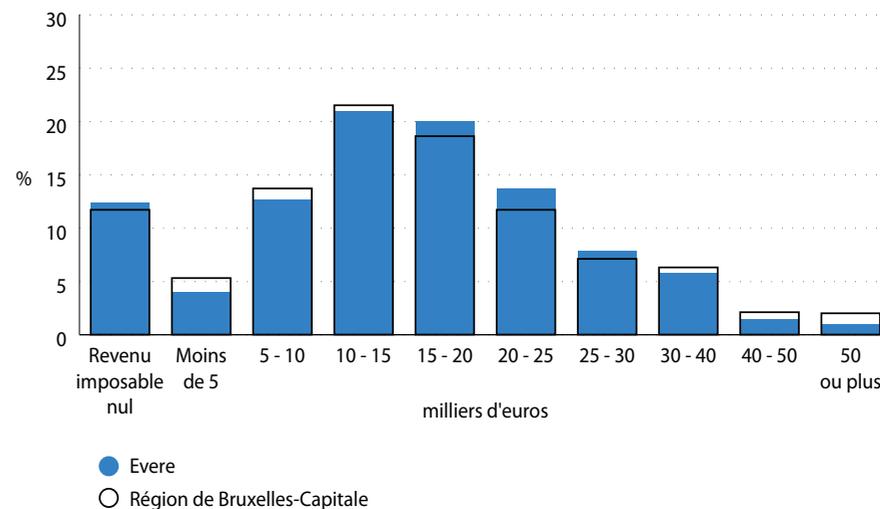
Les personnes avec des [revenus équivalents après impôt](#) entre 15 000 et 30 000 euros sont un peu plus représentées à Evre qu'à l'échelle régionale. Les personnes dans les classes de revenus bas (classes de 5 000 à 15 000 euros) et dans les classes de revenus élevés (plus de 30 000 euros) y sont quant à elles sous-représentées par rapport à la situation régionale. Cette sous-représentation est particulièrement marquée pour les deux classes aux extrémités de la distribution (hors classe de revenu nul) [7-5](#).

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul est légèrement plus importante à Evre qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le [revenu d'intégration sociale](#) et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc. À Evre, la présence de fonctionnaires internationaux contribue à expliquer en partie cette légère surreprésentation.

Les différentes catégories de contribuables mentionnés au paragraphe précédent peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus médians équivalents très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la [statistique fiscale](#) (cf. glossaire).

7-5

Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.

Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Evere comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes **7.6**. Selon la configuration familiale, les hommes de la commune déclarent des revenus qui dépassent de 7 % à 33 % celui des femmes. L'écart le plus important s'observe dans les couples avec enfants. À l'échelle de la Région, les femmes isolées indiquent un revenu imposable médian supérieur à leurs homologues masculins, ce qui n'est pas le cas à Evere. Par ailleurs, les écarts de revenu médian entre les Everois et l'ensemble de la population bruxelloise sont dans tous les cas en faveur des Everois. Ces écarts sont plus marqués pour les isolés que pour les autres positions dans le ménage.

7.6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

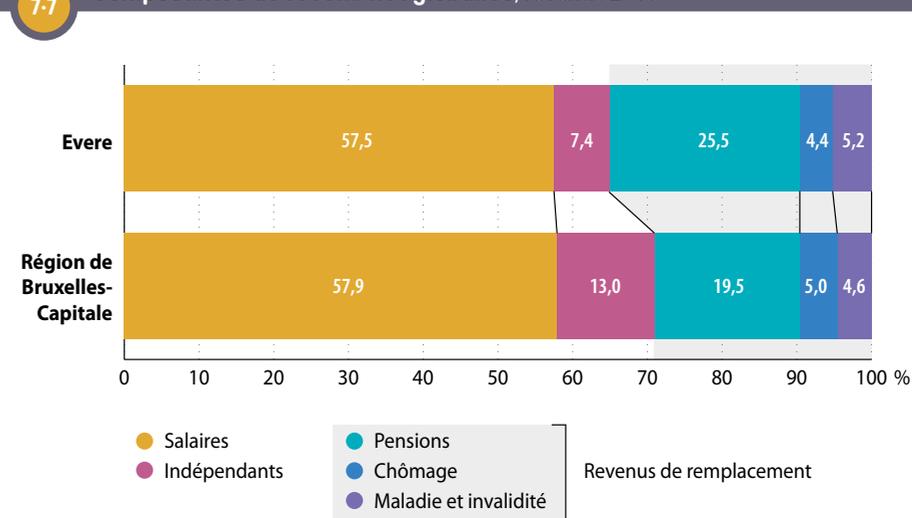
| | Evere | | | Région de Bruxelles-Capitale | | |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------|---------------|---------------|
| | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total |
| Individu isolé | 21 837 | 20 469 | 20 985 | 18 090 | 19 182 | 18 753 |
| Individu en couple sans enfant | 23 816 | 18 292 | 21 647 | 23 208 | 18 087 | 21 060 |
| Individu en couple avec enfant(s) | 23 783 | 17 940 | 21 242 | 23 438 | 17 525 | 21 052 |
| Parent famille monoparentale | 21 815 | 18 810 | 19 136 | 21 221 | 18 032 | 18 495 |
| Total | 23 290 | 18 946 | 20 912 | 21 751 | 18 408 | 19 886 |

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : • Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 sont repris dans ce tableau.
 • Les déclarants avec un revenu imposable (corrige du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.
 • La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2019 indique que la part des revenus issus du travail salarié est équivalente à celle observée au niveau de la Région (58 %). La part des revenus du chômage et des indemnités d'invalidité est aussi importante à Evere qu'au sein de la Région dans son ensemble : ces revenus comptent pour près de 10 % du revenu net globalisé. Par contre, la part des revenus des indépendants est moins importante à Evere qu'à l'échelle de la Région (7 % contre 13 %), en lien notamment avec la plus faible part d'indépendants parmi les actifs. Les revenus des pensions, en proportion du revenu net globalisé, sont plus importants à Evere que pour la Région **7.7**.

7.7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

À Evere, les parts de bénéficiaires de ces revenus ou allocations sont égales ou supérieures à ce qui est observé pour la Région, à l'exception de la part de chômeurs chez les 18-64 ans et de bénéficiaires de la GRAPA.

Parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 8 % perçoivent une allocation de chômage, 6 % une indemnité d'invalidité, 6,5 % un **revenu d'intégration sociale (RIS)** ou **équivalent (ERIS)** et 2 % une allocation aux personnes handicapées. Parmi les jeunes de 18-24 ans, la proportion de personnes percevant le RIS (ou ERIS) est de 19 %. Cette proportion est supérieure à celle observée en Région bruxelloise. La part des jeunes qui perçoit une allocation de chômage est également un peu plus importante à Evere que pour la Région. La part de personnes âgées de 65 ans et plus percevant la GRAPA est par contre un peu moins importante à Evere (11,5 %) qu'à l'échelle de la Région (13 %) **7-8**. Ainsi, la situation relative des jeunes générations à Evere apparaît plus défavorable que celle des anciennes générations.

7-8

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, janvier 2011 et 2021

| | Evere | | | Région de Bruxelles-Capitale | |
|---|---------------|----------|----------|------------------------------|----------|
| | Nombre (2021) | % (2011) | % (2021) | % (2011) | % (2021) |
| Population âgée de 18 à 24 ans | 3 409 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS) | 643 | 11,3 | 18,9 | 9,1 | 15,4 |
| Allocation de chômage ou d'insertion (1) | 105 | 8,4 | 3,1 | 7,9 | 2,5 |
| Population âgée de 18 à 64 ans | 26 228 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS) | 1 709 | 4,8 | 6,5 | 5,0 | 6,0 |
| Allocation de chômage ou d'insertion (1) | 2 028 | 13,3 | 7,7 | 13,2 | 8,5 |
| Indemnités d'invalidité (2) | 1 583 | 3,6 | 6,0 | 3,4 | 5,1 |
| Allocations aux personnes handicapées (2) | 553 | 2,0 | 2,1 | 1,8 | 2,0 |
| Population âgée de 65 ans et plus | 6 576 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) | 759 | 7,3 | 11,5 | 9,3 | 12,7 |
| Allocations aux personnes handicapées (2) | 452 | 5,7 | 6,9 | 6,0 | 6,4 |

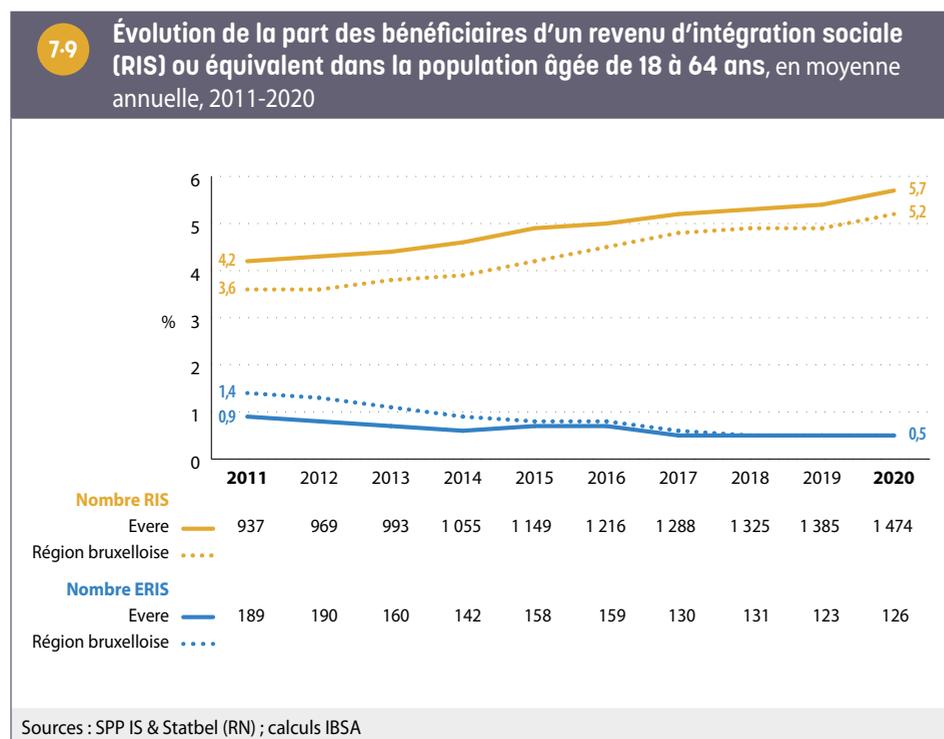
Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA

(1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.

(2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

La part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale (RIS)** dans la population d'âge actif (18-64 ans) a augmenté entre 2011 et 2020, à Evere comme dans l'ensemble de la Région. En effet, cette part était de 4 % en 2011 ; elle est de 5 % en 2020. Cette augmentation est de même amplitude que celle de la Région **7-9**.

Le nombre et la part de bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** ont diminué durant la période 2011-2020 (avant la guerre en Ukraine), à l'instar de la situation régionale. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS. À Evere, cette diminution a été moins importante que pour la Région.



7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 11 477 personnes ont droit à une intervention majorée à Evere en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 27 % de la population (un chiffre égal à la valeur régionale). À Evere comme dans la Région dans son ensemble, les 25-64 ans sont moins fréquemment bénéficiaires de l'intervention majorée. Plus d'un jeune adulte (18-24 ans) de la commune sur trois (36 %) a le statut BIM, ce qui est davantage que dans l'ensemble de la Région (32 %). Pour les autres groupes d'âges, les différences entre situation communale et situation régionale sont moins importantes **7-10**.

7-10 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021

| Classe d'âge | Evere | | | Région de Bruxelles-Capitale | | | | | |
|-----------------|--|--|---------------|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾ | Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population | | Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population | | | | | |
| | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total |
| Moins de 18 ans | 1 635 | 1 611 | 3 246 | 31,0 | 32,3 | 31,6 | 32,7 | 32,7 | 32,7 |
| 18 - 24 ans | 608 | 619 | 1 227 | 34,9 | 37,1 | 36,0 | 31,8 | 31,7 | 31,8 |
| 25 - 64 ans | 1 964 | 2 903 | 4 867 | 17,6 | 24,9 | 21,3 | 19,4 | 23,8 | 21,6 |
| 65 ans et plus | 721 | 1 416 | 2 137 | 29,2 | 34,5 | 32,5 | 30,6 | 35,3 | 33,4 |
| Total | 4 928 | 6 549 | 11 477 | 23,9 | 29,2 | 26,7 | 24,8 | 28,2 | 26,5 |

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)
(1) Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des recettes et des dépenses récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

Si l'on considère la période 2015-2020, on constate que le budget ordinaire de la commune d'Evere accuse un déficit pendant plusieurs années. Le résultat cumulé reste toutefois positif jusqu'en 2019. Cependant, en 2020, la crise du Covid-19 a induit une augmentation du déficit en raison d'un déséquilibre entre la croissance des dépenses et celle des recettes. En 2020, le résultat cumulé est également devenu négatif.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant, ainsi que les dépenses d'investissement par habitant, étaient en moyenne moins élevées à Evere pendant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises. En revanche, la dette moyenne par habitant dépassait également celle de la moyenne des 19 communes confondues **8-1**.

| 8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020 | Evere | 19 communes bruxelloises |
|--|--------------|---------------------------------|
| Recettes ordinaires en euros par habitant | 1 662 | 1 922 |
| Dépenses ordinaires en euros par habitant | 1 643 | 1 886 |
| Dette en euros par habitant | 1 527 | 1 463 |
| Dépenses d'investissements en euros par habitant | 214 | 292 |
| Sources : SPRB - BPL & Statbel (RN) ; calculs IBSA | | |

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**²² constituent la plus grande source de recettes pour Evere. Leur part dans les recettes ordinaires est légèrement supérieure à celle dans les 19 communes réunies (33 % des recettes ordinaires à Evere, contre 29 % pour les 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont proches de la moyenne des 19 communes bruxelloises, avec un pourcentage de centimes additionnels sur le précompte immobilier relativement élevé.

L'ensemble des **fonds et dotations**²³ constitue la deuxième source de **recettes** pour Evere. La part de cette source est inférieure à celle des 19 communes réunies (30 % pour Evere, contre 38 % pour l'ensemble des 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 13 % des recettes de la commune d'Evere, tandis que les autres fonds et dotations représentent 17 % **8-2**. La réforme de la dotation générale au cours de l'année 2017 a entraîné une augmentation de la dotation générale pour Evere. Ramenées au nombre d'habitants, les recettes à la fois de la dotation générale et des autres fonds et dotations d'Evere au cours de la période 2015-2020 sont inférieures à celles de l'ensemble des 19 communes.

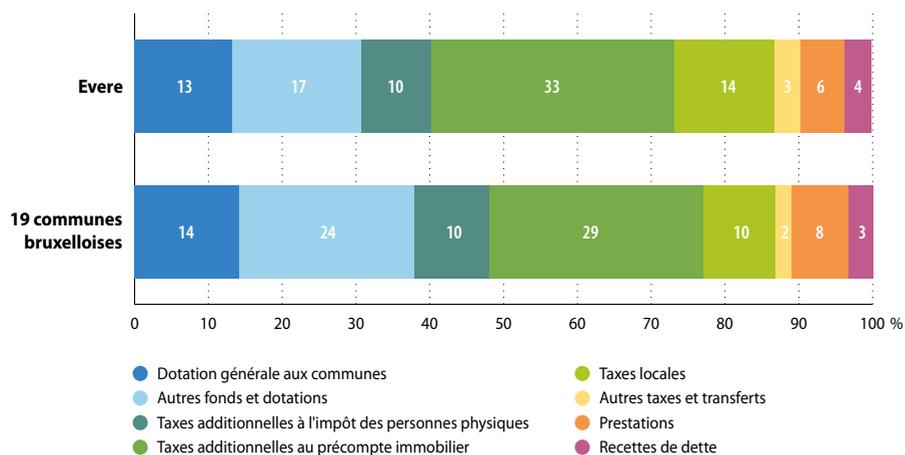
Les recettes issues des centimes additionnels sur la **taxe communale** (14 %) et des centimes additionnels sur l'**impôt des personnes physiques**²⁴ (10 %) constituent également d'importantes sources de revenus de la commune. Par habitant, avec un taux relativement bas et un revenu médian à peine supérieur au niveau régional, le rendement de l'impôt des personnes physiques est plus limité à Evere que dans l'ensemble des communes bruxelloises. Par contre, le rendement des taxes communales par habitant est plus élevé.

²² Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

²³ Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

²⁴ Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

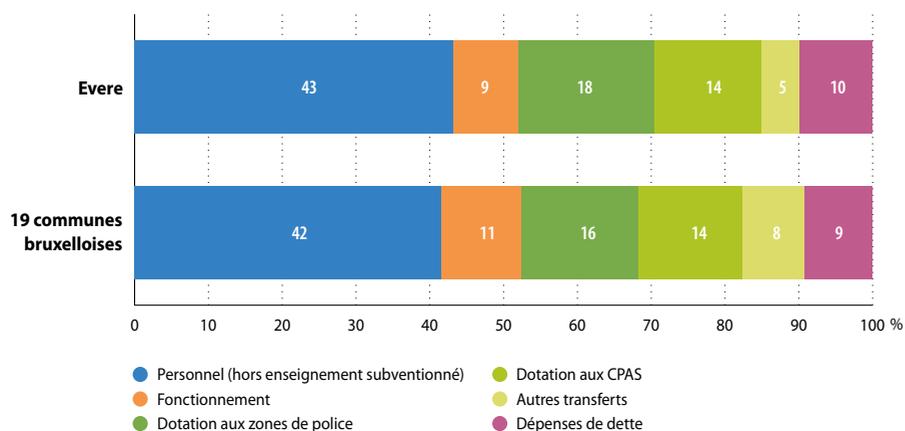
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).
 • Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



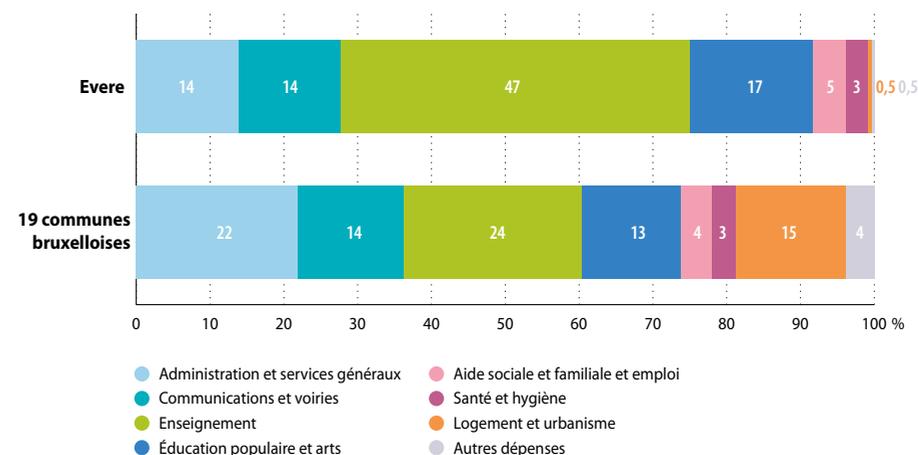
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme c'est le cas dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale dépense de la commune d'Evere. Au cours de la période 2015-2020, une moyenne de 43 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes [8-3](#). En termes relatifs, les dépenses de fonctionnement et les autres transferts (tirés vers le haut pour les 19 communes par la Ville de Bruxelles) sont moins élevés à Evere que dans l'ensemble des 19 communes, contrairement à la dotation à la zone de police et aux dépenses de la dette.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. Cependant, on constate que le domaine de l'enseignement a représenté une part importante des investissements à Evere au cours de la période 2015-2020 (47 % des dépenses d'investissement, contre 24 % pour les 19 communes). L'éducation populaire et les arts (17 %), l'administration et les services généraux (14 %) et la communication et la voirie (également 14 %) ont également représenté une part élevée des investissements de la commune d'Evere pendant cette période [8-4](#).

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, 5 665 bâtiments (5 018 résidentiels et 647 non résidentiels) et 19 910 logements sont recensés à Evere, dont 2 216 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 752 euros à Evere, contre 739 euros à l'échelle régionale²⁵. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergies et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages²⁶.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

À l'image du bâti résidentiel de la Région, le bâti résidentiel d'Evere se compose de deux tiers de maisons 2 façades et de près d'un quart d'immeubles à appartements. À la différence de la situation régionale, le reste du bâti est intégralement composé de maisons 3 façades, et les maisons 4 façades sont quasiment absentes de la commune **9.1**.

| 9.1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021 | | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|
| | Maisons 2 façades | Maisons 3 façades | Maisons 4 façades | Immeubles à appartements |
| Evere | 64 % | 13 % | 0,2 % | 23 % |
| Région de Bruxelles-Capitale | 64 % | 9 % | 4 % | 23 % |

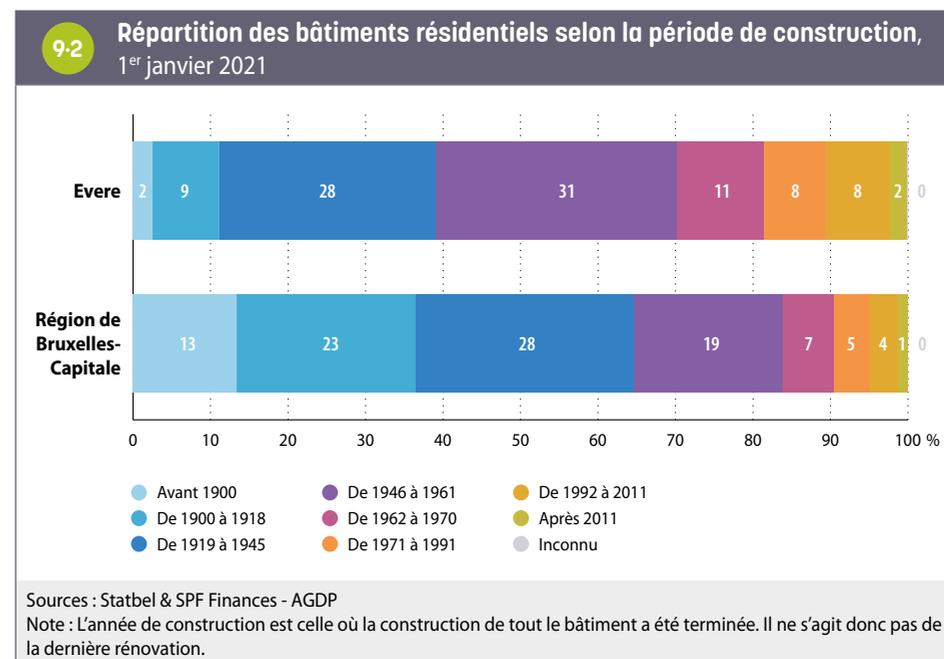
Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

Evere est une commune faisant partie de la **deuxième couronne** de la Région, urbanisée plus tardivement. Le bâti y est donc moins ancien qu'à l'échelle de la Région. Le bâti d'avant 1900 est quasiment absent de la commune (2 % du bâti résidentiel contre 13 % dans la Région). Par ailleurs,

²⁵ SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrb-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

²⁶ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

plus de 60 % des bâtiments résidentiels de la commune datent d'après la Deuxième Guerre mondiale, ce qui n'est le cas que du tiers des bâtiments résidentiels de la Région. Dix pourcent des bâtiments everois ont même été construits au cours des trente dernières années **9.2**.



Sur la base du Censu 2011, les logements de la commune sont plus fréquemment de taille moyenne (4 ou 5 pièces) et moins fréquemment de très petite taille : seuls 2 % des logements everois comptent moins de trois pièces, contre 6 % pour la Région. (cf. Zoom sur les communes, édition 2016).

Toujours sur base des données du Censu 2011, il apparaît que 43 % des logements à Evere sont occupés par leur propriétaire, soit une proportion un peu plus élevée qu'à l'échelle régionale (39 %).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

Au 31 décembre 2020, Evere compte 2 216 logements sociaux, soit 10 de plus qu'en décembre 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est nettement plus élevé à Evere (12 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7 pour 100 ménages) ^{9.3}. Evere est la deuxième commune bruxelloise avec le plus de logements sociaux pour 100 ménages.

En 2022, 1 339 ménages résidant à Evere (1 384 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 7 % des ménages de la commune, sont inscrits sur la liste d'attente pour accéder à un logement social en Région bruxelloise²⁷.

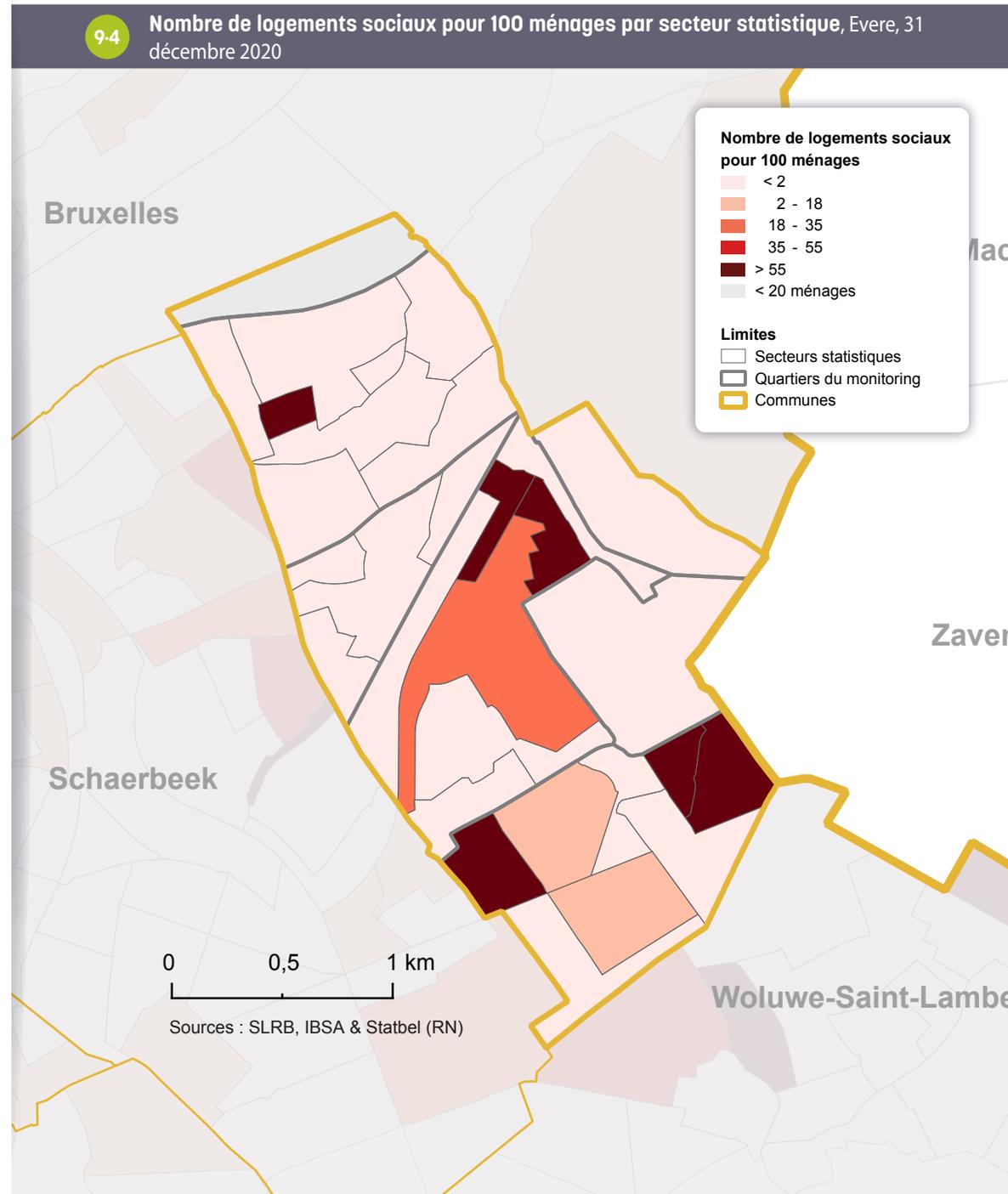
| 9.3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020 | | |
|---|-------|------------------------------|
| | Evere | Région de Bruxelles-Capitale |
| Nombre de logements sociaux | 2 216 | 40 089 |
| Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés | 12,0 | 7,2 |
| Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA | | |

Plusieurs **secteurs statistiques** de la commune sont constitués exclusivement de logements sociaux²⁸ ^{9.4}. C'est le cas des secteurs Gibet, Germinal I et II, Ieder Zijn Huis – Zaventem et Ieder Zijn Huis – Stroobants. Ces logements sociaux prennent la forme de tours espacées les unes des autres (par exemple dans Ieder Zijn Huis - Stroobants ou Germinal II), mais aussi de maisons unifamiliales. La majeure partie des logements sociaux de la commune se situe dans 9 des 30 secteurs statistiques de la commune. Ils sont donc relativement concentrés, au vu du nombre (élevé) de logements sociaux pour 100 ménages dans la commune.

Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique*».

²⁷ Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.

²⁸ Evere accueille 5 des 15 secteurs statistiques bruxellois exclusivement composés de logements sociaux, c'est-à-dire comptant plus de 98 logements sociaux pour 100 ménages.



régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens»²⁹. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne). Ces logements sont très peu nombreux à Evere : la commune n'en compte que 26, ce qui en fait la seconde commune la moins dotée.

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Evere, 269 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019, ce qui place la commune parmi les communes bruxelloises les plus équipées en logement de ce type³⁰.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché³¹, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé³². Au total, on dénombre 389 logements acquisitifs à finalité sociale à Evere³³ **9-5**.

9-5

Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020

| | Locatifs | | Acquisitifs |
|------------------------------|--|------------------------|-------------|
| | Logements publics (hors logements sociaux) | Logements privés (AIS) | |
| Evere | 26 | 269 | 389 |
| Région de Bruxelles-Capitale | 7 526 | 6 962 | 11 079 |

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale

29 Perspective.brussels (2021).

30 Evere compte 1,5 logement AIS pour 100 ménages, ce qui en fait la 5ème commune la mieux dotées.

31 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

32 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

33 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus depuis 2010 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019.

9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

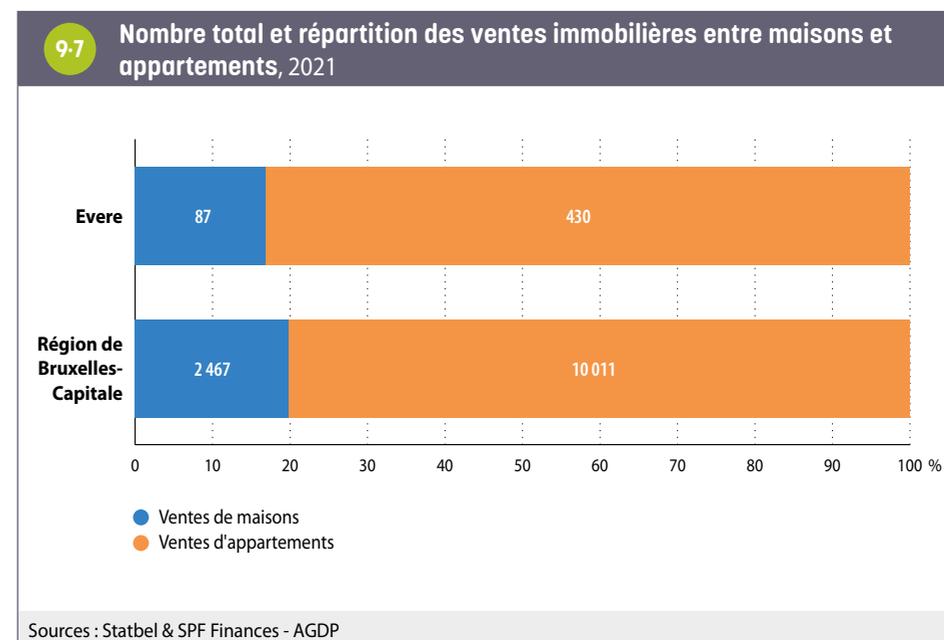
De manière générale, le prix de l'immobilier est moins élevé à Evere qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. En 2021, les prix médians des ventes d'appartements et des maisons deux et trois façades sont respectivement de 216 000 et de 360 000 euros dans la commune, soit respectivement 10 % et 21 % en-dessous des prix constatés pour la Région ⁹⁻⁶.

Entre 2011 et 2021, les prix de vente médians des appartements et des maisons corrigés de l'inflation ont augmenté de façon importante à Evere, quoique moins qu'en général dans la Région. Les prix de vente des appartements et des maisons ont augmenté de respectivement +19 % et +10 % dans la commune, contre +22 % et +18 % dans la Région.

| 9-6 Prix de ventes immobilières (en euros de 2021) et nombre de transactions, 2011 et 2021 | | | | |
|--|-----------|-----------|------------------------------|-----------|
| | Evere | | Région de Bruxelles-Capitale | |
| | 2011 | 2021 | 2011 | 2021 |
| Maisons deux et trois façades | | | | |
| Prix médian | 327 000 € | 360 000 € | 385 000 € | 455 000 € |
| Nombre de transactions | 69 | 87 | 2 115 | 2 317 |
| Appartements | | | | |
| Prix médian | 181 000 € | 216 000 € | 196 000 € | 240 000 € |
| Nombre de transactions | 284 | 430 | 8 276 | 10 011 |
| Nombre total de transactions pour 100 ménages¹ | 2,16 | 2,81 | 1,98 | 2,23 |

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA
(1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

En 2021, à Evere, 83 % des ventes immobilières concernent des appartements et 17 % des ventes de maisons, contre 80 % et 20 % en Région bruxelloise ⁹⁻⁷.



10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

10.1. MOBILITÉ

Motorisation des ménages

À Evere, on dénombre 0,7 voiture par ménage. Il s'agit d'un taux de motorisation un peu supérieur à celui de la Région (0,6). Il est le plus élevé à Woluwe-Saint-Pierre (0,95 voiture par ménage) et le moins élevé à Saint-Josse-ten-Noode (0,4). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (entre autres la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée³⁴.

À Evere, 46 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui est inférieur à la situation régionale (52 %), 43 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 11 % en possèdent au moins deux (contre 10 % dans la Région) ¹⁰⁻¹.

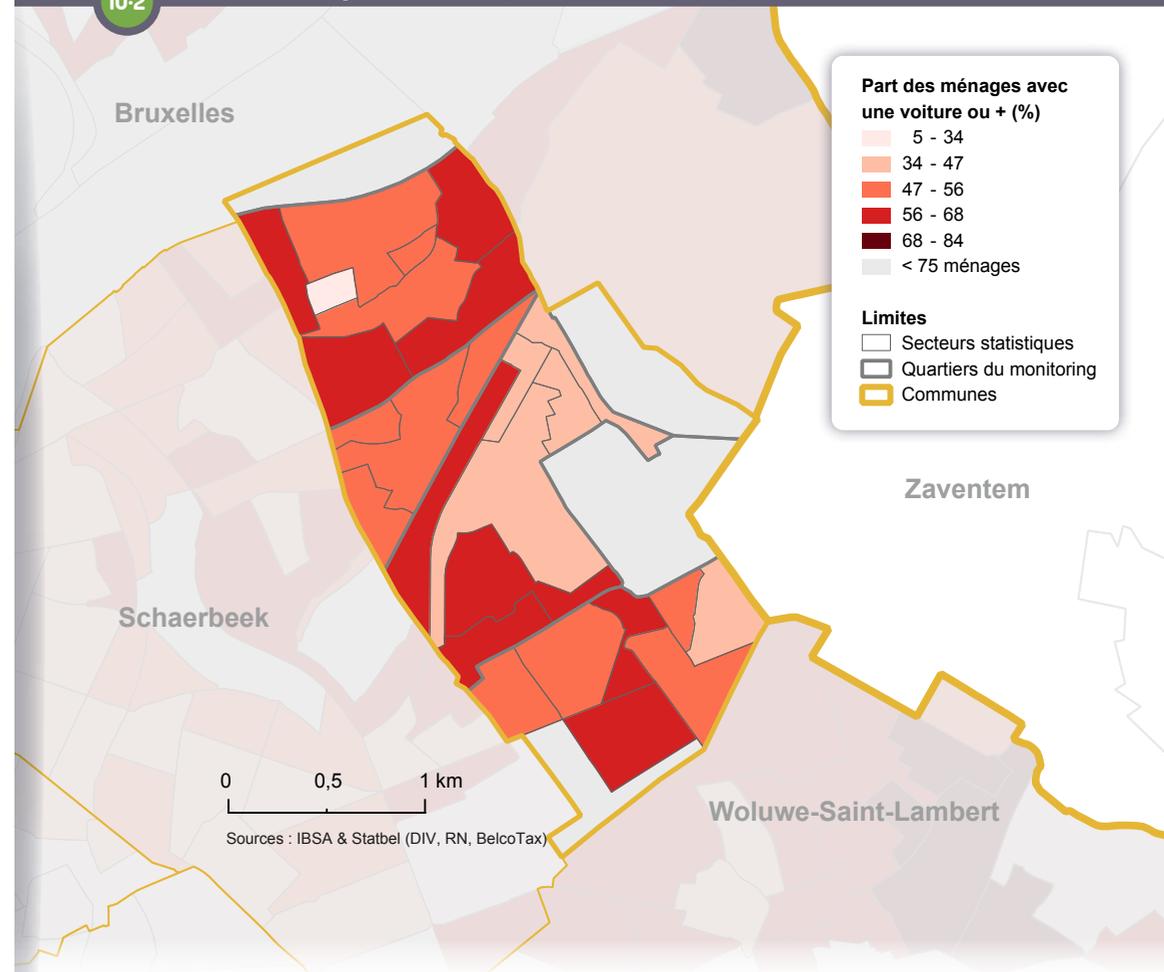
| 10-1 Motorisation des ménages, 2019 | | | | |
|--|--------------------|------|-------|------------------------------|
| | | | Evere | Région de Bruxelles-Capitale |
| Part des ménages avec ... | 0 voiture | % | 45,9 | 52,3 |
| | 1 voiture | % | 43,2 | 37,7 |
| | 2 voitures ou plus | % | 10,9 | 10,0 |
| Voitures par ménage | | Taux | 0,7 | 0,6 |
| Part des ménages avec une voiture de société | | % | 7,6 | 7,7 |

Source : Statbel ; calculs IBSA

34 Voir IBSA (2019).

10-2

Part des ménages motorisés par secteur statistique, Evere, 2019



La part de ménages motorisés varie au sein de la commune ¹⁰⁻². Les secteurs statistiques avec des faibles taux de motorisation sont aussi des secteurs où les revenus sont faibles (voir chapitre ⁷, Revenus). Néanmoins ce lien entre niveau des revenus et taux de motorisation n'est pas systématique : certains secteurs avec des bas revenus ont tout de même des taux de motorisations moyens, comme le secteur Carli.

La part de ménages disposant d'une voiture de société à Evere est égale à ce que l'on observe au sein de la région (8 %) ¹⁰⁻¹. C'est à Woluwe-Saint-Pierre que la part des ménages disposant d'une voiture de société est la plus élevée (16 %). La plus faible est observée à Saint-Josse (2,6 %).

Ceci s'explique essentiellement par le **taux d'emploi** relativement similaire à celui de la Région et les caractéristiques des emplois occupés par les habitants d'Evere. En Belgique, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur, et 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur³⁵) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019).

Voitures partagées

Les premières voitures partagées Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). L'offre est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de **première couronne**, particulièrement à l'est.

Evere est la troisième commune bruxelloise la moins bien équipée en termes d'offre de voitures Cambio, après Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean. En 2021, on y dénombre 11 emplacements, soit un emplacement pour 3 915 habitants, contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région et un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée ¹⁰⁻³.

En 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 383 fois en moyenne à Evere, contre 439 fois en moyenne dans la Région.

| 10-3 Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021 | | | | | |
|--|------------------------------|-------|------------------------------|--------------------------------------|---|
| | | Evere | Région de Bruxelles-Capitale | Ixelles (min en termes d'hab./empl.) | Anderlecht (max en termes d'hab./empl.) |
| Offre / Emplacements | Emplacements | 11 | 647 | 80 | 17 |
| | Habitants par emplacement | 3 915 | 1 886 | 1 094 | 7 172 |
| Demande / Réservations | Réservations | 4 211 | 284 252 | 27 350 | 7 502 |
| | Réservations par emplacement | 383 | 439 | 342 | 441 |
| Source : parking.brussels | | | | | |

35 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

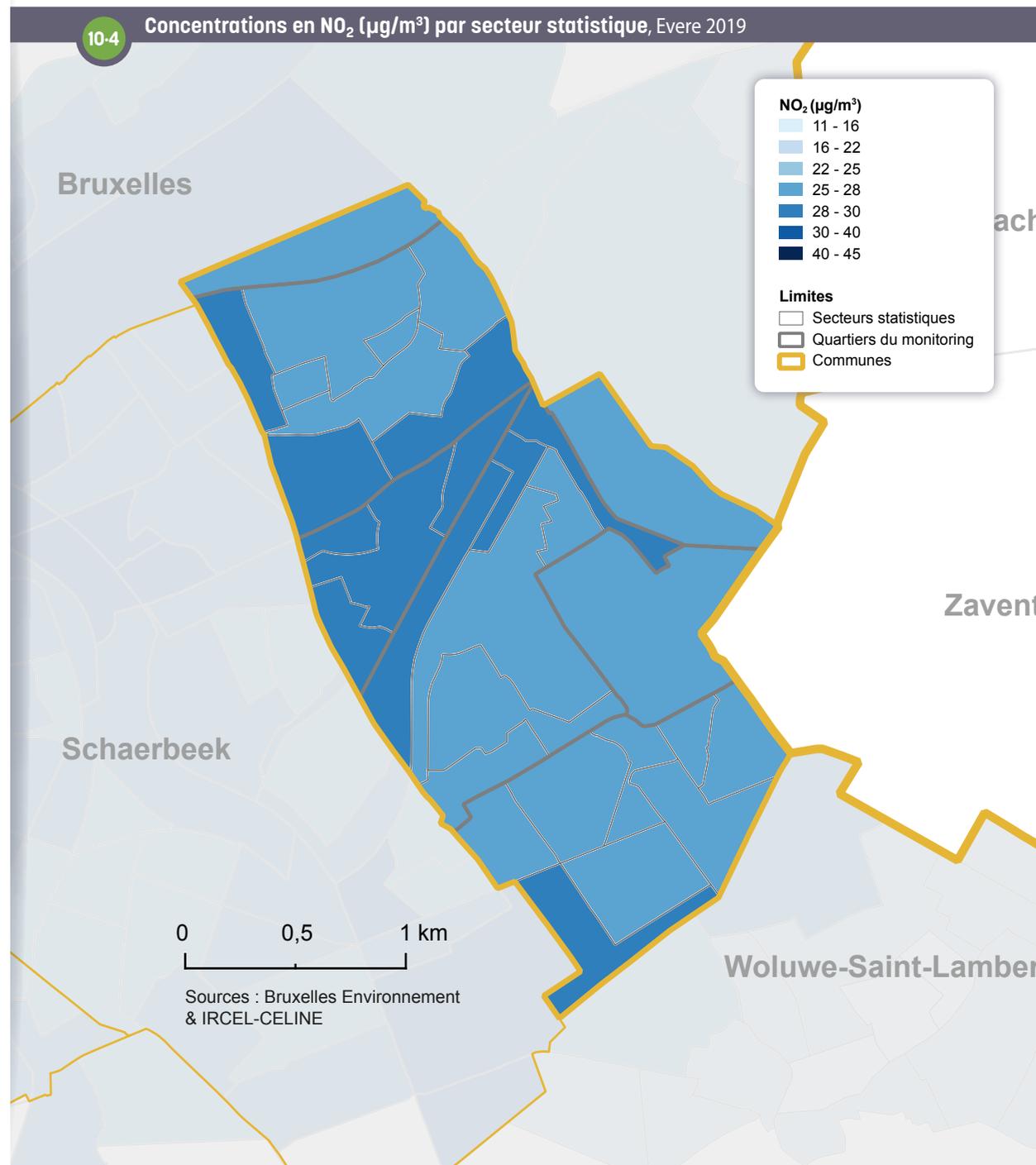
10.2. ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,71 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO₂, soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO₂, on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région (Bruxelles Environnement, 2022).

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en NO₂** relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE (40 µg/m³), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS (10 µg/m³) (Bruxelles Environnement, 2022).

La **concentration en NO₂** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains **secteurs statistiques** étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). Les valeurs estimées pour Evere sont proches de la valeur régionale, mais elles sont toutefois un peu supérieures à celles estimées pour les autres communes ou **quartiers de deuxième couronne**. Sur le territoire de la commune, il y a relativement peu de différences entre les secteurs statistiques. Les secteurs pour lesquels les valeurs estimées sont les plus élevées sont situés entre la chaussée de Haecht et le boulevard Leopold III **10-4**.

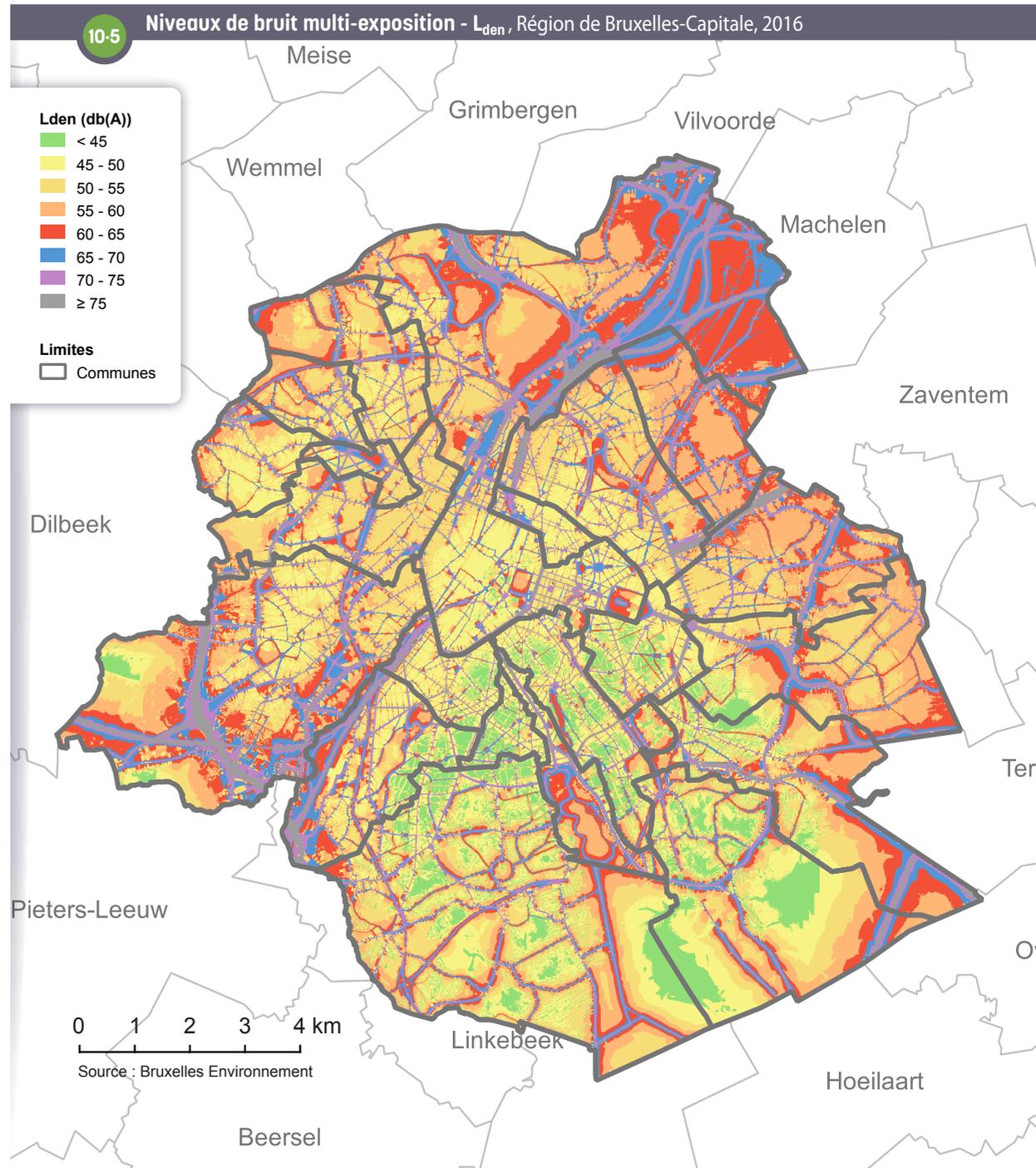


Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes etc.) et les effets non-auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux et al., 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit **10-5** est construite en prenant en considération la combinaison estimée des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24h. Selon cette approche, la majorité du territoire de la commune serait soumis à des niveaux de bruits des transports moyens à élevés. Plusieurs facteurs y contribuent : les infrastructures ferroviaires dans le nord de la commune, les infrastructures routières de l'avenue Jules Bordet et du boulevard Léopold III mais aussi (et surtout) la proximité de l'aéroport de Zaventem.

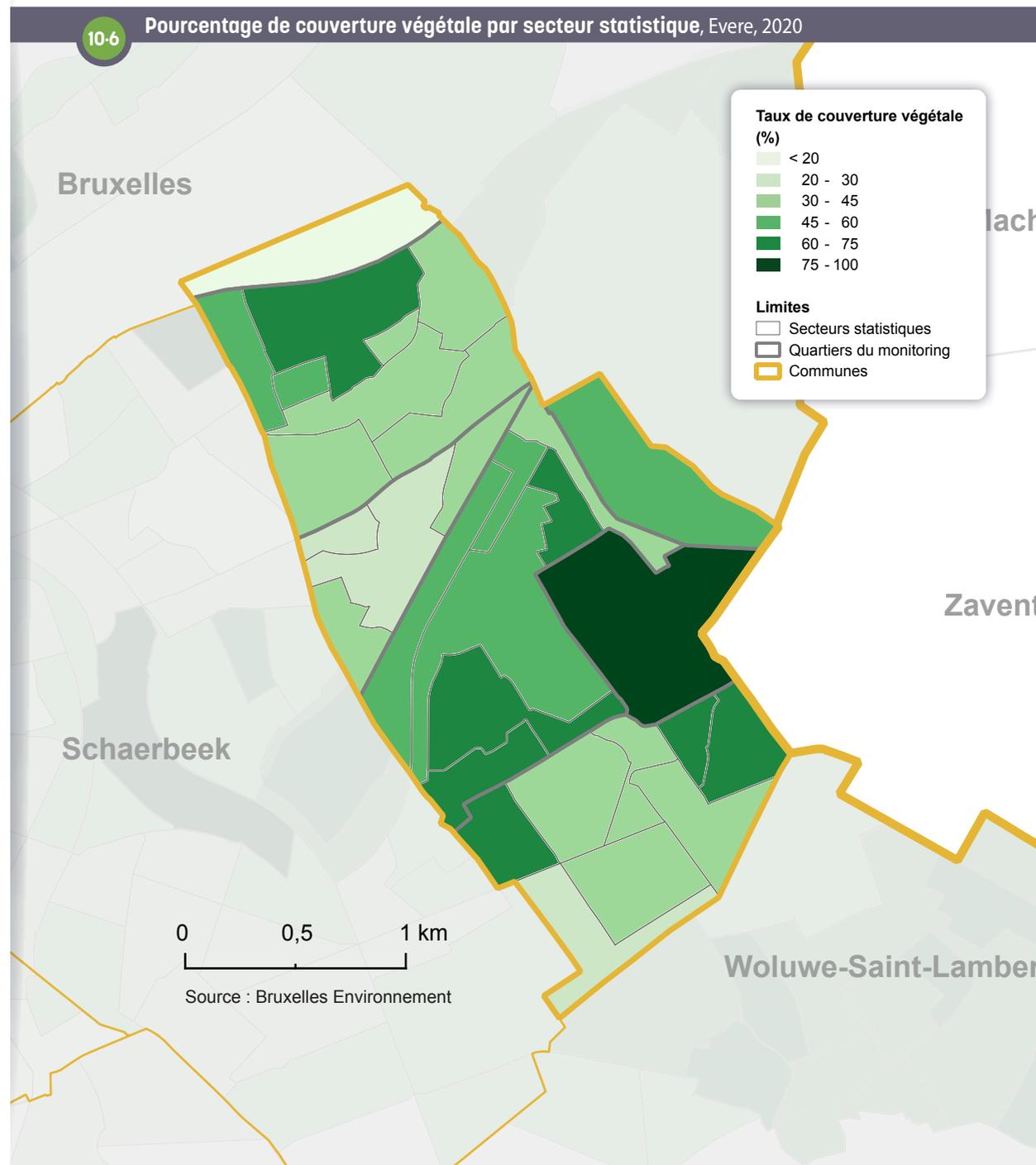


Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Evere apparaît comme une commune un peu moins verte en comparaison avec la Région dans son ensemble (dont la situation globale est marquée par la présence d'une partie de la Forêt de Soignes), avec 49 % du territoire communal sous couverture végétale (contre 52 % dans la Région) et 24 % sous couverture arborée (contre 33 % pour l'ensemble de la Région) ¹⁰⁻⁷.

La carte de la couverture végétale met en évidence le **secteur statistique** qui accueille les cimetières de Bruxelles et de Schaerbeek. Les secteurs qui accueillent des espaces verts publics (parc Saint-Vincent, parc Bon Pasteur) sont également caractérisés par des taux de végétation importants. Mais certains secteurs dédiés à l'habitat présentent également des valeurs moyennes ou élevées. Il s'agit de secteurs où le bâti prend la forme de cités-jardins ou de tours de logements séparées par des pelouses ou des petits espaces verts (secteurs Saint-Exupéry, Home Familial Brabant, Rue Dupont par exemple) ¹⁰⁻⁶.



À Evere, 18 % de l'ensemble du territoire est constitué d'espaces verts et récréatifs accessibles au public, une valeur similaire à celle de la Région (19 %). Cependant, il n'y a que 13 % du territoire qui est considéré comme en carence d'espaces verts et récréatifs accessibles au public (contre 27 % dans la Région). Ceci peut s'expliquer par la relativement faible superficie de la commune et par la bonne répartition des espaces verts en son sein ¹⁰⁻⁷.

| 10-7 Caractéristiques des surfaces vertes | | | |
|---|---------------------------|--------------|-------------------------------------|
| | Année de référence | Evere | Région de Bruxelles-Capitale |
| Surface de la végétation (km ²) | 2020 | 2,5 | 85,0 |
| Surface de la couverture arborée (km ²) | | 1,2 | 53,6 |
| Part du territoire sous couverture végétale (%) | | 49 | 52 |
| Part du territoire sous couverture arborée (%) | | 24 | 33 |
| Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²) | 2021 | 0,9 | 30,2 |
| Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²) | | 0,7 | 43,7 |
| Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%) | | 18 | 19 |
| Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%) | | 13 | 27 |
| Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m ² /hab) | | 22 | 25 |

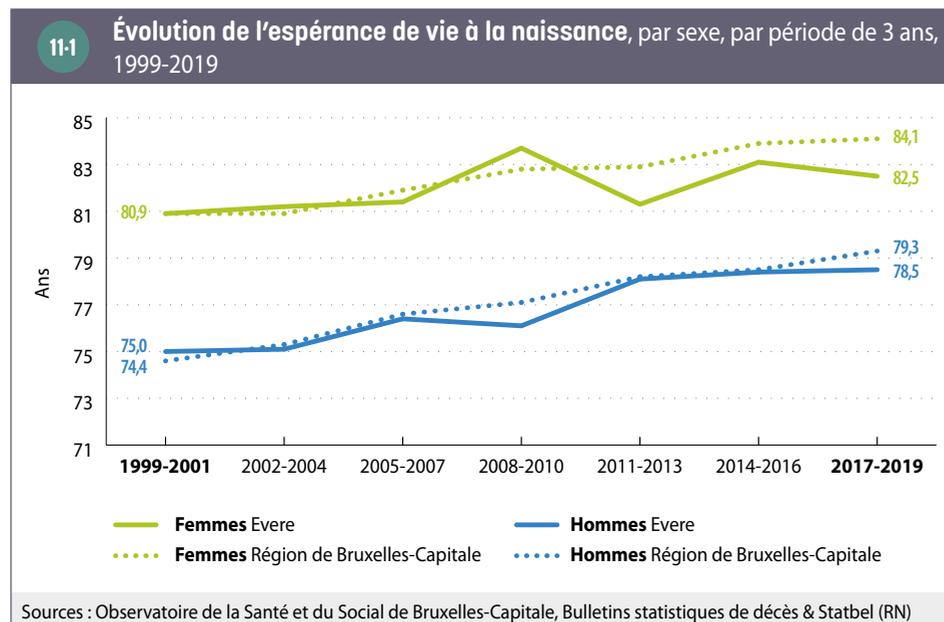
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

11. SANTÉ

11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance est moins élevée à Evere qu'en Région bruxelloise pour la période 2017-2019. L'espérance de vie à la naissance sur cette période est de 82,5 ans pour les femmes et de 78,5 ans pour les hommes à Evere, contre respectivement 84,1 ans et 79,3 ans au niveau de la Région bruxelloise ¹¹⁻¹. Bien que l'espérance de vie ait augmenté entre 1999 et 2019 à Evere et dans la Région, cette évolution a suivi une tendance moins linéaire à Evere. La position d'Evere par rapport à la Région a également évolué au fil du temps, en particulier chez les femmes. L'espérance de vie des hommes est proche de la valeur régionale pour l'ensemble de la période représentée, avec de légères fluctuations. Chez les femmes, c'est également le cas jusqu'à la période 2008-2010 incluse, moment où l'espérance de vie des femmes d'Evere commence à être inférieure à celle des femmes de la Région.



La pauvreté et la santé sont étroitement liées. Les facteurs qui entrent en jeu sont d'une part les conditions de vie plus défavorables (logement, situation professionnelle, accès à une alimentation saine, stress dû à la précarité ...) et, d'autre part, l'accès plus difficile aux soins de santé³⁶. Les indicateurs socio-économiques d'Evere présentés ailleurs dans cette publication ne sont généralement pas plus mauvais que ceux de la Région dans son ensemble. La baisse de l'espérance de vie des femmes à Evere au cours de la dernière décennie est inattendue en ce sens.

La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Evere, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 539 pour 100 000 hommes et de 287 pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 ¹¹⁻². Ces chiffres sont plus élevés qu'en Région bruxelloise (488 pour 100 000 hommes et 272 pour 100 000 femmes), ce qui contribue à la baisse de l'espérance de vie dans la commune.

Le taux de mortalité prématurée standardisé a cependant baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Evere était de 637 pour 100 000 hommes et de 324 pour 100 000 femmes.

Le tableau ¹¹⁻² présente les principales causes de décès prématurés. À Evere, les trois causes les plus importantes chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches), les cardiopathies ischémiques et les maladies chroniques du foie. Pour les femmes, il s'agit du cancer de l'appareil respiratoire, du cancer du sein et des maladies chroniques des voies respiratoires inférieures. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées de 75 ans et plus résidant en Région bruxelloise.

36 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019)

11-2

Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

| | HOMMES | | | FEMMES | | |
|---|----------------------|---|---|----------------------|---|---|
| | Nombre de décès Evre | Taux de mortalité standardisé (1) Evre (/100 000) | Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000) | Nombre de décès Evre | Taux de mortalité standardisé (1) Evre (/100 000) | Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000) |
| Toutes les causes de décès | 658 | 539,2 | 487,8 | 451 | 287,4 | 272,2 |
| Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches | 72 | 60,1 | 55,8 | 47 | 30,1 | 25,3 |
| Cardiopathies ischémiques | 48 | 42,1 | 43,0 | 21 | 13,9 | 13,0 |
| Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (y inclus bronchite, asthme, emphysème) | 27 | 23,8 | 23,5 | 33 | 21,9 | 14,0 |
| Maladies hépatiques chroniques | 33 | 26,3 | 16,8 | 17 | 10,7 | 7,6 |
| Maladies cérébrovasculaires | 27 | 23,4 | 20,9 | 16 | 10,1 | 11,4 |
| Cancer du sein | < 10 | - | 0,3 | 39 | 24,1 | 24,1 |
| Cancer du tissu lymphatique | 16 | 13,5 | 12,4 | 12 | 7,9 | 6,9 |
| Cancer du pancréas | 15 | 12,5 | 11,4 | 12 | 7,7 | 7,6 |
| Suicide (2) | 17 | 13,3 | 16,3 | < 10 | - | 7,6 |
| Néoplasme malin, localisation primaire inconnue | 18 | 15,8 | 6,1 | < 10 | - | 3,8 |
| Cancer du foie et des voies biliaires | 15 | 12,5 | 9,3 | < 10 | - | 3,4 |
| Cancer des ovaires | - | - | - | 11 | 7,3 | 5,5 |

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) **Standardisation** directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

- Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.

- Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Tant pour les hommes que pour les femmes et pour la plupart des causes de décès, on enregistre un peu plus de décès prématurés à Evre que dans l'ensemble de la Région. Les différences entre communes en matière d'**espérance de vie** et de mortalité prématurée sont généralement liées à la situation socio-économique des habitants. La pauvreté, dans toutes ses dimensions, peut entraîner une détérioration de l'état de santé et, à l'inverse, une mauvaise santé peut conduire à l'appauvrissement. Les inégalités sociales de santé touchent tous les âges et sont liées à la plupart des problèmes de santé³⁷. Comme la situation socio-économique de la commune n'est pas plus mauvaise que celle de la Région, les taux de mortalité prématurée d'Evre sont donc un peu plus élevés que ce que l'on pourrait attendre sur la base de cette relation de cause à effet.

37 Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social (2019).

Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** calculés à Evere sur la période de cinq ans allant de 2015 à 2019 sont assez proches de ceux de la Région **11-3**.

| 11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019 | | | |
|---|-----------------------|------------|----------------------------------|
| | Evere (1) | | Région de Bruxelles-Capitale (2) |
| | Nombre total de décès | Pour 1 000 | Pour 1 000 |
| Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés) | 21 | 7,2 | 6,2 |
| Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants) | 6 | 2,1 | 3,5 |

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Bulletins statistiques de naissances et de décès](#) (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Evere/ (2) en Région bruxelloise.

11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)³⁸, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données sont disponibles pour toutes les personnes en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national³⁹. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

38 L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

39 En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour plus de détails, voir <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

Maladies chroniques

À Evere, on estime que 6,4 % des bénéficiaires sont diabétiques, 1,2 % d'entre eux souffrent d'une maladie cardiaque et 7,8 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalence non standardisée). En ce qui concerne la BPCO, Evere fait partie des communes où la prévalence est la plus élevée. La BPCO est plus fréquente chez les personnes âgées. Evere a non seulement une moyenne d'âge légèrement plus élevée que la moyenne régionale, mais compte également un pourcentage élevé de personnes âgées de plus de 80 ans. Après **standardisation** pour l'âge, il apparaît que ces trois maladies chroniques sont environ aussi fréquentes à Evere que dans la Région **11-4**.

| 11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020 | | | |
|--|---|---|--|
| | Taux de prévalence non standardisé Evere (pour 100 000) | Taux de prévalence standardisé (1) Evere (pour 100 000) | Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000) |
| Diabète (2) | 6 400,0 | 7 662,4 | 7 777,1 |
| Maladies cardiaques (3) | 1 206,1 | 1 270,7 | 1 244,6 |
| Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4) | 7 813,0 | 9 135,1 | 9 258,4 |

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

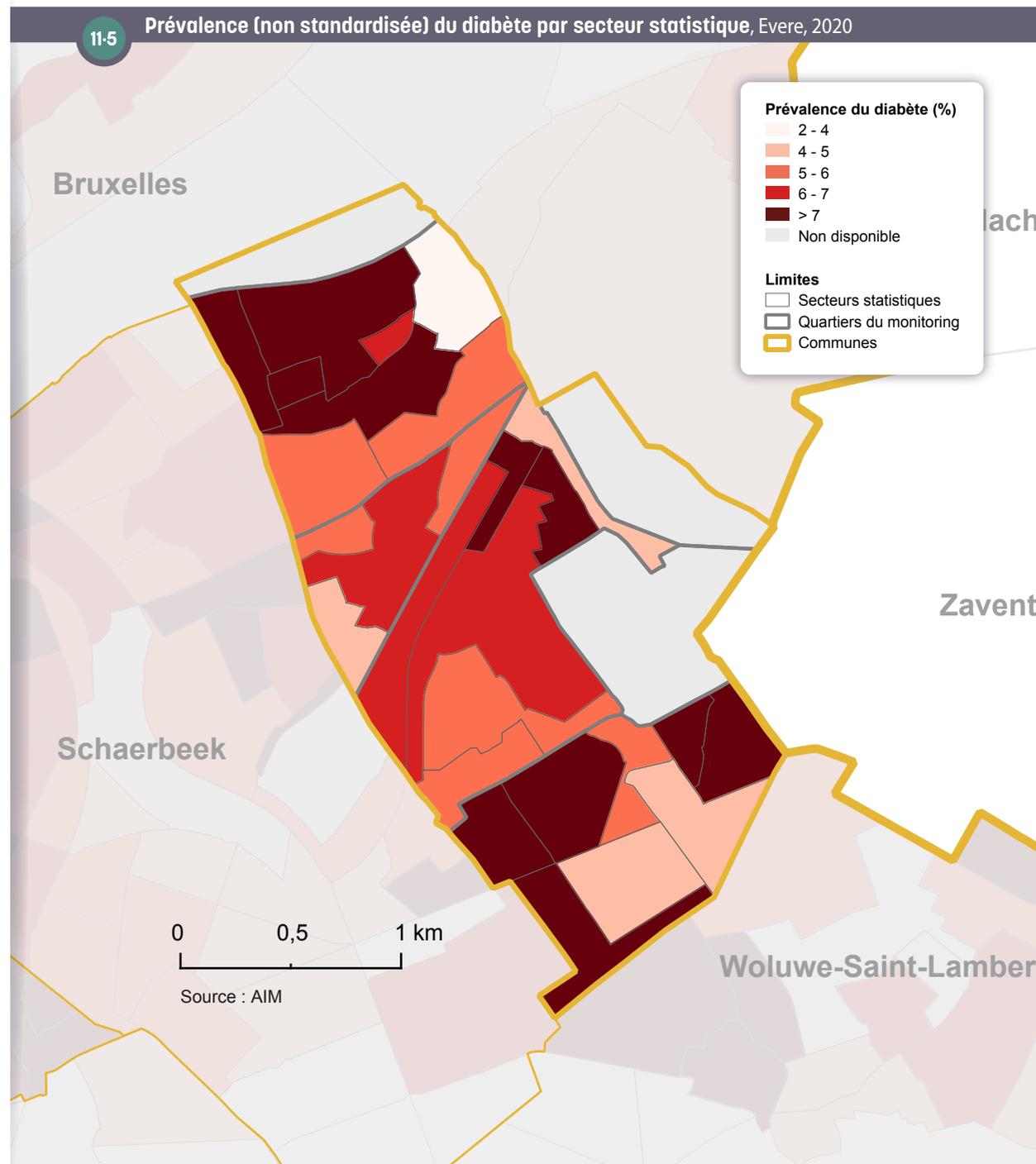
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

La prévalence du diabète (non standardisé) est inégale sur le territoire d'Evere 11-5. Les secteurs comptant une proportion relativement élevée de résidents âgés (Bon Pasteur, Ieder Zijn Huis – Stroobants et Grosjean) ou de nombreux logements sociaux (Germinal I, Germinal II, Ieder Zijn Huis – Zaventem et Home familial Brabant) sont, par exemple, des quartiers où la prévalence du diabète est plus élevée.

Par ailleurs, 11 % des bénéficiaires à Evere ont le statut « affection chronique » auprès de l'assurance maladie obligatoire⁴⁰. Après standardisation pour l'âge, cette proportion est similaire à Evere (12 %) et pour la Région (11 %). Il convient de souligner que ce chiffre n'est pas déterminé uniquement par la prévalence des maladies chroniques, mais également par les soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut⁴¹. Pourtant, nous observons ici un chiffre proche de celui de la Région, ce qui est également le cas pour la prévalence des maladies chroniques (chiffres standardisés).



40 Pour en savoir plus sur le « statut « affection chronique », consultez le site web de l'INAMI : www.inami.fgov.be.

41 L'obtention du « statut affection chronique » est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert *et al.*, 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du « nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée ». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont faibles).

Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise ¹¹⁻⁶. L'incidence standardisée du cancer du sein et du cancer des poumons (chez les hommes et les femmes) est légèrement plus élevée et celle du cancer de la prostate légèrement plus faible pour la période 2016-2019 à Evere par rapport à la Région.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Evere, on estime qu'ils touchent 69 hommes sur 100 000 et 58 femmes sur 100 000. Ce type de cancer survient dès lors avec une fréquence semblable (incidence brute) que le cancer des poumons chez les femmes et que le cancer colorectal chez les hommes à Evere⁴².

| 11-6 Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019 | | | |
|--|---|--|--|
| | Taux d'incidence brut Evere (par 100 000) | Taux d'incidence standardisé (2) Evere (par 100 000) | Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000) |
| Hommes | | | |
| Prostate | 101,0 | 146,8 | 165,5 |
| Poumons-bronches | 86,8 | 126,8 | 106,6 |
| Colorectal | 68,6 | 98,7 | 86,5 |
| Femmes | | | |
| Sein | 190,3 | 204,6 | 185,2 |
| Colorectal | 64,2 | 65,5 | 58,4 |
| Poumons-bronches | 58,4 | 65,7 | 50,5 |

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Le top 3 des cancers les plus fréquents a été déterminé au niveau régional sur base du nombre absolu de cas. Sont présentés, ici pour Evere, les chiffres pour les cancers se situant dans ce top 3. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus, car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les ratios d'incidence standardisés (SIR: Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95%), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

42 Voir note 1 du Tableau 11-6.

11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018⁴³. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Evere, les taux de participation au dépistage de ces différents cancers sont proches de ceux de l'ensemble de la Région **11-7**. La participation est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

Seuls 27 % des Everois se rendent chez le dentiste pour une consultation préventive (Région : 27 %). Ce chiffre est d'autant plus bas qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Un peu plus de la moitié des 65 ans et plus vivant à domicile à Evere ont été vaccinés contre la grippe en 2020. Ce chiffre est également proche de celui de la Région.

| 11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021 | | | |
|--|---|-------------------------|------------------------------|
| | | Evere | Région de Bruxelles-Capitale |
| Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans) | Mammotest (période 2018-2019) | 11,0 % | 10,4 % |
| | Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019) | 50,2 % | 51,0 % |
| Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans) | Colotest (2021) (1) | 17,8 % (♂) - 18,3 % (♀) | 17,4 % (♂) - 16,7 % (♀) |
| Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans) | Frottis (période 2017-2019) | 45,0 % | 44,9 % |
| Soins bucco-dentaires préventifs | Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2) | 27,4 % | 27,3 % |
| Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile) | 2020 (3) | 54,0 % | 52,2 % |
| Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale | | | |
| (1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet. | | | |
| (2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2). | | | |
| (3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie. | | | |

43 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Résidents des maisons de repos

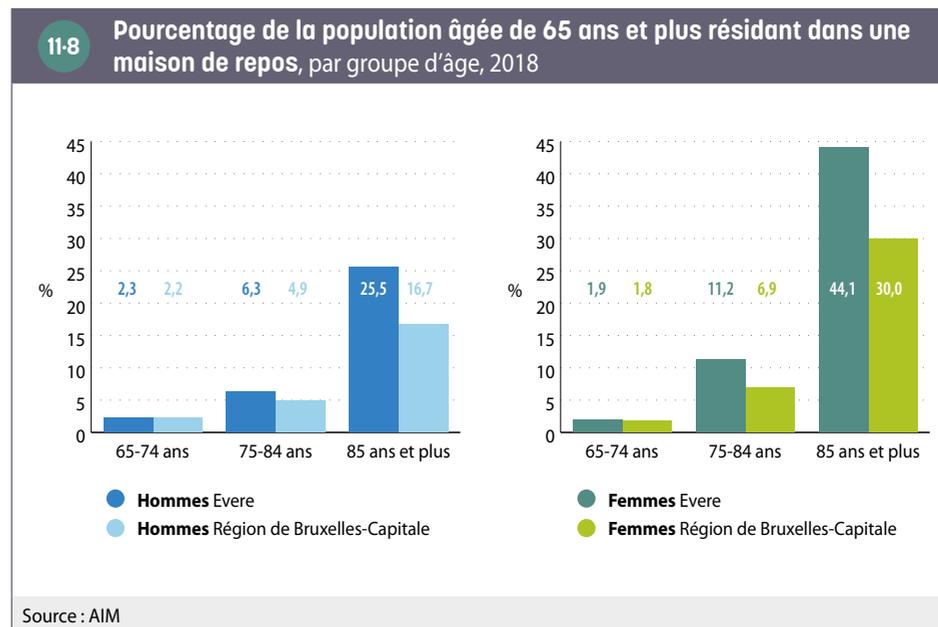
Au 1^{er} janvier 2022, Evere compte 9 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 1 139 lits (dont 441 lits MRS⁴⁴ pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 17,2 % des habitants d'Evere âgés de 65 ans et plus devraient pouvoir en théorie trouver une place dans une MR(S) dans leur commune. Ce pourcentage est nettement plus élevé que celui des 19 communes bruxelloises réunies (8,9 %). Evere compte également deux MR(S) reconnues par la Communauté flamande avec 188 lits (néerlandophones) qui ne sont pas inclus dans le calcul ci-dessus.

En 2018, 836 habitants d'Evere âgés de 65 ans et plus (647 femmes et 189 hommes) ont séjourné dans une MR(S), ce qui représente 12,6 % de ce groupe d'âge⁴⁵. Il s'agit du pourcentage le plus élevé de toutes les communes de la Région. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. La part des femmes habitant à Evere et vivant dans une MR(S) est supérieure à celle des hommes (15,6 % de l'ensemble des femmes de plus de 65 ans et 7,6 % de l'ensemble des hommes de plus de 65 ans). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus. L'espérance de vie plus élevée des femmes signifie, d'une part, qu'il y a relativement plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge les plus élevées, mais aussi que, statistiquement parlant, les hommes ont plus de chances de vivre encore avec leur partenaire féminine dans les dernières années de leur vie, tandis que les femmes ont plus de chances de survivre à leur partenaire masculin. Par conséquent, lorsque les besoins en soins liés à l'âge augmentent, les femmes sont, plus souvent que les hommes, dans l'impossibilité de compter sur l'aide de leur partenaire encore en vie et doivent donc s'installer dans une MR(S).

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Evere en 2018. Il montre que la surreprésentation relative par rapport à la Région concerne surtout les catégories d'âge supérieures. Les pourcentages chez les femmes âgées de 75 à 84 ans ainsi que ceux des hommes et des femmes âgés de 85 ans et plus sont les plus élevés de toutes les communes de la Région.

44 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

45 Il s'agit de personnes domiciliées à Evere et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur la commune. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune d'Evere, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors d'Evere. Notons que, toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).



Le pourcentage d'Everois résidant en MR(S) **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** est de 33 % en 2018. Dans la population everoise totale âgée de 65 ans et plus, cette part est de 31 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée sont presque parfaitement représentés dans les MR(S). Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %. Dans la plupart des communes, nous observons dès lors une surreprésentation des bénéficiaires d'une intervention majorée dans les MR(S) par rapport à l'ensemble de la population de 65 ans et plus de la commune.

GLOSSAIRE

Aide médicale urgente (AMU) : cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger.

Pour plus d'informations : www.vivalis.brussels

Cardiopathie ischémique : la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice.

Pour plus d'informations : www.belgiqueenbonnesante.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) : ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage.

Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Concentration en NO₂ : il s'agit de la masse de NO₂ (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m³). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

DASPA : le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français.

Pour plus d'informations : www.enseignement.be

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Enseignement en alternance : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

Enseignement modulaire : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Incidence : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

Indicateur de la dynamique entrepreneuriale : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre

moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

Indicateur conjoncturel de fécondité : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

L_{den} : l'indicateur de niveau de bruit L_{den} (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L_{den} s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left(12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L_{day} de 7h à 19h
- La période de soirée L_{evening} de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L_{night} de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Mortalité infantile (taux) : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

Mortinatalité (taux) : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : www.onderwijsinbrussel.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Population scolaire : population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»): rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

| Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019 | | | | | | |
|--|--|--|---|---|-------|---|
| | Taux d'incidence standardisé (1) Evère (par 100 000) | Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Evère | Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000) | Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise | SIR | Intervalle de confiance à 95 % du SIR Evère |
| Hommes | | | | | | |
| Prostate | 146,8 | [114,0 ; 179,6] | 165,5 | [158,7 ; 172,4] | 90,5 | [70,4 ; 110,5] |
| Poumons-bronches | 126,8 | [96,2 ; 157,4] | 106,6 | [101,2 ; 111,9] | 117,9 | [89,7 ; 146,1] |
| Colorectal | 98,7 | [71,8 ; 125,5] | 86,5 | [81,6 ; 91,3] | 113,3 | [82,8 ; 143,9] |
| Femmes | | | | | | |
| Sein | 204,6 | [172,6 ; 236,7] | 185,2 | [179,2 ; 191,2] | 112,4 | [95,2 ; 129,7] |
| Colorectal | 65,5 | [47,5 ; 83,5] | 58,4 | [55,0 ; 61,8] | 110,2 | [81,1 ; 139,3] |
| Poumons-bronches | 65,7 | [47,2 ; 84,2] | 50,5 | [47,2 ; 53,7] | 131,0 | [94,7 ; 167,3] |

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

Registre d'attente : registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu équivalent médian par habitant après impôt :

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

Services administratifs et de soutien (N) : ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Services lourds aux entreprises (G-46 & H) : ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Siège social : établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

Standardisation (pour l'âge) : les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Solde migratoire d'entreprises : différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

Taux de couverture de l'accueil : nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

UE-14 (hors Belgique) : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

UE-13 : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Unités d'établissement : une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

| | | | |
|----------------|---|-------------|---|
| Actiris | Office Régional Bruxellois de l'Emploi | OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| AIM | Agence InterMutualiste | OKAN | Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers |
| BCSS | Banque Carrefour de la Sécurité Sociale | ONE | Office de la Naissance et de l'Enfance |
| BIM | Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé | ONEM | Office National de l'Emploi |
| BPL | Bruxelles Pouvoirs Locaux | ONP | Office national des Pensions |
| Bruprev | Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon | ONSS | Office national de sécurité sociale |
| COCOM | Commission Communautaire Commune | OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| CPAS | Centre public d'action sociale | PRAS | Plan Régional d'Affectation du Sol |
| DB | Décibels | RN | Registre national |
| DEI | Demandeurs d'emploi inoccupés | RIS | Revenu d'intégration sociale |
| ERIS | Équivalent au revenu d'intégration sociale | SLRB | Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale |
| EU-SILC | European Union – Statistics on Income and Living Conditions | SPF | Service public fédéral |
| GRAPA | Garantie de revenu aux personnes âgées | SPP | Service public fédéral de programmation |
| HORECA | Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés | SPRB | Service public régional de Bruxelles |
| IBSA | Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse | TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| INAMI | Institut national d'assurance maladie-invalidité | UE | Union Européenne |
| IPP | Impôt des personnes physiques | ULB | Université libre de Bruxelles |
| MENA | Mineur étranger non accompagné | VUB | Vrije Universiteit Brussel |
| | | WSE | Steunpunt Werk en Sociale Economie |

EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

www.vivalis.brussels

BIBLIOGRAPHIE

- Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.
- Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles
- Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022
- Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Casier Ch. (2017), *Chinois, Indiens et Japonais en région bruxelloise*, Focus de l'IBSA n°21
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Evere*.
- Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.
- May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles
- Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.
- Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles n°5*, 43 p.
- Perspective.brussels (2022), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles n°6*, 40 p.
- Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.
- Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*
- Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

Zoom sur les communes : Evere

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.vivalis.brussels